

Gabon : Consultations de 2005 au titre de l'article IV, troisième revue de l'accord de confirmation et examen des assurances de financement — Rapport des services du FMI; note d'information au public et communiqué de presse sur la réunion du Conseil d'administration; et déclaration de l'administrateur pour le Gabon

Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Dans le cadre de l'examen conjugué des consultations de 2005 avec le Gabon au titre de l'article IV, de la troisième revue de l'accord de confirmation et de l'examen des assurances de financement, les documents suivants ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Le rapport des services du FMI sur les consultations combinées et les consultations de 2005 au titre de l'article IV, la troisième revue de l'accord de confirmation et l'examen des assurances de financement, préparés par la mission des services du FMI au terme d'entretiens menés, jusqu'au 19 février 2005, avec les autorités gabonaises sur l'évolution et la politique économiques du pays. Le rapport des services du FMI, rédigé à partir d'informations disponibles au moment des entretiens, a été achevé le 16 mars 2005. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de la mission et ne reflètent pas nécessairement l'avis du Conseil d'administration du FMI.
- Une note d'information au public (PIN) et un communiqué de presse résumant les avis du Conseil d'administration formulés à la réunion du 28 mars 2005, consacrée à l'examen du rapport des services du FMI, sur les questions touchant, respectivement, aux consultations au titre de l'article IV et à l'accord conclu avec le FMI.
- Une déclaration de l'administrateur pour le Gabon.

Les documents figurant dans la liste ci-dessous ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention remise au FMI par les autorités gabonaises*
Rapport sur les questions générales et appendice statistique
Protocole d'accord technique*
* Peut être inclus aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations susceptibles d'influencer le marché.

Pour aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs observations par courrier électronique à l'adresse publicationpolicy@imf.org.

Le public peut se procurer ce rapport à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org • Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 15 dollars l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

GABON

Rapport des services du FMI pour les consultations de 2005 au titre de l'article IV, la troisième revue de l'accord de confirmation et l'examen des assurances de financement

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par David Nellor et Juha Kähkönen

Le 16 mars 2005

- Les entretiens relevant des consultations de 2005 au titre de l'article IV et de la troisième revue de l'accord de confirmation se sont déroulés à Libreville du 5 au 19 février 2005. La mission était composée de M. Nord (chef de mission), M. Melhado, M. Geiregat (tous trois du Département Afrique), M. Di Bella (Département de l'élaboration et de l'examen des politiques) et M. Saadi (Département des finances publiques). La mission a bénéficié du concours de M. Randriamaholy, Représentant résident du FMI au Gabon. M. Nguema-Affane (Bureaux des administrateurs) a participé à la plupart des réunions. La mission a rencontré le Président Bongo Ondimba, le Ministre d'État chargé des finances, M. Toungui, le Ministre d'État chargé du plan, M. Oyé Mba, et le Directeur national de la Banque centrale, M. Andzembé, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires. Elle a travaillé en étroite coopération avec les services de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement sur le dossier forestier, la question du développement du secteur privé et le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).
- À la conclusion des consultations de 2003 au titre de l'article IV, les administrateurs ont félicité les autorités gabonaises pour les efforts qu'elles ont déployés en vue de rompre avec un passé de bilans inégaux et pour le lancement d'un programme de mesures budgétaires prudentes et de réformes structurelles de vaste portée. Les administrateurs ont souligné que la contraction progressive attendue du secteur pétrolier et des recettes publiques qu'il procure rend impérieuse la nécessité de diversifier l'économie et de stimuler la croissance du secteur non pétrolier. Ils ont affirmé que les perspectives à moyen terme du Gabon sont menacées par la lourde charge de sa dette et qu'il doit donc mettre en œuvre un programme solide pour stimuler la croissance et placer la dette sur une trajectoire plus viable.
- À l'appui du programme des autorités et après l'exécution d'un programme suivi par le FMI pour la période septembre-décembre 2003, le Conseil d'administration a approuvé, le 28 mai 2004, un accord de confirmation de 14 mois d'un montant de 69,44 millions de DTS (45 % de la quote-part). La première revue de cet accord a été achevée le 20 septembre 2004 et la deuxième, le 22 décembre 2004.
- Dans une lettre en date du 14 mars 2005, qui est ci-jointe, les autorités rendent compte des résultats du programme pour la période allant jusqu'à fin 2004 et énoncent les objectifs et politiques pour 2005. Devant la solidité de la balance des paiements, elles déclarent qu'elles considéreront cet accord comme un accord de précaution.
- Les données communiquées à des fins de surveillance sont adéquates. La base de données est assez complète et les informations essentielles à cet effet sont généralement conformes aux normes internationales et sont fournies aux services du FMI en temps voulu.
- Le Gabon a accepté les obligations découlant de l'article VIII et applique un régime de change libre de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes.

Table des matières

Résumé analytique	4
I. Introduction	5
II. Évolution récente de l'économie et résultats obtenus dans le cadre de l'accord de confirmation	6
III. Compte rendu des entretiens	12
A. Perspectives et politiques macroéconomiques	12
B. Les défis à moyen terme	16
C. Réformes structurelles visant à stimuler la croissance du secteur non pétrolier	16
D. Stratégies de réduction de la pauvreté	20
IV. Évaluation par les services du FMI	20
Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques, 2000–07	24
2. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2003–05	25
3. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2000–07	27
4. Situation monétaire trimestrielle, 2003–05	29
5. Situation monétaire, 2000–07	30
6. Balance des paiements, 2001–07	31
7. Encours de la dette extérieure et service de la dette inscrit à l'échéancier, 2001–07	32
8. Besoins et sources de financement extérieur, 2003–07	34
9. Indicateurs du revenu et indicateurs sociaux, 1980–2002	35
10. Objectifs du Millénaire pour le développement	36
11. Indicateurs des obligations financières envers le FMI, 2000–09	38
12. Indicateurs de la vulnérabilité extérieure	39
13. Sources de croissance, 2003–08	40
14. Indicateurs de solidité du secteur bancaire, 1998–2004	41
Encadrés	
1. Application des politiques dans le cadre des programmes soutenus par le FMI — Qu'est-ce qui a changé?	6
2. Le secteur pétrolier gabonais	8
3. Compétitivité et croissance du secteur non pétrolier	9
4. Gestion des recettes pétrolières au Gabon — Un rôle à confier au Fonds pour les générations futures ?	11
5. La masse salariale du secteur public et la nouvelle loi sur la fonction publique	14
6. Viabilité à moyen terme — Charge de la dette et contraintes budgétaires	17

Appendices

I.	Lettre d'intention	42
	Annexe : protocole d'accord technique	52
II.	Relations avec le Fonds	61
III.	Relations avec la Banque mondiale	63
IV.	Évaluation de la viabilité de la dette extérieure et de la dette du secteur public	67
V.	Banque des États de l'Afrique centrale — Évaluation des diligences.....	78
VI.	Questions d'ordre statistique.....	79

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'accord de confirmation de 14 mois approuvé en mai 2004 est resté dans l'ensemble sur les rails. Tous les critères de réalisation quantitatifs pour fin décembre 2004 ont été observés, de même que la plupart des repères structurels. Cependant, des retards sont intervenus dans certains domaines, notamment l'adoption de la nouvelle loi sur la fonction publique, qui promet une maîtrise structurelle plus grande de la masse salariale, et la transparence des finances publiques. Par ailleurs, si la production pétrolière est restée à un niveau inchangé en 2004 — et ne bougera probablement pas en 2005 — elle devrait toutefois reprendre sa baisse graduelle à moyen terme.

Le budget pour 2005 a pour objectif ambitieux de réduire le déficit primaire non pétrolier de 2 points de pourcentage du PIB. L'ajustement visé reste approprié et fait une place aussi grande à la compression des dépenses (salariales en particulier) qu'à l'augmentation des recettes non pétrolières. Cependant, il y a des risques que l'objectif fixé dans ce dernier domaine ne soit pas atteint, en particulier si la croissance ne s'accélère pas dans le secteur non pétrolier.

Jusqu'à présent, le Gabon a économisé les recettes exceptionnelles tirées du pétrole, qu'il utilise pour réduire le niveau de sa dette, régler les arriérés intérieurs et accroître les dépôts de l'État, en particulier ses placements au Fonds pour les générations futures. Ces recettes exceptionnelles lui offrent l'occasion de s'attaquer résolument aux problèmes créés par les dérapages budgétaires passés et d'assainir les finances publiques. Le gouvernement devrait saisir cette occasion pour réduire le niveau de la dette et, partant, la vulnérabilité du Gabon aux futures fluctuations des cours du pétrole.

Le grand défi adressé au Gabon pour le moyen terme est de diversifier son économie et de se préparer à l'après-pétrole tout en allégeant la lourde charge de sa dette extérieure. À cette fin, le gouvernement a lancé un vaste programme de réformes structurelles, qui prévoit notamment la privatisation des grandes entreprises publiques. Cependant, il lui reste encore beaucoup à faire pour créer un environnement propice au développement du secteur privé et progresser dans la lutte contre la pauvreté. Un DSRP complet dans lequel est exposée la stratégie à moyen terme du gouvernement est en cours de préparation et devrait être achevé en août 2005.

Pour se préparer à l'après-pétrole, le Gabon doit rehausser l'efficacité du secteur public et mettre en place un environnement propice au développement du secteur privé de manière à accroître la productivité de l'économie. Dans le secteur public, il est essentiel d'améliorer la gestion des dépenses, en particulier de l'investissement public. Pour développer le secteur privé, il doit donner suite aux nombreuses recommandations avisées que le Service-conseil pour l'investissement étranger du Groupe de la Banque mondiale a formulé dans son récent rapport. Les principaux éléments en sont la rationalisation du cadre réglementaire et l'amélioration de la transparence et de la prévisibilité du cadre juridique. Il est pris note avec satisfaction de l'adhésion du Gabon à l'Initiative pour la transparence des industries extractives et du calendrier qu'il s'est fixé pour répondre à ses exigences au cours des prochains mois.

Le Gabon souhaite toujours vivement bénéficier d'un programme de suivi pluriannuel après l'expiration de l'accord de confirmation au mois de juin prochain. Les services du FMI sont favorables à cette demande, sous réserve que les résultats obtenus dans le cadre de l'accord de confirmation demeurent satisfaisants et que les bases d'un programme à moyen terme — exposé dans un DSRP de qualité — soient en place.

I. INTRODUCTION

1. **Ces dix dernières années, les résultats économiques du Gabon ont été inégaux.**

Les boums pétroliers et les cycles politiques ont donné lieu à des hausses graduelles des dépenses publiques, suivies de périodes d'ajustement douloureuses lorsque les cours du pétrole ont baissé. Une gestion peu efficace des dépenses publiques a conduit à des accumulations répétées d'arriérés, tant intérieurs qu'extérieurs, et les indicateurs sociaux sont restés médiocres en dépit de la richesse du Gabon en ressources naturelles. La production pétrolière a diminué d'un tiers depuis 1997, car les gisements sont parvenus à maturité, quoique les progrès de la technologie d'extraction et le niveau élevé récemment atteint par les cours du pétrole aient stimulé l'investissement dans les gisements de pétrole existants et stabilisé temporairement la production. Bien que le revenu par habitant soit élevé par comparaison avec celui des autres pays d'Afrique subsaharienne (5.439 dollars EU en 2004), les informations disponibles donnent à penser que la répartition des revenus reste très inégale. En outre, la production de pétrole ayant marqué le pas, le revenu réel par habitant en francs CFA a reculé chaque année depuis 1999.

2. **Face à la dégradation des perspectives du secteur pétrolier, les autorités ont mis en place un vaste programme de réforme économique en 2003.**

Ce programme, axé sur l'assainissement des finances publiques, notamment un contrôle rigoureux de la masse salariale, et sur des réformes structurelles ambitieuses visant à stimuler la croissance du secteur non pétrolier, a été soutenu par le FMI sous la forme d'un programme suivi par ses services pour la période septembre-décembre 2003 et dans le cadre d'un accord de confirmation de 14 mois, d'un montant de 69,4 millions de DTS, approuvé en mai 2004. Les créanciers bilatéraux officiels ont consenti à rééchelonner l'encours des arriérés ainsi que la dette arrivant à échéance pendant la période couverte par l'accord avec le FMI, soit un allègement de dette de 849 millions de dollars EU au total (Club de Paris).

3. **L'application par le Gabon des recommandations formulées par le FMI sur sa politique économique a été contrastée.**

Ces dix dernières années, le FMI a approuvé en sa faveur deux accords avant l'accord en vigueur, un accord élargi (1995-98) et un accord de confirmation (2000-01), qui sont tous deux sortis de la voie tracée (encadré 1).

4. **L'exécution du programme actuellement soutenu par le FMI a été satisfaisante.**

Les deux premières revues de l'accord de confirmation pour 2004-2005 ont été achevées et le Gabon a effectué trois achats de montants égaux, représentant au total 41,7 millions de DTS. Dans la lettre d'intention concernant la troisième revue, les autorités décrivent les progrès réalisés jusqu'à présent dans la mise en œuvre de la politique économique et énoncent leurs politiques pour le reste de 2005 (appendice I). Les relations du Gabon avec le FMI sont résumées à l'appendice II et ses relations avec la Banque mondiale, à l'appendice III. Les appendices IV, V et VI présentent respectivement une évaluation de la viabilité de la dette extérieure et de la dette du secteur public, celle des mesures de diligence de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et un résumé des questions d'ordre statistique

Encadré 1. Application des politiques dans le cadre des programmes soutenus par le FMI — Qu'est-ce qui a changé?

L'accord de confirmation actuel est le troisième accord appuyé par le FMI en faveur du Gabon depuis 1995.

Le programme au titre de l'accord élargi approuvé en 1995 est sorti des rails au second semestre de 1997, après l'achèvement de deux revues, principalement sous l'effet de dérapages budgétaires liés au calendrier électoral de 1998, qui ont représenté plus de 16 % du PIB. Il n'y a pas eu d'autre revue de l'accord élargi. En octobre 2000, les autorités ont demandé à bénéficier d'un accord de confirmation de 18 mois. Des mesures importantes ont été prises pour remédier aux dérapages budgétaires de 1998 : renforcement du contrôle et du suivi des dépenses, transparence accrue des opérations financières de l'État et changements au sein des administrations publiques, dont une réorganisation du Ministère des finances. Cependant, après l'achèvement quelque peu tardif des première et deuxième revues en juillet 2001, le programme au titre de cet accord est lui aussi sorti de la voie tracée par suite de dérapages budgétaires répétés face à une charge très lourde du service de la dette.

Les antécédents médiocres du Gabon ont retardé la mise en œuvre de l'accord de confirmation actuel, qui a été précédé par un programme suivi par le FMI pour une période de quatre mois (septembre-décembre 2003). Depuis l'approbation, en mai 2004, de l'accord de confirmation de 14 mois, deux revues ont été achevées et tous les critères de réalisation quantitatifs pour la période allant jusqu'à fin décembre 2004 ont été observés. Deux facteurs essentiels ont contribué à l'amélioration des résultats :

- Premièrement, la baisse de la production pétrolière, qui a débuté en 1997, a mis en relief la nécessité d'un ajustement au Gabon. Le niveau actuellement élevé des cours du pétrole est considéré comme un palliatif bienvenu mais temporaire destiné à aplanir le sentier de l'ajustement.
- Deuxièmement, une internalisation poussée du programme de réforme s'observe tant aux échelons politiques les plus élevés qu'au niveau technique. Une équipe technique particulièrement solide, composée à la fois des représentants de la Présidence et du Ministère des finances, est en mesure d'exercer des fonctions efficaces de coordination dans la mise en œuvre du vaste programme de réforme et le maintien de la discipline budgétaire en dépit de l'abondance de la manne pétrolière.

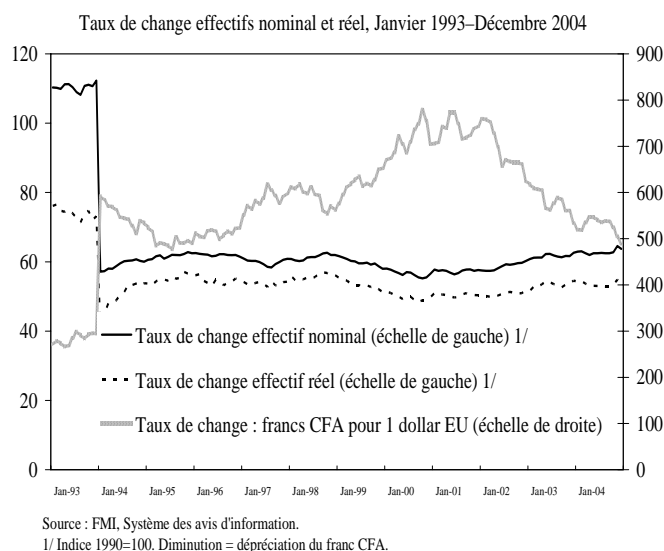
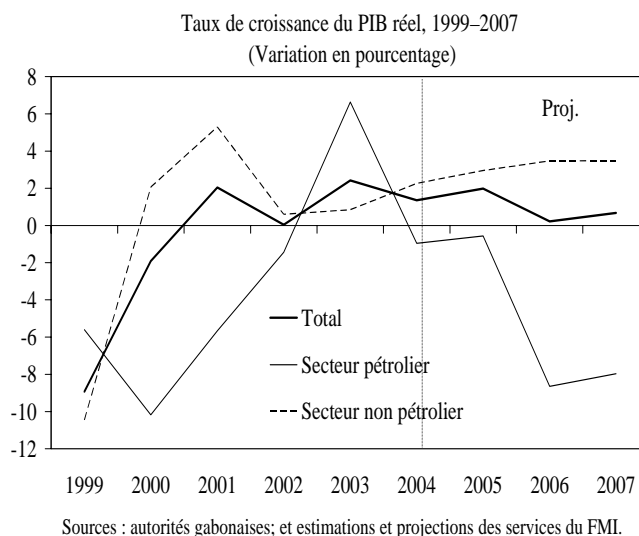
II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE CONFIRMATION

5. **La croissance du PIB est estimée à 1½ % pour 2004** (tableau 1, graphique 1). Le PIB non pétrolier s'est accru de 2¼ % par suite de la hausse de la production dans les secteurs du manganèse et de la transformation du bois, et l'activité s'est accélérée au second semestre de l'année dans le bâtiment et les travaux publics, ainsi que dans les secteurs de l'électricité et du ciment, sous l'effet d'une exécution plus rapide du programme d'investissement public. Cependant, bien que la production de pétrole soit restée à un niveau quasiment inchangé, une baisse des activités de raffinage et d'exploration de pétrole a provoqué un recul de 1 % du PIB pétrolier. En outre, tout porte à croire que la production de pétrole reprendra sa baisse graduelle, mais les recettes publiques resteront abondantes tant que les prix demeureront à leur niveau élevé actuel (encadré 2).

6. **L'inflation est tombée à ½ % en 2004**, sous l'effet de la modération des salaires et de la discipline monétaire imposée par le régime de taux de change fixes. La légère dépréciation réelle de la monnaie en 2004 a en partie contrebalancé sa forte appréciation de 2003, année où l'euro s'est sensiblement apprécié par rapport au dollar EU (graphique 2). D'après les estimations, toutefois, la compétitivité est restée relativement forte, ne serait-ce que grâce à la modération des salaires (encadré 3). La position extérieure est demeurée solide, avec un excédent extérieur courant égal à 10½ % du PIB, et la contribution du Gabon aux actifs extérieurs de la BEAC a plus que doublé en 2004.

7. **L'évolution des agrégats monétaires en 2004 s'est caractérisée par la solidité des comptes extérieurs et le niveau élevé de la liquidité intérieure.** La masse monétaire au sens large s'est accrue de 11½ % en 2004. Mais, en dépit de cette augmentation de la liquidité, les actifs intérieurs nets ont fortement baissé, sous l'effet du recul envisagé du crédit net à l'État et d'une nouvelle baisse du crédit au secteur privé. Les banques ont réduit leurs engagements en faveur du secteur des entreprises intérieures, résultat attribuable à une plus grande prudence de leur part et à un autofinancement accru des entreprises dont la situation financière s'est améliorée grâce au règlement par l'État de ses arriérés intérieurs¹. Les banques ont été par ailleurs assujetties aux normes prudentielles plus rigoureuses de la COBAC, ce qui a eu pour effet de porter de 13,8 à 15,8 % la part des créances improductives dans leurs portefeuilles, mais les provisions sont restées suffisantes (tableau 14).

¹ Le gouvernement s'est entendu avec le Club de Libreville sur le rééchelonnement d'arriérés intérieurs d'un montant de 38,9 milliards de francs CFA en 2004. Les fournisseurs ont reçu des titres négociables d'un montant égal à celui de leurs créances, assortis d'un taux d'intérêt de 7 % et d'une échéance de 18 mois. Cependant, plusieurs fournisseurs ont cédé leurs titres à des banques intérieures (après négociation d'une décote) en échange de liquidités immédiates. Le gouvernement a consenti au rééchelonnement d'un montant additionnel de 17,4 milliards de francs CFA en janvier 2005.



Encadré 2. Le secteur pétrolier gabonais

Le secteur pétrolier gabonais exploite surtout des champs matures. Les avancées technologiques et les gros investissements de ces dernières années ont aidé à maintenir la production à un niveau estimé à 98 millions de barils en 2005. Il y a une compagnie pétrolière qui se spécialise dans l'exploitation des champs marginaux n'intéressant plus les grandes compagnies, et ce fait a lui aussi contribué à maintenir la production à un niveau global inchangé. Néanmoins, si de nouveaux gisements ne sont pas découverts, la production devrait baisser graduellement dans les dix années à venir et tomber à 59,4 millions de barils en 2010 (sur la base des projections de la Direction générale des hydrocarbures).

Année	Production (millions de barils)	Recettes pétro- lières (milliards de francs CFA)	Recettes pétro- lières (en % du PIB)	Prix moyen du Brent
1998	138.1	498.3	18.8	12.7
1999	114.2	368.6	12.8	17.7
2000	99.4	814.7	22.5	28.3
2001	94.8	752.9	21.8	24.5
2002	91.7	609.0	17.7	25.0
2003	98.6	570.2	16.2	28.9
2004	99.5	600.0	15.7	38.3
2005	98.1	702.4	16.9	48.0
2006	88.7	618.5	15.5	45.3
2007	80.2	525.6	13.6	42.5
2008	70.1	440.7	11.7	41.3
2009	62.3	386.1	10.3	40.5
2010	59.4	335.3	9.0	40.0

Sources : autorités gabonaises; et estimations des services du FMI.

Au Gabon, les compagnies pétrolières peuvent passer deux types de contrat : des contrats de concession ou des contrats d'exploration et de partage de production (CEPP). Aux termes d'un contrat de concession, la compagnie verse une redevance et des impôts sur les bénéfices, et les dépenses d'investissement sont passées en charge par amortissement graduel. La compagnie obtient le droit d'exploration et de production, et la surveillance exercée par le gouvernement est assez limitée. Par contre, le CEPP établit un partenariat entre le gouvernement et la compagnie pétrolière. Le gouvernement conserve la propriété de la terre et des installations et il est tenu régulièrement au courant de tous les aspects de l'exploration, de la production et de la planification. La compagnie pétrolière ne verse pas d'impôts sur le revenu; en revanche, la production nette (après déduction de la redevance) est répartie entre une composante coûts («cost-oil») et une composante bénéfices («profit oil»). La composante coûts permet à la compagnie de recouvrer ses coûts d'exploitation et ses dépenses d'investissement (à concurrence d'un certain pourcentage de la production nette par période) et la composante bénéfices est la part de la production qui est partagée entre les partenaires, dont le gouvernement et la compagnie pétrolière.

Encadré 3. Compétitivité et croissance du secteur non pétrolier

L'économie gabonaise demeure confrontée à des défis de taille, dont une baisse à long terme de la production de pétrole, l'absence de diversification économique et la faible croissance du secteur non pétrolier. Pour réaliser pleinement son potentiel de croissance et attirer de nouveaux investissements, le Gabon devra déterminer quels sont les principaux obstacles au développement de ce secteur (voir le chapitre II du document d'accompagnement sur les questions économiques générales).

Malgré la récente appréciation du franc CFA, il semble que les exportations traditionnelles (hors pétrole) du Gabon soient demeurées rentables. Les prix en dollars EU des principaux produits d'exportation non pétroliers ont fortement augmenté depuis 2001, évolution qui fait largement contrepoids à l'appréciation du franc CFA par rapport au dollar EU. En effet, la rentabilité de ces secteurs a récemment attiré un certain nombre de nouveaux investisseurs, en grande partie étrangers.

Cependant, le niveau élevé de l'emploi et des salaires dans la fonction publique risque de limiter la compétitivité du secteur des biens échangeables non pétroliers. Les salaires moyens dans la fonction publique gabonaise sont élevés par comparaison avec ceux des autres pays de la région, avec fixation du salaire minimum accepté à un niveau qui risque de nuire à développement du secteur privé. En outre, une proportion importante des salariés les plus qualifiés est absorbée par la fonction publique. De façon plus générale, les dépenses considérables du secteur public se traduisent par des pressions budgétaires telles que beaucoup d'opérations prennent un caractère informel. Les activités qui restent formelles sont celles qui semblent les plus efficaces. En effet, ces quinze dernières années, la productivité de la main-d'œuvre dans le secteur privé formel a enregistré une croissance positive, et les coûts unitaires de main-d'œuvre ont diminué en termes réels.

La composition du PIB non pétrolier et sa croissance indiquent en effet que les prix relatifs intérieurs risquent de décourager les activités exportatrices. La contribution des activités exportatrices au PIB non pétrolier est tombée d'environ un tiers au début des années 80 à un quart ces dernières années. En outre, la croissance des exportations non pétrolières a été relativement faible (2,5 % en moyenne durant 1990–2003), extrêmement instable et fortement concentrée dans le secteur du bois d'œuvre (80 % du total des exportations non pétrolières) et du manganèse (15 %).

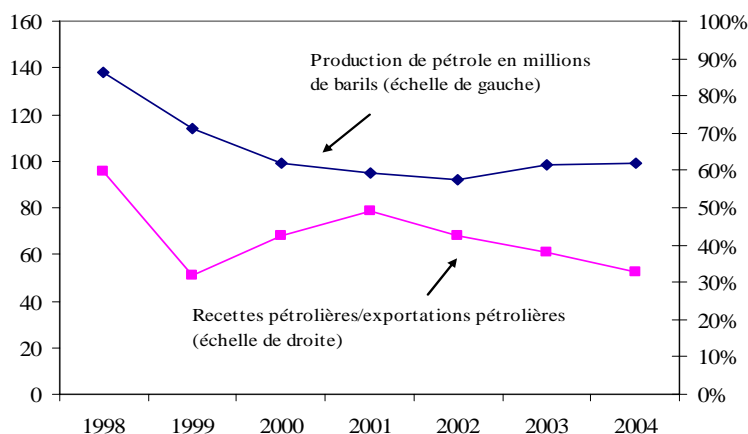
Ce constat révèle la nécessité de maintenir la discipline budgétaire et de persévérer dans l'effort de réforme structurelle à moyen terme. Il est essentiel de poursuivre l'effort de réforme budgétaire et structurelle engagé pour libérer les ressources nécessaires au développement du secteur privé, atténuer les pressions budgétaires et modifier la structurelle actuelle des incitations par les prix/coûts, autant de facteurs qui sont indispensables pour favoriser la croissance du secteur non pétrolier. Ces efforts sont rendus encore plus pertinents par la parité fixe entre le franc CFA et l'euro.

8. La politique budgétaire est restée rigoureuse en 2004.

L'excédent budgétaire global a été maintenu à 7½ % du PIB, tandis que le déficit primaire non pétrolier a diminué de ½ point de pourcentage et s'est établi à 7¾ % du PIB non pétrolier en 2004, sous l'effet d'un accroissement des recettes non pétrolières et de la compression des dépenses, surtout au titre des traitements

et salaires. La part des recettes pétrolières revenant à l'État a baissé ces dernières années par suite de sa décision d'opter pour des contrats de partage de la production, qui permettent aux compagnies pétrolières de recouvrer leurs coûts d'investissement plus rapidement (graphique). Néanmoins, le niveau élevé des cours du pétrole a procuré au pays des entrées de fonds exceptionnelles qu'il a utilisées principalement pour réduire sa dette extérieure et intérieure et accroître les placements au Fonds pour les générations futures (tableau du texte, encadré 4).

Gabon — Pétrole : production et ratio recettes/exportations



Gabon — Emplois prévus des recettes pétrolières exceptionnelles, 2004–05
(En milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2004		2005		
	Prog.	Chif. prov.	Prog.	Prog. rév.	Proj. 1/
Cours mondial du pétrole (Brent, dollars EU le baril)	30.0	38.2	27.0	44.2	48.1
Taux de change (CFAF/dollar EU)	532.6	528.3		530.9	488.4
Production de pétrole (millions de tonnes)	13.3	13.6	11.5	13.1	13.5
Recettes pétrolières de l'État	508.1	600.0	412.7	670.0	702.4
Recettes pétrolières exceptionnelles : projections	0.0	91.9	0.0	257.3	289.7
Emplois	0.0	91.9	0.0	257.3	289.7
Dépôts de l'État	0.0	26.7	0.0	48.2	66.4
Fonds pour les générations futures 2/	0.0	-26.7	0.0	48.2	66.4
Autres dépôts à la BEAC	0.0	35.5	0.0	0.0	0.0
Dépôts dans les banques commerciales	0.0	17.9	0.0	0.0	0.0
Remboursement des avances statutaires de la BEAC	0.0	17.2	0.0	74.6	102.2
Réduction du recours au rééchelonnement de la dette extérieure 3/	0.0	34.1	0.0	96.1	96.1
Réduction des arriérés	0.0	10.0	0.0	38.4	25.0
Fonds en route au Trésor (FER exclu)	0.0	17.0	0.0	13.4	0.0
Arriérés du FER	0.0	-3.8	0.0	25.0	25.0
Salaires	0.0	-3.2	0.0	0.0	0.0
Autres (net)	0.0	3.9	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités gabonaises, et estimations et projections des services du FMI.

1/ Les projections des recettes pétrolières exceptionnelles pour 2005 sont fondées sur les prévisions des PEM concernant le prix du pétrole.

2/ Le chiffre préliminaire de 2005 traduit une accumulation plus lente que prévu et non une baisse des dépôts au FGF. Les dépôts de 2005 reflètent l'application de la loi sur le FGF, selon laquelle 10 % des recettes pétrolières de l'État plus 50 % de l'excédent des recettes pétrolières par rapport au niveau prévu au budget doivent être affectés au FGF.

3/ Le chiffre de 2004 reflète l'accord avec les créanciers du Club de Paris, qui prévoit une réduction du montant de la dette rééchelonnée si des recettes pétrolières exceptionnelles sont perçues, net du montant de tout accord bilatéral non signé. Le chiffre de 2005 reflète le montant du service de la dette envers les créanciers du Club de Paris pour la seconde moitié de 2005.

Encadré 4. Gestion des recettes pétrolières au Gabon — Un rôle à confier au Fonds pour les générations futures ?

Tout pays doté de ressources naturelles épuisables est confronté à des défis macroéconomiques spécifiques. À court et à moyen terme, les recettes budgétaires sont souvent très instables et imprévisibles, ce qui accroît la nécessité d'une planification prudente et d'une épargne de précaution. Des apports de devises en apparence sans fin du "secteur enclavé" risquent d'aggraver les problèmes de gouvernance et d'exercer des pressions sur le taux de change et les prix, empêchant ainsi le développement d'autres secteurs. À long terme, il faudra s'attaquer à la question de l'équité intergénérationnelle, d'autant plus que la société finance les dépenses courantes sur des richesses pétrolières épuisables. Chaque génération doit tout d'abord décider quelle part des richesses pétrolières extraites sera consommée et quelle part sera économisée. Cette économie pourrait prendre la forme d'une augmentation du patrimoine financier (notamment d'investissements productifs), d'une réduction de la dette, ou des deux à la fois, dans des proportions qui devraient dépendre du rapport risque-rendement.

Plusieurs économies dotées de ressources naturelles ont créé des fonds destinés à aider le gouvernement à atteindre des objectifs de stabilisation ou d'épargne. En 1998, les autorités gabonaises ont adopté une loi portant création du Fonds pour les générations futures (FGF). En vertu de cette loi, le FGF sera alimenté par 1) un prélèvement de 10 % sur les recettes pétrolières prévues, 2) 50 % des recettes additionnelles éventuelles et 3) la totalité des produits financiers générés par le Fonds, jusqu'à un capital minimum de 500 milliards de francs CFA. Une fois le capital minimum atteint, le Fonds sera alimenté par 1) la moitié des recettes additionnelles éventuelles et 2) 25 % des produits financiers générés par le Fonds. Le capital libéré pour le FGF est détenu dans un compte spécial à la banque centrale (BEAC) et, depuis janvier 2005, est rémunéré au taux de 1,7 %.

Dans le document d'accompagnement sur les questions économiques générales, les services du FMI estiment, à l'aide de différents scénarios, l'impact qu'un FGF peut avoir sur les générations actuelles et futures. Tout fonds de ce type ne peut être séparé des autres opérations de l'État — une accumulation de dépôts au FGF ne représente pas nécessairement une épargne nette de l'État. Cependant, si les critères de viabilité des finances publiques et de la dette sont respectés, un FGF bénéficierait davantage aux générations futures que l'utilisation immédiate des recettes pétrolières ou leur affectation à des investissements improductifs. Cela est vrai même en cas de faible rendement du FGF. Néanmoins, dans les circonstances actuelles, la loi de 1998 n'assure pas l'équité intergénérationnelle au Gabon : la consommation des générations actuelles dépasse de loin le «revenu permanent». En outre, comme le taux d'intérêt effectif sur l'encours de la dette est supérieur à la rémunération actuelle du FGF, les générations futures s'en sortiraient mieux si l'objectif prioritaire était d'utiliser les recettes pétrolières pour régler une partie de la dette, au moins l'encours des avances reçues de la BEAC.

9. **Les résultats obtenus dans le cadre de l'accord de confirmation sont restés dans l'ensemble conformes aux prévisions.** Tous les critères de réalisation quantitatifs pour fin décembre 2004 ont été observés. La plupart des repères structurels pour fin décembre ont été eux aussi respectés, quoique avec retard dans certains domaines, en particulier l'adoption de la nouvelle loi sur la fonction publique, qui promet une meilleure maîtrise structurelle de la

masse salariale, et la transparence des finances publiques (tableau 2 joint à la lettre d'intention)².

10. **Pour la période à venir, le défi crucial auquel est confronté le Gabon est de gérer la transition d'une économie fortement tributaire du pétrole — qui contribue pour 45 % au PIB, pour 80 % aux exportations et pour plus de 50 % aux recettes en 2004 — à une économie diversifiée qui met à profit l'initiative privée et progresse dans la réduction de la pauvreté.** Cette tâche est d'autant plus ardue que la dette extérieure du Gabon est élevée et que le pays est vulnérable aux fluctuations des cours du pétrole. Il lui faudra maintenir la discipline budgétaire durement acquise — et en fait intensifier l'assainissement des finances publiques en prévision d'un recul des recettes pétrolières — tout en accélérant le programme de réformes structurelles visant à stimuler l'investissement privé et la diversification économique.

III. COMPTE RENDU DES ENTRETIENS

11. Face à une telle situation, les entretiens se sont articulés autour de quatre grands thèmes : les perspectives et politiques macroéconomiques pour 2005, et les perspectives du secteur pétrolier en particulier; les défis à moyen terme pour la viabilité des finances publiques et de la dette; les réformes structurelles visant à stimuler la croissance du secteur non pétrolier; et les stratégies de réduction de la pauvreté.

A. Perspectives et politiques macroéconomiques et perspectives du secteur pétrolier

12. **La croissance du PIB réel non pétrolier devrait passer à 3 % en 2005 et atteindre en moyenne 3½ % pendant la période 2006–08.** Les autorités ont indiqué que divers facteurs devraient bénéficier au secteur non pétrolier, à savoir la poursuite de perspectives favorables pour le manganèse, une croissance plus forte du secteur de la transformation du bois et les récents investissements dans l'agro-industrie. La production pétrolière, en revanche, est appelée, au mieux, à marquer le pas. Il ressort des projections prudentes des autorités que la production restera à un niveau inchangé en 2005 avant d'accuser une baisse annuelle de 10 % par an jusqu'à la fin de 2010 (encadré 2). La plupart des compagnies pétrolières privées sont légèrement plus optimistes et pensent pouvoir maintenir la production aux niveaux actuels un peu plus longtemps. Mais elles reconnaissent toutes que, sans la découverte de nouveaux gisements importants — laquelle n'est pas à l'horizon — la production de pétrole au Gabon recommencera à baisser.

13. **Dans de telles circonstances, la politique macroéconomique a un rôle important à jouer pour préserver la stabilité et préparer l'économie à l'après-pétrole.** La politique budgétaire doit prendre le pas sur le reste. Le budget pour 2005 est ambitieux : il table sur

² Le gouvernement est récemment parvenu à un accord avec une grande société minière étrangère sur l'octroi de certains privilèges fiscaux et autres. Cet accord n'est pas encore entré en vigueur, mais les autorités ont évoqué avec les services du FMI les conséquences qui en découlent pour l'observation du repère permanent limitant l'octroi d'exonérations fiscales non prévues par le code minier.

une réduction du déficit primaire hors pétrole de 2 points de pourcentage du PIB non pétrolier (paragraphe 6 de la lettre d'intention)³. Au volet des recettes, les projections laissent entrevoir une augmentation des recettes non pétrolières, attribuable principalement à l'amélioration de l'administration fiscale, notamment au recouvrement d'arriérés d'impôt⁴. En ce qui concerne les dépenses, le budget prévoit une baisse des transferts, due en grande partie aux progrès réalisés dans la restructuration des entreprises publiques en difficulté, dont Gabon Poste et Air Gabon. Un contrôle rigoureux de la masse salariale, qui a été réduite en termes nominaux en 2004 et devrait rester quasiment inchangée en 2005, est la pierre angulaire de la discipline des dépenses.

14. **La mission s'est déclarée en faveur de l'ajustement budgétaire visé pour 2005, mais a évoqué un certain nombre de risques budgétaires.** En particulier, le retard dans l'application de la nouvelle réforme de la fonction publique a réduit la possibilité d'une réforme structurelle de la masse salariale pour 2005 (encadré 5). Au volet des recettes, le recours à des mesures en grande partie administratives, notamment le recouvrement de montants élevés d'arriérés d'impôt, suscite des préoccupations. La mission a accueilli favorablement la création formelle du service des gros contribuables, mais a engagé instamment les autorités à veiller à ce qu'il devienne opérationnel au plus tôt. Comme la mission, les autorités jugent regrettable le retard intervenu dans la réforme de la fonction publique. Pour compenser ce retard, elles ont défini un ensemble de mesures à court terme visant à éliminer les distorsions subsistant dans les salaires de la fonction publique (parmi ces mesures figurent en particulier la poursuite de l'apurement des fichiers de la solde et une

³ Les paragraphes cités en référence sont ceux de la lettre d'intention en date du 14 mars 2005, qui figure à l'appendice I.

⁴ En 2004, le gouvernement a opéré une profonde réforme de la fiscalité forestière avec l'assistance technique de la Banque mondiale et en étroite coopération avec le secteur privé. L'objectif principal de la réforme était de réduire cette lourde fiscalité à trois principales taxes : une taxe à l'exportation, une taxe de superficie et une taxe d'abatage. Le taux de la taxe à l'exportation a été ramené de 22 % à 17 %, tandis que les taux de la taxe de superficie et de la taxe d'abatage ont été relevés. La préférence a ainsi été donnée aux taxes intérieures au détriment des taxes à l'exportation, quoique les recettes fiscales totales procurées par le secteur forestier soient restées à un niveau quasiment inchangé en 2004. Une nouvelle baisse des taxes à l'exportation est possible avec l'amélioration de l'administration des taxes intérieures; à l'heure actuelle, les arriérés fiscaux demeurent élevés, au titre de la taxe de superficie aussi bien que (et plus particulièrement) de la taxe d'abatage, atteignant 18,1 milliards de francs CFA en 2004. En conséquence, le gouvernement redouble d'effort pour recouvrer les taxes forestières; à cette fin, un système de précompte a été institué au niveau de la transformation du bois et les permis forestiers seront révoqués si leurs titulaires ne paient pas la taxe de superficie.

Encadré 5. La masse salariale du secteur public et la nouvelle loi sur la fonction publique

Le secteur public compte environ 48.000 employés, dont 44.000 sont des fonctionnaires et les autres des agents contractuels. Les traitements moyens sont plus élevés que dans la plupart des autres pays d'Afrique subsaharienne et le niveau de la masse salariale, rapporté au PIB hors pétrole, fait du Gabon l'un des pays africains où la fonction publique est la plus coûteuse.

Tableau : masse salariale et traitements dans la fonction publique

	Gabon ^{1/}	Cameroun	Sénégal	Ghana	Kenya	Namibie
Nombre de fonctionnaires	48,113	165,972	67,429	324,494	429,810	85,000
Traitement moyen (FCFA/mois)	392,000	216,500	252,000	68,500	112,000	399,000
Masse salariale (% du PIB)	6.2	5.8	5.5	8.7	6.9	14.7
Masse salariale (% du PIB hors pétrole)	10.6	6.2	--	--	--	--

^{1/} Les données relatives au Gabon se rapportent à 2004, et celles des autres pays, à la dernière année pour laquelle des chiffres sont disponibles.

En 2004, le gouvernement a préparé un nouveau projet de loi sur la fonction publique. Deux grands objectifs étaient visés par cette initiative : freiner la dérive des salaires en remplaçant le système d'avancement automatique par un système d'avancement au mérite, et mieux gérer le personnel sur contrat à durée déterminée du secteur public. Le Parlement a toutefois apporté de nombreux amendements lors de l'adoption de la loi en janvier. En particulier, celle-ci prévoit cinq statuts distincts (administration centrale, administrations locales, secteur des soins de santé, secteur de l'enseignement et Parlement), faisant craindre qu'une indépendance accrue de certaines branches du secteur public n'incite moins à la modération des salaires. En conséquence, le gouvernement passe actuellement en revue le texte de loi tout entier pour évaluer son impact sur le budget avant d'adopter les décrets d'application nécessaires. Cependant, des éléments essentiels du projet de loi sont déjà en vigueur, en particulier le système d'avancement au mérite, ce qui signifie que les fonctionnaires parvenus en haut de leurs échelons ne peuvent plus avancer sans une décision en faveur de leur promotion.

meilleure gestion des agents sur contrat à durée déterminée), initiatives qui maintiendront la masse salariale à son niveau de 2004 sans accumulation d'arriérés de salaires. Au sujet du service des gros contribuables, les autorités ont consenti à accélérer sa mise en opération en lui transférant la responsabilité de certaines tâches pendant la présente année budgétaire (paragraphe 7 de la lettre d'intention).

15. Un vaste système de sécurité sociale et une tendance à la décentralisation politique pèsent sur les finances publiques. Divers avantages sociaux, parmi lesquels une assurance-maladie et des prestations de retraite, sont accordés aux employés et aux travailleurs indépendants par un système sans capitalisation auquel cotisent employeurs et employés. Cependant, la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et la Caisse nationale de garantie sociale (CNGS) sont toutes deux en proie à des difficultés financières, dues à

l'insuffisance des cotisations (en particulier de la cotisation patronale des entreprises publiques) et à la structure de coûts élevés de la CNSS et de la CNGS elles-mêmes. L'État fournit une aide financière à ces deux caisses, qui, en échange, ont lancé un vaste plan de restructuration pour réduire leurs coûts (paragraphe 9 de la lettre d'intention)⁵. La mission s'est déclarée en faveur de la restructuration de la CNSS mais a souligné que toute réforme fondamentale aurait à prendre en compte sa viabilité à long terme, qui sera évaluée notamment sur la base du niveau des prestations (qui sont théoriquement très généreuses par comparaison avec les autres pays). La décentralisation politique qui s'est amorcée en 1996 a conduit à une expansion du champ d'activité et de la taille des administrations locales. Cependant, leur base de recettes demeure étroite et un grand nombre d'entre elles sont en proie à des difficultés financières. Des efforts ont été engagés pour assainir leurs finances, parmi lesquels le renforcement de la base d'évaluation et de recouvrement de l'impôt foncier. Des progrès ont été réalisés à Libreville et à Port Gentil et les autorités entendent accélérer le processus d'immatriculation des titres fonciers permanents, ce qui a pour double avantage d'élargir l'assiette fiscale et de favoriser l'accès des petites et moyennes entreprises aux services financiers (paragraphe 10 de la lettre d'intention).

16. La politique monétaire et la politique de change sont élaborées au niveau de la zone CEMAC. Néanmoins, les politiques communes ont un impact au niveau national. Les autorités sont d'avis que la parité fixe, et l'appréciation de la monnaie qui en a résulté ces dernières années, a eu un effet négatif sur la compétitivité. D'autres facteurs, dont le coût élevé des transports, le manque d'accès au crédit et un lourd dispositif réglementaire ont un effet plus déterminant sur la compétitivité du Gabon. Au demeurant, les autorités ne pensent pas que le tour relativement restrictif donné par la BEAC à la politique monétaire ait excessivement freiné la croissance économique du Gabon. En fait, le niveau élevé des liquidités dans le système bancaire gabonais, et plus généralement dans la zone CEMAC, a fait du taux directeur de la BEAC un instrument moins pertinent. À leur avis, la raison de la faiblesse des activités de prêt des banques réside dans l'absence de possibilités de prêt et non dans les taux d'intérêt. La mission convient que la politique monétaire commune n'a eu qu'un effet indirect sur le comportement des banques gabonaises, tout en se déclarant préoccupée par la forte augmentation des liquidités et les risques qu'elle pose. Tant la BEAC que la COBAC, qui sont chargées du contrôle prudentiel, doivent demeurer vigilantes, en particulier face à la rapide accumulation par les banques commerciales d'actifs extérieurs détenus à l'étranger⁶.

⁵ En janvier 2005, l'État a pris en charge une dette de 20 milliards de francs CFA, contractée en grande partie par les entreprises parapubliques envers la CNSS, et il envisage de prendre en charge également une dette de 2 milliards de francs CFA à l'égard de la CNGS à la fin de cette année. Ces dettes seront remboursées à la CNSS et à la CNGS au cours de la période 2005–06.

⁶ Au cours des entretiens à venir avec les autorités de la CEMAC, la politique monétaire et la politique de change au niveau de l'union monétaire seront examinées en profondeur.

17. **Le gouvernement continue à bien progresser dans la restructuration de la dette extérieure.** Il a conclu des accords bilatéraux avec la majorité des créanciers du Club de Paris dans le cadre du rééchelonnement de la dette de juin 2004; les accords avec le reste des créanciers seront normalement finalisés avant fin avril. En ce qui concerne la dette envers les créanciers non membres du Club de Paris, le Gabon poursuit les négociations avec l'Arabie Saoudite, la Chine et la Libye. Enfin, pour ce qui est de la dette envers les créanciers commerciaux, les autorités ont indiqué qu'un projet d'accord a déjà été finalisé avec le Club de Londres et la convention devrait être signée dans les semaines à venir (paragraphe 5 de la lettre d'intention).

B. Les défis à moyen terme

18. **Sous les effets conjugués de la discipline budgétaire et du niveau élevé des cours du pétrole, la viabilité des finances publiques et de la dette du Gabon s'est améliorée** (encadré 6 et appendice IV). Selon les hypothèses (prudentes) actuellement retenues pour la production de pétrole dans le scénario de référence, le Gabon n'a pas de besoin de financement en 2005 et 2006. Mais les projections sont très sensibles aux hypothèses concernant les cours du pétrole : une baisse de 20 % par rapport aux prévisions actuelles, et d'importants besoins de financement non couverts apparaissent à partir de 2006. Les scénarios montrent que le niveau élevé actuel des cours du pétrole offre au Gabon une occasion de réduire nettement la charge de sa dette. Par exemple, dans le scénario de référence, si toutes les recettes pétrolières exceptionnelles sont affectées à la réduction de la dette, le ratio dette extérieure/PIB aura diminué de moitié en 2010. Si, par contre, les recettes exceptionnelles sont entièrement dépensées, ce ratio restera quasiment inchangé, des besoins de financement réapparaîtront et le gouvernement se trouvera dans la nécessité de prendre des mesures budgétaires rigoureuses pour éviter une accumulation d'arriérés au titre du service de la dette.

C. Réformes structurelles visant à stimuler la croissance du secteur non pétrolier

19. **Pour assurer une croissance économique plus rapide face à une production pétrolière en baisse, il faut procéder à des réformes structurelles visant à promouvoir l'investissement et la diversification économique.** Dans un pareil contexte, les entretiens ont porté sur quatre questions essentielles : les réformes du secteur financier, notamment le développement des institutions de microfinancement; l'amélioration du climat des investissements, en particulier de la gouvernance et de la transparence; la restructuration et la privatisation des entreprises publiques; et les réformes en cours dans deux secteurs critiques, les secteurs forestier et minier, dans lesquels la Banque mondiale intervient de plus en plus.

20. **Il ressort de l'évaluation 2002 de la stabilité du secteur financier gabonais que celui-ci est stable et rentable**⁷. Par ailleurs, elle aboutit à la conclusion que le secteur

⁷ Gabon—Financial Sector Stability Assessment (Rapport sur les économies nationales n° 02/98, mai 2002).

Encadré 6. Viabilité à moyen terme — Charge de la dette et contraintes budgétaires

Les perspectives à moyen terme du Gabon sont très sensibles à l'évolution de la production de pétrole et des cours de ce produit. Il ressort des projections actuelles des autorités gabonaises que, après avoir marqué le pas en 2005, la production pétrolière reprendra son déclin et baissera en moyenne de 10 % par an jusqu'à fin 2010.

Les projections des services du FMI reposent sur deux larges scénarios : le scénario de référence, qui est fondé sur les prévisions prudentes des autorités en matière de production pétrolière et dans lequel la période à laquelle s'applique le taux de baisse moyen de la production pétrolière est prolongée jusqu'à fin 2025. Un deuxième scénario, plus optimiste, qui suppose que celle-ci restera à son niveau actuel jusqu'en 2007 (opinion des grandes compagnies pétrolières en activité au Gabon) et baissera par la suite au même taux que dans le scénario de référence.

Les simulations budgétaires à moyen terme montrent combien il importe d'économiser les recettes exceptionnelles actuellement tirées du pétrole (pour de plus amples détails, voir le chapitre III du document d'accompagnement sur les questions économiques générales). À supposer que le gouvernement continue à économiser le montant total des recettes exceptionnelles — on entend par là les recettes dépassant le niveau de 35 dollars EU le baril de Brent — et opte pour la modération des salaires, les scénarios budgétaires sont viables. Cependant, si les recettes exceptionnelles sont entièrement dépensées ou que la modération des salaires n'est pas poursuivie, ou les deux à la fois, d'importants déficits budgétaires commenceront à se faire jour.

L'analyse type de la viabilité de la dette extérieure aboutit à des conclusions similaires (appendice IV). Le scénario de référence fait apparaître une baisse graduelle du ratio dette/PIB sans besoin de financement jusqu'à fin 2014. Cependant, les tests de résistance révèlent que la viabilité de la dette du Gabon reste extrêmement sensible aux chocs affectant la croissance de la production hors pétrole, aux variations de la production de pétrole et des cours de ce produit et au degré de discipline budgétaire. De même, si les recettes pétrolières exceptionnelles résultant du niveau actuel des cours sont dépensées au lieu d'être économisées, la dynamique de la dette deviendra rapidement insoutenable et exigera un ajustement budgétaire rigoureux. Ces résultats montrent à quel point il importe de mener une politique budgétaire prudente et de favoriser le développement du secteur non pétrolier en encourageant celui du secteur privé ainsi que la diversification de la base économique du Gabon.

financier est encore insuffisamment développé par comparaison avec celui d'autres pays ayant une structure économique analogue. Elle révèle en outre que les banques sont vulnérables aux chocs macroéconomiques, aussi faibles soient-ils. Les autorités ont précisé qu'elles avaient fait des progrès dans l'amélioration de la santé des banques (paragraphe 15 de la lettre d'intention). La COBAC a renforcé les normes prudentielles, ce qui s'est traduit par une augmentation de la proportion des prêts considérés comme improductifs. Mais elle a jugé les provisions adéquates et aucune banque n'a été classée au-dessous de la notation «bonne situation financière», la deuxième par ordre d'importance. Les institutions de microfinancement en sont encore au stade embryonnaire au Gabon, par rapport à d'autres

pays de la région. Mais les autorités ont souligné qu'elles ont encouragé leur développement et estiment que ces institutions pourraient jouer un rôle important, en particulier dans l'apport de crédit aux petites entreprises. Elles ont en outre l'intention de renforcer le rôle du FODEX (Fonds de développement et d'expansion des petites entreprises) à l'appui du secteur de la microfinance.

21. **Le Service-conseil pour l'investissement étranger (FIAS) de la Banque mondiale a procédé récemment à une enquête sur le climat d'investissement au Gabon.** Les principaux obstacles à l'investissement qu'il a décelés sont l'absence de sources de financement pour les petites et moyennes entreprises, le coût élevé des services d'utilité publique, des services portuaires et des transports; les lourdes formalités nécessaires, en particulier pour l'établissement de nouvelles entreprises; et un système judiciaire compliqué, notamment pour le règlement des différends commerciaux. En février, le gouvernement a organisé un atelier, auquel a participé le secteur privé, pour analyser le rapport (paragraphe 17 de la lettre d'intention). Les participants ont souscrit aux conclusions du rapport et convenu de l'établissement d'un plan d'action public-privé aux fins de la mise en œuvre de certaines des recommandations essentielles. Une étude de suivi sur la simplification du cadre réglementaire est envisagée. La mission a accueilli favorablement les initiatives en cours mais a souligné que l'heure n'était pas à l'élaboration d'une autre grande stratégie et qu'il valait mieux faire porter son attention sur des mesures qui peuvent être mises en place assez rapidement et qui bénéficieraient immédiatement au développement du secteur privé; il s'agit de mesures consistant notamment à accélérer l'immatriculation des titres fonciers, à améliorer davantage la gouvernance et la transparence et à assurer que l'investissement public fournit les biens publics nécessaires pour mobiliser par catalyse l'investissement privé, parmi lesquels une infrastructure fiable. Des mesures peuvent en outre être prise dans l'immédiat pour améliorer le fonctionnement de l'Agence de promotion des investissements privés (APIP) et centrer ses activités sur l'aide aux petites et moyennes entreprises, secteur qui en a vraiment besoin.

22. **Le gouvernement demeure résolu à accroître la transparence et à améliorer la gouvernance.** En décembre 2004, la nouvelle commission nationale contre l'enrichissement illicite a soumis son premier rapport (paragraphe 13 de la lettre d'intention). Le programme de travail de la commission pour 2005 comporte deux grandes lignes d'action : promouvoir l'observation des modalités des déclarations de fortune qui ont pris effet le 4 février 2005, et poursuivre sa campagne de sensibilisation à l'intérieur du Gabon pour faire mieux comprendre et accepter sa mission⁸. L'équipe du FMI a noté avec satisfaction les mesures prises jusqu'à ce jour et engagé instamment la commission à poursuivre ses travaux et à accélérer la mise en place de ces modalités, avec le soutien actif du gouvernement. La

⁸ La déclaration des revenus et de la fortune est exigée du Président, des membres du gouvernement et de tous les fonctionnaires chargés de prendre des décisions d'ordre financier. En vertu de la loi, toutes les personnes qui sont tenues à cette déclaration doivent la faire dans les trois mois suivant le 4 février 2005, ou dans les trois mois suivant leur nomination, si celle-ci est intervenue après, et tous les trois ans par la suite.

commission a indiqué que son rapport serait publié au journal officiel ainsi que sur son site Internet, dès sa création, et espère que le FMI continuera à lui apporter son assistance pour renforcer ses activités. Le nouveau Code des marchés publics commence à avoir un effet positif. Cependant, ses dispositions ne sont pas toujours observées et les moyens institutionnels d'en assurer l'application demeurent faibles. La mission a souligné l'importance que revêtent les audits en cours des arriérés du Fonds d'entretien routier et des dépenses consacrées aux fêtes tournantes pour le renforcement des procédures de passation des marchés publics et, partant, pour l'amélioration de la qualité des dépenses publiques (paragraphe 12 de la lettre d'intention). Les autorités ont précisé qu'elles demeuraient résolues à accroître la transparence des activités des industries extractives, notamment des secteurs pétrolier et minier. Elles ont établi un programme qui leur permettrait d'appliquer pleinement au secteur pétrolier les principes de transparence et de participation de l'EITI en septembre 2005 au plus tard (voir le paragraphe 14 de la lettre d'intention figurant à l'appendice I). En outre, elles envisagent de mettre à profit l'expérience acquise dans le secteur pétrolier pour étendre les principes au secteur minier en 2006. Les autorités se sont déclarées fermement déterminées à renforcer l'obligation de rendre compte en accroissant le rôle du service des marchés publics (paragraphe 12 de la lettre d'intention). Elles ont en outre demandé que le FMI établisse le module budgétaire d'un RONC en mettant l'accent sur les recettes tirées de ressources naturelles, dans le courant de l'exercice 2006.

23. **La restructuration et la privatisation des entreprises publiques se poursuivent** (paragraphe 19 de la lettre d'intention). Les travaux de préparation de Gabon Télécom pour sa mise en vente ont bien progressé ces derniers mois et les autorités sont convaincues qu'un adjudicataire pourra être choisi avant la fin d'avril 2005. Par contre, Air Gabon reste dans une situation financière précaire. Des mesures sont actuellement prises pour réduire ses coûts et préparer sa privatisation partielle; un appel d'offres devrait être lancé à cet effet avant septembre 2005⁹.

24. **D'importantes réformes sont en cours dans le secteur forestier** (paragraphe 18 de la lettre d'intention). Après l'émission du décret portant abolition du monopole de la société de commercialisation du bois (SNBG), le gouvernement a formé un comité de pilotage chargé de préparer la transition à une structure et des fonctions nouvelles pour la SNBG. Le but est de réduire les effectifs de la société, qui pesait lourdement sur la structure des coûts du secteur forestier et de lui confier des fonctions de contrôle au sein du Ministère des forêts. Les autorités attendent de recevoir le rapport d'un consultant externe avant de prendre la décision finale concernant le rôle futur de la SNBG. La mission s'est félicitée de l'abolition du monopole de cette société et de la récente publication d'une liste complète des titulaires de permis forestiers. Mais elle a souligné en même temps qu'il sera important d'assurer que le nouvel organisme ne rétablisse pas certains des coûts que la restructuration vise à réduire.

⁹ Le budget pour 2005 table sur des coûts de restructuration de 11,9 milliards de francs CFA pour Gabon Télécom, de 6,8 milliards de francs CFA pour Agrogabon et de 1 milliard de francs CFA pour Gabon Poste. Cependant, il ne prévoit rien à ce sujet pour Air Gabon, étant donné l'incertitude du calendrier de privatisation de cette compagnie.

La Banque mondiale prépare actuellement une opération de prêt à ce secteur. Les négociations de ce prêt avec les autorités ont déjà commencé et devraient s'achever au troisième trimestre de 2005. Pour ce qui est du secteur minier, l'accord type de concession minière est en cours de finalisation et l'achèvement des travaux est maintenant fixé à mi-2005.

D. Stratégies de réduction de la pauvreté

25. **En dépit de trente années de richesses pétrolières, la pauvreté reste très répandue.** Les dernières données disponibles se rapportent à 1993 et indiquent que plus de 60 % de la population vit sous le seuil de pauvreté (tableau 9). D'autres indicateurs sociaux, dont la mortalité infantile et maternelle, sont meilleurs que ceux d'autres pays d'Afrique subsaharienne, mais ils sont encore faibles par rapport à ceux des pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure). En 2003, le gouvernement gabonais a établi un document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui jette les bases d'un DSRP complet¹⁰. Les travaux de préparation de ce dernier document, qui sont en cours d'exécution, ont commencé par une enquête sur la pauvreté qui permettra de mettre à jour les informations disponibles sur l'incidence et la structure de la pauvreté au Gabon (paragraphe 20 de la lettre d'intention). La fin de l'enquête est fixée à juin 2005 et ses résultats devraient être évalués d'ici là; ils serviront de base à l'établissement des stratégies sectorielles de réduction de la pauvreté. Tout devrait être fini en août 2005. La mission a pris note avec satisfaction des travaux en cours et encouragé les autorités à poursuivre leurs consultations dans tout le pays pour assurer la participation de la population à la préparation du DSRP. Elle a en même temps indiqué qu'il importe de veiller à ce que le DSRP soit directement relié aux priorités de dépense sectorielles pour assurer que le budget d'investissement pour 2006 soit bien ciblé.

26. **La mission a évoqué l'accord subséquent dont les autorités souhaitent bénéficier à l'expiration de l'accord de confirmation en vigueur.** Elle a précisé qu'un tel accord exige que les résultats obtenus dans le cadre de l'accord de confirmation demeurent satisfaisants et que les bases d'un programme économique à moyen terme, définies dans un DSRP de qualité, soient établies.

IV. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

27. **Depuis 2003, l'économie gabonaise s'est fortement redressée après les déséquilibres financiers prononcés des premières années de la décennie.** Les pouvoirs publics ont mis en place un vaste programme de réformes économiques et structurelles. Sous l'effet du niveau élevé des cours du pétrole et du rééchelonnement de la dette extérieure, la position extérieure s'est sensiblement renforcée. Ce résultat a lui-même contribué à une forte amélioration du solde budgétaire, d'ailleurs favorisée par une meilleure administration de l'impôt et une plus grande discipline des dépenses. Les résultats obtenus dans le cadre de

¹⁰ Gabon : document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté (www.imf.org).

l'accord de confirmation, qui appuie le programme de réforme du gouvernement, ont été dans l'ensemble satisfaisants

28. **Le Gabon est maintenant confronté à un double défi.** Il doit tout d'abord consolider et étendre les acquis de la stabilisation macroéconomique. Ensuite, et c'est là une tâche non moins importante, il lui faut renforcer le processus de réforme en cours, qui vise à jeter les bases de la diversification économique, rehausser le taux de croissance du secteur non pétrolier et relancer l'effort de réduction de la pauvreté. Dans ces deux derniers domaines, il devra faire une place importante au renforcement des institutions économiques, en particulier à l'amélioration de la gestion financière du secteur public, pour asseoir sur des bases solides ses succès futurs.

29. **À court terme, les cours du pétrole resteront probablement proches de leurs records historiques, situation riche en promesses mais aussi porteuse de risques pour le Gabon.** Les recettes exceptionnelles qui en résultent offrent aux pouvoirs publics la possibilité de s'attaquer résolument aux problèmes créés par les dérapages budgétaires passés et d'assainir les finances publiques. De plus, en utilisant la majeure partie de cette manne pétrolière pour réduire la dette de l'État — envers les créanciers extérieurs et intérieurs, aussi bien qu'à l'égard de la BEAC—, le Gabon peut enclencher un cercle vertueux ayant pour effet de réduire sensiblement le poids du service de la dette sur les finances publiques ainsi que la vulnérabilité de l'économie aux fluctuations des cours du pétrole. Par ailleurs, le niveau élevé de ces cours risque de créer un sentiment de confiance excessif et de faire croire à tort que les contraintes financières ont disparu. Cela serait regrettable car, même si les cours du pétrole restent élevés pendant encore plusieurs années, la production pétrolière reprendra son déclin sans la découverte de nouveaux gisements.

30. **Le budget pour 2005 est à juste titre ambitieux.** Il table en effet sur une réduction de près de 2 % du déficit primaire non pétrolier (dons inclus), qui s'établirait ainsi à 5¾ % du PIB non pétrolier. En particulier, il prévoit que les recettes pétrolières exceptionnelles seront économisées et serviront à réduire davantage la dette publique et à alimenter le Fonds pour les générations futures. Il importe que ces objectifs soient atteints pour que le Gabon demeure sur le sentier menant à une viabilité durable. Cependant, le programme budgétaire pour 2005 est confronté à plusieurs risques. La maîtrise de la masse salariale est la pierre angulaire de la discipline budgétaire au Gabon, et il est regrettable que l'adoption de la nouvelle loi sur la fonction publique ait été retardée. Les mesures compensatoires devraient, il est vrai, faciliter les choses à court terme, mais il importe que l'application définitive de cette loi assure une meilleure maîtrise structurelle des dépenses salariales. Au volet des recettes, le recours à des mesures administratives suscite lui aussi des préoccupations. Les autorités devront demeurer vigilantes en 2005 pour assurer que la discipline budgétaire durement acquise, qui est essentielle à la viabilité de la position à moyen terme du Gabon, ne sera pas compromise.

31. **Pour se préparer à l'après-pétrole, le Gabon doit réformer son secteur public et mettre en place un environnement propice au développement du secteur privé.** Le secteur public gabonais a toujours été de taille importante, ne serait-ce que parce que le pays pouvait se le permettre. Mais la prédominance de ce secteur, conjuguée à l'abondance des

ressources pétrolières, a entravé l'avènement d'un secteur privé dynamique. Un secteur public plus efficace et un dispositif propre à assurer le développement du secteur privé sont la clé de la croissance de la productivité de l'économie gabonaise. Ils sont aussi les conditions préalables à un progrès décisif dans la lutte contre la pauvreté.

32. Le rehaussement de la qualité des dépenses publiques est un élément essentiel de la réforme du secteur public. Le DSRP en cours d'élaboration offrira au gouvernement l'occasion de définir sa stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté. Un DSRP de haute qualité est essentiel pour asseoir sur une base solide un programme économique à moyen terme. Mais, pour ne pas être vide de sens, le DSRP doit être rattaché à un cadre de dépenses publiques dont on aura bien évalué les coûts. Pour cela, il faudra faire des progrès dans le domaine de la gestion des dépenses publiques, en particulier dans la préparation et l'exécution du budget ainsi que l'application de bonnes méthodes de comptabilité publique. Il faudra également continuer à accroître la transparence du secteur public pour inciter à une bonne gestion de ce secteur et renforcer l'obligation de rendre compte dans ce domaine.

33. Des mesures importantes ont été prises afin de mettre en place un environnement plus propice au développement du secteur privé, mais il reste beaucoup à faire. Le Gabon reste compétitif dans les secteurs où il l'est traditionnellement, en dépit de la forte appréciation nominale affichée ces dernières années par l'euro, auquel est rattaché le franc CFA. Néanmoins, le coût élevé de la main-d'œuvre, des transports et des services publics freine l'investissement privé. Le gouvernement a progressé ces dernières années dans la mise en place de réformes structurelles visant à rendre l'économie plus productive et l'environnement plus favorable à l'initiative privée. Mais, comme l'a confirmé l'étude du Service-conseil pour l'investissement étranger (FIAS) de la Banque mondiale, il subsiste de nombreuses contraintes. L'heure n'est pas à l'élaboration d'une autre grande stratégie. Ce qu'il faut, c'est avancer peu à peu dans plusieurs domaines où les besoins sont bien connus, c'est-à-dire accélérer l'immatriculation des titres fonciers, améliorer davantage la gouvernance et la transparence, notamment en adhérant aux principes de l'EITI et en assurant que l'investissement public procure les biens publics nécessaires pour mobiliser par catalyse l'investissement privé, parmi lesquels une infrastructure fiable. Enfin, il reste encore à faire pour renforcer le cadre juridique et réglementaire, en particulier pour assurer son application systématique. Un examen exhaustif de la question prendra du temps et une étude de suivi du FIAS offrirait à cet égard un point de départ utile. Mais, dans l'intervalle, il y a des mesures qui peuvent être prises immédiatement, parmi lesquelles l'amélioration du fonctionnement de l'Agence de promotion des investissements privés (APIP) et l'orientation de son action vers l'aide aux petites et moyennes entreprises, secteur qui en a vraiment besoin.

34. L'intégration transfrontalière offre l'occasion de mettre à profit les possibilités offertes par les marchés régionaux. Il reste du travail à accomplir dans ce domaine, en particulier à achever la libéralisation des échanges régionaux et à démanteler les importantes barrières non tarifaires encore en place. Pour le Gabon, la mise à profit d'un marché régional plus vaste présente de nombreux avantages, et la conduite d'une politique économique davantage axée sur le développement régional doit être l'une des priorités des années à venir.

35. **Le Gabon a bien progressé dans l'amélioration de sa santé économique et financière et dans la préparation à l'ajustement qui se profile à l'horizon.** Le niveau élevé actuel des cours du pétrole et l'essor temporaire de la production pétrolière offrent l'occasion d'asseoir le développement économique sur des bases durables, et il ne faut pas la laisser passer. Tel est l'essentiel du programme du gouvernement qui est soutenu par le FMI. Dans ces circonstances :

- Compte tenu des efforts de bonne foi déployés par les autorités dans leurs négociations avec les créanciers non membres du Club de Paris et les créanciers du Club de Londres, et devant les avancées importantes de ces négociations, les services du FMI recommandent que soit achevé l'examen des assurances de financement; et
- Compte tenu des résultats satisfaisants obtenus jusqu'à la fin de 2004, de l'observation de tous les critères de réalisation quantitatifs et des progrès dans l'application des repères structurels pour fin 2004, les services du FMI recommandent que soit achevée la troisième revue de l'accord de confirmation.

36. Il est proposé que les prochaines consultations au titre de l'article IV aient lieu selon le cycle de 24 mois.

Tableau 1. Gabon — Principaux indicateurs économiques, 2000–07

	2000	2001	2002	2003	2004		2005	2006	2007
					Est.	Prog.			
	(Variation annuelle en pourcentage)								
PIB en prix constants	-1.9	2.0	0.0	2.4	2.0	1.4	2.0	0.2	0.7
Secteur pétrolier	-10.2	-5.7	-1.4	6.6	-0.6	-1.0	-0.6	-8.6	-8.0
Secteur non pétrolier	2.1	5.3	0.6	0.8	3.0	2.3	3.0	3.5	3.5
PIB à prix courants	26.0	-4.7	0.0	2.0	-3.9	8.5	8.8	-3.7	-3.2
Déflateur du PIB	28.5	-6.6	0.0	-0.4	-5.8	7.0	6.7	-3.9	-3.8
Secteur pétrolier	77.5	-12.7	1.0	-3.4	-16.0	16.6	14.7	-5.2	-6.5
Secteur non pétrolier	3.0	2.2	-0.2	0.5	2.2	1.1	1.6	1.3	1.2
Prix à la consommation									
Moyenne annuelle	0.5	2.1	0.2	2.1	2.0	0.4	1.0	1.0	1.0
Fin de période	1.8	0.9	0.4	3.5	2.0	-0.6	1.0	1.0	1.0
Secteur extérieur									
Exportations, f.à.b. (francs CFA)	53.7	-19.0	-7.0	3.7	-4.3	21.5	13.9	-8.8	-8.7
<i>dont</i> : pétrole	65.4	-19.6	-6.5	8.2	-3.8	15.9	14.8	-13.5	-13.9
Importations, f.à.b. (francs CFA)	1.4	9.3	4.9	-7.0	4.6	19.3	7.7	-0.2	0.6
Volume des exportations	32.8	-13.9	-1.8	-4.1	0.3	29.1	6.6	-10.2	-9.6
Volume des importations	-13.9	3.8	9.2	7.1	11.5	28.8	14.6	-1.8	-1.1
Termes de l'échange (détérioration -)	-1.6	-10.6	-1.5	24.7	-4.7	1.6	13.7	-0.1	-0.6
Taux de change effectif nominal (- = dépréciation)	-2.5	1.9	4.5	4.0	...	1.8
Taux e change effectif réel (- = dépréciation)	-2.9	1.1	2.5	5.7	...	-1.0
Finances de l'administration centrale									
Total des recettes	48.4	-2.8	-7.3	-3.6	-2.6	6.0	13.2	-4.5	-5.5
Recettes pétrolières	121.0	-7.6	-19.1	-6.4	-10.9	5.2	17.1	-11.9	-15.0
Recettes non pétrolières	-11.7	7.1	13.8	0.0	7.2	6.8	8.6	4.8	4.7
Total des dépenses	0.8	35.1	-8.7	-18.6	7.2	4.8	-1.6	1.6	-1.5
Courantes	2.1	27.5	-20.1	-10.7	3.5	2.3	-4.5	0.4	-3.8
En capital	-11.6	55.7	-16.5	-4.4	24.3	22.4	3.1	4.9	4.6
	(En pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période, sauf indication contraire)								
Monnaie et crédit									
Avoirs intérieurs nets	-31.5	42.6	-2.1	-8.8	-4.2	-23.8	-28.4	-16.9	-8.2
Crédit intérieur	-33.7	38.8	-1.4	-4.9	-3.3	-22.1	-28.4	-16.2	-7.3
Administration centrale	-39.6	27.7	-9.1	2.0	-8.2	-13.6	-32.0	-20.7	-13.7
Crédit à l'économie	8.3	11.8	6.4	-7.1	4.9	-6.5	3.5	4.5	6.4
(variation annuelle en pourcentage)	11.7	17.4	8.7	-9.4	7.1	-9.3	6.3	7.8	10.8
Masse monétaire au sens large	18.0	7.5	5.7	-1.2	5.3	11.6	4.6	4.9	4.7
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (PIB non pétrolier)	3.8	3.7	3.4	3.4	3.4	3.4	3.3	3.3	3.3
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Épargne nationale brute	41.5	36.8	31.3	36.0	31.5	34.8	35.7	34.5	32.5
Publique	14.6	8.0	7.5	11.1	10.3	11.7	14.8	13.8	13.1
Privée	27.0	28.8	23.8	24.9	21.1	23.1	21.0	20.7	19.4
Épargne intérieure brute	58.1	51.8	43.6	48.1	49.1	49.4	51.1	48.6	45.3
Publique	19.7	15.9	10.9	8.0	7.4	9.3	12.8	11.9	11.5
Privée	38.4	35.9	32.7	40.1	41.6	40.1	38.3	36.7	33.8
Investissement fixe brut	21.8	25.8	24.4	24.0	25.7	24.3	22.0	22.3	22.2
Public	2.9	4.7	4.0	3.7	4.8	4.2	4.0	4.3	4.7
Privé	18.9	21.0	20.5	20.2	20.9	20.1	18.0	17.9	17.5
PIB nominal (milliards de francs CFA)	3,618.3	3,448.5	3,448.9	3,518.9	3,382.3	3,818.0	4,154.8	3,999.9	3,872.5
Administration centrale									
Solde budgétaire primaire (base engagements)	17.5	12.0	7.9	11.4	10.3	11.5	13.8	12.3	10.4
Solde primaire non pétrolier (en % du PIB non pétrolier)	-9.8	-16.9	-16.8	-8.2	-7.5	-7.7	-5.8	-5.4	-5.0
Solde global (base engagements, hors dons)	11.6	3.2	3.4	7.4	5.2	7.4	10.7	9.4	8.3
Solde global (base de caisse)	4.0	4.8	3.5	6.4	0.1	2.4	9.5	9.5	8.4
Financement bancaire intérieur	-4.9	4.2	-1.5	0.5	-1.4	-2.3	-5.1	-3.6	-2.6
Financement extérieur net	4.4	-6.2	-2.2	-3.7	-9.6	2.5	-2.2	-4.5	-4.7
Besoin de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	13.9	0.0	0.0	0.0	-0.1
Solde extérieur courant (transferts officiels inclus)	19.7	11.0	6.8	12.0	5.8	10.5	13.7	12.2	10.2
Solde extérieur courante (hors transferts officiels)	20.0	10.8	7.5	12.8	5.5	10.4	13.6	12.1	10.1
Dettes publ. extérieure (y compris FMI et besoin de financement)	57.1	63.1	62.8	56.0	58.6	49.6	43.0	40.1	36.5
Dettes publ. totale (y compris FMI et besoin de financement)	71.3	81.1	82.8	73.0	67.9	61.9	48.8	43.1	38.4

Sources : autorités gabonaises, et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 2. Gabon — Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2003–05 (fin)
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2003			2004			2005			Déc. Prog.	
	Déc. Prog.	Est.	Mars Est.	Sept. Prel.	Dec. Prog.	Déc. Rév.	Mars Prog.	Juin Prog.	Sept. Prog.		
Intérieur (net)	-85.5	-94.2	-39.1	-117.1	-148.9	-198.7	-186.7	-78.4	-158.4	-221.4	-306.0
Système bancaire	7.1	15.8	-22.4	-61.4	-48.6	-98.6	-86.0	-40.9	-92.9	-129.3	-211.3
Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)	20.5	15.8	-19.2	-38.4	-32.7	-82.6	-52.1	-37.5	-86.0	-118.9	-197.8
Banques commerciales	-13.4	0.0	-3.2	-23.0	-16.0	-16.0	-33.9	-3.5	-6.9	-10.4	-13.4
Sources non bancaires	-92.6	-110.0	-16.7	-35.3	-68.6	-100.3	-100.1	-37.5	-65.5	-92.1	-94.7
Dette intérieure	-62.2	-60.1	-15.5	-30.8	-70.4	-73.0	-68.8	-24.8	-44.5	-59.7	-80.7
Compagnies pétrolières (avances nettes)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
DGCP	-55.2	-55.3	-11.6	-22.8	-33.4	-49.6	-46.5	-15.5	-30.0	-44.0	-57.2
Conventions commerciales moratorisées	-19.8	-19.8	-4.1	-7.5	-10.6	-16.3	-15.0	-5.2	-10.4	-15.6	-20.0
Divers 3/	-35.4	-35.5	-7.5	-15.3	-22.8	-34.1	-33.3	-10.3	-19.6	-28.4	-37.3
Dette au Trésor ("Club de Libreville")	0.0	0.0	-0.6	-2.3	-3.9	-3.4	-5.5	-1.3	-2.5	-3.8	-4.9
Rappels dus aux fonctionnaires	-7.0	-4.8	-3.4	-5.7	-7.6	-20.0	-16.8	-8.0	-12.0	-12.0	-18.6
Variation des arriérés intérieurs (au titre du principal, — = réduction)	-22.1	-11.6	-16.1	-13.0	-12.3	-14.7	-15.4	-1.2	-1.9	-1.9	-1.9
Coûts de restructuration 5/	-11.3	-7.8	-1.5	-4.5	-7.3	-18.5	-15.2	-5.9	-15.3	-18.7	-19.7
Coûts sociaux	-11.3	-7.8	-1.5	-4.5	-7.3	-18.5	-15.2	-5.9	-15.3	-18.7	-19.7
Rééchelonnement/report de la dette intérieure	0.0	0.0	10.1	10.1	0.0	10.1	10.1	0.4	0.4	0.4	0.4
Produit des privatizations	1.0	1.0	0.0	0.0	11.9	11.9	1.7	0.0	0.0	0.0	18.2
Autres	2.0	-31.5	6.3	2.9	-18.3	-13.7	-15.9	-6.0	-4.2	-12.2	-11.0
Correspondants du Trésor, y compris pensions	1.0	-6.2	-2.9	-1.9	-5.7	-5.0	-6.9	-3.2	-5.5	-6.7	-4.0
Administrations locales 6/	1.0	-1.9	3.1	1.5	1.0	-1.0	1.4	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5
Remises de dettes intérieures	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Banque gabonaise de développement (BGD)	...	-1.4	-0.5	-0.5	-0.7	-1.4	-2.0	-0.3	-0.6	-1.0	-1.4
Autres, y compris transactions entre les admin. locales et le Trésor	0.0	-13.5	1.1	-0.8	-7.2	-6.3	-4.7	-1.0	-2.0	-3.0	-4.0
Erreurs et omissions	0.0	-8.6	5.5	4.6	-5.7	0.0	-0.8	0.0	5.5	0.0	-0.1
besoin de financement	156.2	0.0	0.0	0.0	471.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :											
Solde budgétaire primaire, dons compris (en pourcentage du PIB)	10.9	11.4	3.0	5.9	8.5	12.5	11.5	3.4	6.6	10.5	13.8
Solde primaire non pétrolier, dons compris (en pourcentage du PIB non pétrolier)	-8.2	-8.2	-1.5	-2.9	-5.4	-7.5	-7.7	-2.2	-3.5	-4.4	-5.8
Stock d'ordonnancements impayés au Trésor	77.1	84.7	62.4	44.8	48.0	58.8	41.8	36.7	26.7	31.7	33.2
Fonds pour les générations futures (solde)	...	30.0	16.5	51.5	55.0	81.7	142.1	81.7	108.4	135.1	162.6

Sources : autorités gabonaises, et estimations et projections des services du FMI.

1/ Les objectifs initiaux du programme pour fin septembre et fin décembre 2004 ont été révisés en fonction des emplois envisagés des recettes pétrolières exceptionnelles, et d'une révision à la hausse (de 1 milliard de francs CFA) des dépenses courantes pour fin décembre 2004.

2/ Les "autres fonds en route au Trésor" incluent principalement les variations des consignations et des opérations avec les organismes autonomes.

3/ Dont les remboursements de dettes anciennes à la Société d'eau et d'énergie du Gabon (SEEG), à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et à l'Office des postes et télécommunications (OPT), ainsi que le service de la dette au titre de nouveaux accords avec Gabon Télécom, Gabon Poste, les fournisseurs de Air Gabon et la CNSS. Au quatrième trimestre de 2003, un report d'échéances, pour un total d'environ 11 milliards de francs CFA, a été consenti.

4/ Les données excluent un montant de 7,8 milliards de francs CFA au titre des conventions commerciales moratorisées rachetées par une banque commerciale locale à des créanciers non bancaires privés durant les premiers mois de 2004. Elles diffèrent donc des données de la situation monétaire.

5/ Par coûts de restructuration, on entend les coûts sociaux de la privatisation et les coûts des départements volontaires. En 2002, l'État a pris en charge la dette de Air Gabon envers les fournisseurs (31 milliards de francs CFA) et celles dues par les entreprises publiques à la CNSS (36 milliards de francs CFA).

6/ Le poste des administrations locales rend compte des variations du solde du compte des entités locales au Trésor.

Tableau 3. Gabon -- Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2000-07

	2000	2001	2002	2003	2004		2005	2006	2007
					Rév.	Prél.	Projections		
(Milliards de francs CFA)									
Total des recettes et des dons	1,207.6	1,173.6	1,089.9	1,050.3	1,139.5	1,113.6	1,262.7	1,206.0	1,140.8
Recettes	1,207.6	1,173.6	1,088.0	1,049.1	1,131.6	1,111.5	1,257.7	1,200.8	1,135.3
Recettes pétrolières	814.7	752.9	609.0	570.2	618.2	600.0	702.4	618.5	525.6
Recettes non pétrolières	392.9	420.8	479.0	478.9	513.4	511.5	555.4	582.3	609.6
Impôts directs	81.9	96.6	134.2	122.6	145.3	137.3	146.3	159.1	164.9
Impôts indirects	80.2	70.8	83.5	109.6	115.2	115.1	123.7	135.6	144.4
Taxe sur le commerce international	214.7	218.4	210.0	200.3	217.5	200.5	216.6	239.6	252.1
Droits d'importation	186.7	187.8	180.9	171.2	185.5	172.9	184.3	207.4	217.2
<i>dont</i>									
TVA	83.6	92.0	88.6	83.9	90.9	82.6	90.3	101.6	106.4
Taxes à l'exportation	28.0	30.6	29.1	29.1	32.0	27.6	32.3	32.2	34.9
Autres recettes	16.1	35.0	51.3	46.4	35.4	58.7	68.8	47.9	48.2
Dons de l'étranger	0.0	0.0	1.9	1.2	7.9	2.1	5.0	5.2	5.5
Total des dépenses (y compris les prêts nets)	786.1	1,061.9	969.2	789.0	837.9	827.1	813.6	826.6	814.2
Total des dépenses (hors paiements d'intérêts)	574.1	758.2	817.9	647.5	682.9	676.3	688.1	712.6	736.8
Dépenses courantes	674.8	860.4	687.4	613.5	627.4	627.8	599.6	602.1	579.3
Traitements et salaires	216.6	219.6	220.6	229.0	226.0	226.3	225.0	226.9	228.5
Achats de biens et services	128.3	177.0	156.7	124.8	125.5	125.1	131.1	137.5	143.9
Transferts	117.8	160.1	158.8	118.3	121.0	125.6	118.0	123.7	129.5
paiements d'intérêts	212.0	303.7	151.3	141.5	155.0	150.8	125.5	114.0	77.4
Intérieurs	27.8	34.3	33.7	30.4	28.7	31.4	23.6	15.9	11.4
Extérieurs (hors FMI)	184.2	269.4	117.6	111.1	126.2	119.4	101.9	98.2	66.0
Dépenses en capital	105.1	163.6	136.6	130.7	162.5	160.0	165.0	173.1	181.1
Investissements financés sur ressources intérieures	82.4	154.3	117.0	122.0	142.5	142.2	133.0	139.5	146.0
Investissements financés par l'étranger	22.7	9.3	19.6	8.7	20.0	17.8	32.0	33.6	35.1
Prêts nets (participations incluses)	6.2	37.9	17.1	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Coûts de restructuration des entreprises publiques 1/	0.0	0.0	67.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Fonds d'entretien routier (FER) et fonds spéciaux 2/	60.5	44.5	48.0	39.3	49.0	51.4	53.8
Solde global, dons inclus (base ordonnancements)	421.5	111.7	120.7	261.3	301.6	286.5	449.1	379.4	326.6
Solde primaire, dons inclus (base ordonnancements)	633.5	415.4	272.0	402.8	456.6	437.3	574.6	493.4	404.0
Variation des arriérés	-276.1	54.7	1.1	-36.4	-198.1	-193.7	-53.5	0.0	0.0
Extérieurs (paiements d'intérêts)	-201.3	26.2	81.1	32.4	-139.4	-140.4	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	-74.9	28.5	-79.9	-68.8	-58.7	-53.3	-53.5	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	145.4	166.4	121.8	224.9	103.5	92.8	395.6	379.4	326.6
Financement	-145.4	-166.3	-121.8	-224.9	-103.5	-92.8	-395.5	-379.4	-323.9
Extérieur (net)	160.2	-213.1	-76.9	-130.7	95.2	93.9	-89.5	-179.7	-183.3
Tirages	22.7	9.3	17.7	8.7	65.0	59.9	32.0	33.6	35.1
Financement des projets	22.7	9.3	17.7	8.7	20.0	17.8	32.0	33.6	35.1
Financement des programmes	0.0	0.0	0.0	0.0	45.0	42.1	0.0	0.0	0.0
Amortissement	-242.1	-309.7	-243.6	-198.6	-204.8	-208.2	-200.8	-213.3	-218.4
Arriérés (principal)	-271.6	35.0	135.8	46.1	-186.6	-185.8	0.0	0.0	0.0
Effet du taux de change sur les arriérés	-9.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement/report de la dette intérieure	649.5	29.4	1.3	2.0	421.7	425.4	76.6	0.0	0.0
Remises de dettes	17.0	17.0	11.9	11.1	0.0	2.6	2.6	0.0	0.0
Paiement anticipé de la dette extérieure	-5.9	5.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0
Intérieur (net)	-305.7	46.8	-44.9	-94.2	-198.7	-186.7	-306.0	-199.7	-140.6
Système bancaire	-175.6	144.7	-51.5	15.8	-98.6	-86.0	-211.3	-143.1	-99.2
Banque des États de l'Afrique centrale	-59.1	109.5	-92.9	15.8	-82.6	-52.1	-197.8	-137.0	-79.5
<i>dont</i> : FMI	5.4	-8.1	-9.1	-11.8	19.1	17.6	-12.6	-3.5	-1.0
Remboursement des avances statutaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-77.7	-71.7	0.0
Banques commerciales	-116.5	35.2	41.4	0.0	-16.0	-33.9	-13.4	-6.1	-19.7

Tableau 3. Gabon — Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2000–07 (fin)

	2000	2001	2002	2003	2004		2005	2006	2007
					Rév.	Prél.	Projections		
(Milliards de francs CFA)									
Sources non bancaires	-130.1	-97.9	6.6	-110.0	-100.1	-100.7	-94.7	-56.6	-41.4
Dette intérieure	-115.0	-80.7	-75.4	-60.1	-73.0	-68.8	-80.7	-44.4	-28.2
Compagnies pétrolières (avances nettes)	-36.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
DGCP	-72.1	-72.9	-69.1	-55.3	-49.6	-46.5	-57.2	-28.2	-28.2
Dette au Trésor	0.0	0.0	0.0	0.0	-3.4	-5.5	-4.9	0.0	0.0
Rappels dus aux fonctionnaires	-6.5	-7.8	-6.3	-4.8	-20.0	-16.8	-18.6	-16.2	--
Variation des arriérés intérieurs au titre du principal; - réduction)	-2.0	6.1	14.1	-11.6	-14.7	-15.4	-1.9	0.0	0.0
Coûts de restructuration	-5.5	-5.6	47.9	-7.8	-18.5	-15.2	-19.7	-10.6	-17.4
Rééchelonnement de la dette	0.0	0.0	39.6	0.0	10.1	10.1	0.4	0.0	0.0
Produit des privatisations	4.0	3.4	1.8	1.0	11.9	1.7	18.2	0.0	0.0
Autres 3/	-11.6	-21.1	-21.4	-31.5	-15.9	-13.0	-11.0	-1.6	4.2
Besoin de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-2.7
Pour mémoire :									
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Total des recettes (hors dons)	33.4	34.0	31.5	29.8	30.9	29.1	30.3	30.0	29.3
Recettes pétrolières	22.5	21.8	17.7	16.2	16.9	15.7	16.9	15.5	13.6
Recettes non pétrolières	10.9	12.2	13.9	13.6	14.0	13.4	13.4	14.6	15.7
Total des dépenses	21.7	30.8	28.1	22.4	22.8	21.7	19.6	20.7	21.0
Total des dépenses, hors intérêts	15.9	22.0	23.7	18.4	18.6	17.7	16.6	17.8	19.0
Dépenses courantes	18.7	25.0	19.9	17.4	17.1	16.4	14.4	15.1	15.0
Masse salariale	6.0	6.4	6.4	6.5	6.2	5.9	5.4	5.7	5.9
Autres dépenses courantes	6.8	9.8	9.1	6.9	6.7	6.6	6.0	6.5	7.1
Intérêts	5.9	8.8	4.4	4.0	4.2	3.9	3.0	2.9	2.0
Dépenses en capital	2.9	4.7	4.0	3.7	4.4	4.2	4.0	4.3	4.7
Prêts nets	0.2	1.1	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Fonds d'entretien routier et fonds spéciaux	1.8	1.3	1.3	1.0	1.2	1.3	1.4
Dépenses au titre de la défense 5/	1.8	1.9	1.9	1.8	1.7	1.7	1.4	1.5	1.5
Solde primaire, dons inclus (base ordonnancements)	17.5	12.0	7.9	11.4	12.5	11.5	13.8	12.3	10.4
Solde global, dons inclus (base ordonnancements)	11.6	3.2	3.5	7.4	8.2	7.5	10.8	9.5	8.4
Solde global (base caisse)	4.0	4.8	3.5	6.4	2.8	2.4	9.5	9.5	8.4
(En pourcentage du PIB non pétrolier)									
Recettes non pétrolières	21.2	21.1	23.9	23.6	24.2	24.3	25.3	25.3	25.3
Dépenses primaires	30.9	37.9	40.8	31.9	32.2	32.2	31.3	30.9	30.5
Masse salariale	11.7	11.0	11.0	11.3	10.6	10.8	10.2	9.8	9.5
Solde primaire non pétrolier, dons inclus	-9.8	-16.9	-16.8	-8.2	-7.6	-7.7	-5.8	-5.4	-5.0
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)									
Prix du pétrole (en dollars EU le baril) 6/	28.2	24.3	25.2	28.9	37.3	38.2	48.1	45.3	42.6
PIB aux prix du marché	3,618	3,448	3,449	3,519	3,667	3,818	4,155	4,000	3,873
PIB non pétrolier aux prix du marché	1,857	1,998	2,006	2,033	2,123	2,102	2,199	2,305	2,413
Fonds pour les générations futures (encours)	70.4	30.0	142.1	55.0	162.6	224.5	302.9

Sources : autorités gabonaises, et estimations et projections des services du FMI.

1/ Y compris la dette d'Air Gabon envers les fournisseurs et celle des entreprises publiques à l'égard de la Caisse nationale de sécurité sociale que l'État a prises en charge en 2002.

2/ Dans la loi de finances 2004, les dépenses du Fonds d'entretien routier (FER) sont annexées au budget. Les autres fonds spéciaux sont des fonds extra-budgétaires.

3/ Correspondants du Trésor, administration locales, chèques émis mais pas encore encaissés et erreurs et omissions.

4/ Les besoins de financement de la période d'application du programme devraient être couverts par le rééchelonnement de la dette.

5/ Les dépenses au titre de la défense sont incluses en partie dans les dépenses courantes et en partie dans les dépenses en capital.

6/ Les prix nationaux correspondants sont de 1-2 dollars EU plus faibles.

Tableau 4. Gabon — Situation monétaire trimestrielle, 2003-05

	2003				2004				2005			
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.
	Chiffres effectifs											
					Est.	Préf.	Prog.	Rév.	Rév.	Prog.	Prog.	
	(Milliards de francs CFA)											
Avoirs extérieurs nets	76.9	58.3	73.3	81.6	142.2	199.4	126.6	222.9	291.4	374.4	394.4	509.5
Banque centrale	62.3	36.1	61.8	66.9	87.8	119.0	111.9	130.3	165.2	240.2	260.2	373.3
Banques créatrices de monnaie	14.6	22.2	11.6	14.6	54.4	80.3	14.6	92.6	126.2	134.2	134.2	136.2
Avoirs intérieurs nets	524.6	537.0	503.2	510.2	449.6	425.7	498.9	389.7	369.3	311.4	275.0	181.4
Crédit intérieur net	617.5	649.3	645.6	623.0	585.6	549.7	611.7	560.8	492.0	434.1	397.7	304.1
Crédit net au secteur public	173.2	187.0	223.2	210.2	183.9	145.7	159.9	167.9	117.5	76.5	-11.8	-93.8
Crédit net à l'État	200.8	216.4	253.5	231.9	209.5	170.6	181.6	191.3	151.5	58.6	22.2	-59.7
Banque centrale	128.9	167.3	171.5	146.5	127.3	108.1	110.1	123.4	94.3	56.8	8.3	-24.6
Banques créatrices de monnaie ^{1/}	71.9	49.0	82.0	85.4	82.2	62.4	71.5	67.8	57.2	53.7	46.8	43.8
Épargne postale	3.3	1.5	1.3	6.2	6.6	6.6	6.2	6.4	4.1	4.1	4.1	4.1
Créances sur organismes publics, net	-30.9	-30.9	-31.6	-27.9	-32.2	-31.5	-27.9	-29.8	-38.2	-38.2	-38.2	-38.2
Crédit à l'économie	444.3	462.4	422.4	412.8	401.6	404.1	451.8	392.9	374.5	409.5	409.5	397.9
Autres postes (net)	-92.9	-112.3	-142.4	-112.8	-136.0	-124.1	-112.8	-171.0	-122.7	-122.7	-122.7	-122.7
	601.5	595.3	576.6	591.8	591.8	625.0	625.5	612.7	660.6	685.7	669.3	690.9
	119.1	117.2	120.1	124.2	113.4	116.6	118.9	120.2	138.7	133.8	112.4	145.0
	232.8	225.2	211.2	220.9	223.6	251.3	244.9	233.7	250.5	260.5	265.5	261.9
	249.6	253.0	245.3	246.7	254.7	257.1	261.7	258.8	271.5	291.5	291.5	283.9
	(Variations en pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période)											
	6.8	3.7	6.2	7.6	10.2	19.9	7.6	23.9	9.5	12.6	15.6	33.0
	-6.4	-4.3	-10.0	-8.8	-10.2	-14.3	-1.9	-20.4	-4.2	-8.8	-14.3	-28.4
	-5.8	-0.5	-1.1	-4.9	-6.3	-12.4	-1.9	-10.5	-3.3	-8.8	-14.3	-28.4
	-3.2	-0.6	5.6	2.0	-3.8	-10.4	-8.5	-6.9	-8.2	-14.1	-19.6	-32.0
	-1.9	1.1	-5.5	-7.1	-1.9	-1.5	6.6	-3.4	4.9	5.3	5.3	3.5
	0.4	-0.6	-3.7	-1.2	--	5.6	5.7	3.5	5.3	3.8	1.3	4.6
	(Variations annuelles en pourcentage)											
	10.0	6.1	-1.4	-9.4	-9.6	-12.6	6.9	-7.0	7.1	1.3	4.2	6.3
	2.3	-2.2	-3.7	-1.2	-1.6	5.0	8.5	6.3	5.3	9.7	9.3	4.6

Sources : BEAC et estimations et projections des services du FMI.

1/ Les données pour septembre 2004 diffèrent de celles du tableau des finances publiques, qui excluent un montant de 7,8 milliards de francs CFA au titre des conventions commerciales moratorisées rachetées par une banque commerciale locale en 2004.

Tableau 5. Gabon — Situation monétaire, 2000–07

	2000	2001	2002	2003 Est.	2004		2005	2006	2007
					Prog.	Rév.			
(Milliards de francs CFA)									
Stocks									
Avoirs extérieurs nets	177.2	-8.1	36.1	81.6	137.7	291.4	509.5	660.0	753.1
Banque centrale	72.8	-46.0	46.0	66.9	123.0	165.2	373.3	518.8	588.9
Avoirs	136.5	9.9	90.1	104.9	181.3	216.2	411.8	553.8	622.9
Engagements	-63.7	-56.0	-44.1	-38.0	-57.0	-51.1	-38.5	-35.0	-34.0
Banques créatrices de monnaie	104.4	37.9	-9.9	14.6	14.6	126.2	136.2	141.2	164.2
Avoirs	169.0	98.5	72.5	86.6	86.6	193.7	203.7	208.7	231.7
Engagements	-64.6	-60.6	-82.5	-71.9	-71.9	-67.5	-67.5	-67.5	-67.5
Avoirs intérieurs nets	350.1	574.8	562.9	510.2	485.2	369.3	181.4	64.4	5.3
Crédit intérieur net	455.6	660.2	652.3	623.0	603.6	492.0	304.1	192.0	139.3
Crédit net au secteur public	98.6	241.0	196.7	210.2	161.6	117.5	-93.8	-236.9	-336.1
Crédit net à l'État	125.0	271.3	219.8	231.9	183.3	151.5	-59.7	-202.9	-302.1
Banque centrale	114.2	223.6	130.7	146.5	113.8	94.3	-103.5	-240.5	-320.0
Créances	157.3	248.2	231.5	196.8	215.8	197.2	106.9	33.8	32.7
<i>Dont :</i>									
Avances statutaires	94.5	194.4	189.2	166.4	166.4	149.1	71.5	1.8	1.8
Utilisation des crédits du FMI	62.8	53.8	42.2	30.4	49.4	48.0	35.5	32.0	31.0
Dépôts	43.2	24.6	100.8	50.3	102.0	102.8	210.4	274.3	352.8
Banques créatrices de monnaie	10.9	47.7	89.1	85.4	69.5	57.2	43.8	37.7	17.9
Épargne postale	3.9	2.3	2.5	6.2	6.2	4.1	4.1	4.1	4.1
Créances sur org. publics, net	-30.3	-32.6	-25.5	-27.9	-27.9	-38.2	-38.2	-38.2	-38.2
Crédit à l'économie	356.9	419.2	455.6	412.8	442.0	374.5	397.9	429.0	475.5
Autres postes, net	-105.4	-85.4	-89.4	-112.8	-118.4	-122.7	-122.7	-127.6	-134.0
Masse monétaire au sens large	527.3	566.7	599.0	591.8	622.8	660.6	690.9	724.4	758.4
Circulation fiduciaire hors banques	116.2	128.2	132.0	124.2	130.7	138.7	145.0	152.1	159.2
Dépôts à vue	204.3	204.0	214.7	220.9	232.5	250.5	261.9	274.6	287.5
Dépôts à terme	206.9	234.5	252.3	246.7	259.6	271.5	283.9	297.7	311.7
(Variations en pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période)									
Avoirs extérieurs nets	49.5	-35.1	7.8	7.6	9.5	35.5	33.0	21.8	12.9
Avoirs intérieurs nets	-31.5	42.6	-2.1	-8.8	-4.2	-23.8	-28.4	-16.9	-8.2
Crédit intérieur net	-33.7	38.8	-1.4	-4.9	-3.3	-22.1	-28.4	-16.2	-7.3
Crédit net à l'État	-39.6	27.7	-9.1	2.0	-8.2	-13.6	-32.0	-20.7	-13.7
Crédit à l'économie	8.3	11.8	6.4	-7.1	4.9	-6.5	3.5	4.5	6.4
Masse monétaire au sens large	18.0	7.5	5.7	-1.2	5.3	11.6	4.6	4.9	4.7
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)									
Crédit à l'économie	11.7	17.4	8.7	-9.4	7.1	-9.3	6.3	7.8	10.8
Masse monétaire au sens large	18.0	7.5	5.7	-1.2	5.3	11.6	4.6	4.9	4.7
<i>Dont : circulation fiduciaire hors banques</i>	10.4	10.3	3.0	-5.9	5.3	11.7	4.6	4.9	4.7
Pour mémoire :									
Vitesse de circulation de la monnaie									
PIB non pétrolier	3.8	3.7	3.4	3.4	3.4	3.4	3.3	3.3	3.3
PIB total	7.4	6.3	5.9	5.9	5.4	6.1	6.1	5.7	5.1
Croissance du PIB non pétrolier	5.1	7.6	0.4	1.4	5.3	3.4	4.6	4.9	4.7
Croissance du PIB total	26.0	-4.7	0.0	2.0	-3.9	8.5	8.8	-3.7	-3.2
Crédit à l'économie/PIB non pétrolier	19.2	21.0	22.7	20.3	20.7	17.8	18.1	18.6	19.7

Source : Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC).

Tableau 6. Gabon — Balance des paiements, 2001–07
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2001	2002	2003	2004		2005	2006	2007
		Prél.		Prél.			Proj.	
Transactions courantes (y compris transferts)	379.3	235.6	423.5	194.8	400.7	571.2	488.3	396.6
Exportations, f.à.b.	1,916.0	1,781.2	1,847.1	1,800.6	2,244.7	2,556.2	2,331.8	2129.4
Secteur pétrolier	1,535.9	1,435.4	1,553.6	1,442.3	1,800.9	2,066.9	1,787.3	1538.8
Autres secteurs	380.1	345.8	293.4	358.3	443.7	489.2	544.5	590.6
Importations, f.à.b.	-621.2	-651.7	-605.9	-658.3	-722.5	-778.3	-776.9	-781.3
Secteur pétrolier	-214.1	-163.3	-124.3	-210.8	-216.3	-231.8	-200.5	-184.9
Secteur privé non pétrolier	-407.0	-488.3	-481.5	-447.5	-506.1	-546.4	-576.3	-596.3
Balance commerciale	1,294.8	1,129.5	1,241.2	1,142.2	1,522.1	1,777.8	1,554.9	1348.1
Dont :	-858.1	-802.5	-712.6	-900.8	-1,019.9	-1,104.6	-975.6	-871.8
Intérêts sur la dette publique (brute)								
Bénéfices (nets)	-263.0	-118.9	-114.7	-138.7	-122.1	-108.3	-99.1	-87.9
	-132.9	-201.3	-202.7	-230.7	-272.5	-335.9	-294.4	-259.4
Transferts courants (nets)	-57.4	-91.4	-105.1	-46.6	-101.5	-102.1	-90.9	-79.6
Compte de capital	-576.3	-374.1	-477.2	-282.8	-407.0	-440.9	-342.8	-326.7
Transferts en capital (nets)	1.9	1.8	25.1	0.0	2.7	2.6	3.0	3.4
Capitaux à moyen et à long terme	-286.4	-213.7	-189.6	30.9	-67.6	-88.5	-96.1	-107.4
Secteur public ^{3/ 4/}	-268.3	-226.5	-190.4	-139.9	-154.9	-175.3	-181.0	-184.7
Tirages (bruts)	9.3	17.7	15.4	65.0	59.9	32.0	38.0	40.0
Projet	9.3	17.7	8.7	20.0	17.8	32.0	33.6	35.1
Autres (hors FMI)	0.0	0.0	6.7	45.0	42.1	0.0	4.4	4.9
Amortissement (brut) ^{2/}	-277.5	-244.1	-205.7	-204.9	-214.8	-207.3	-219.0	-224.7
Invest. direct et invest. de portefeuille (nets)	-67.6	42.1	10.0	116.7	118.5	115.1	106.5	98.8
Autres apports de capitaux (nets)	49.4	-29.4	-9.2	54.1	-31.2	-28.2	-21.5	-21.5
Secteur pétrolier	22.4	-3.5	22.5	23.5	-8.4	-6.4	-3.0	-8.0
Secteur non pétrolier	27.0	-25.8	-31.7	30.6	-22.8	-21.8	-18.5	-13.5
Capitaux à court terme	-291.8	-162.2	-312.7	-313.7	-342.1	-355.0	-249.7	-222.7
Secteur pétrolier	-69.3	2.0	-55.2	-84.4	-104.3	-66.3	-67.4	-39.8
Secteur non pétrolier	-138.1	-67.6	-162.5	-229.3	-237.8	-288.7	-182.2	-182.8
Erreurs et omissions	-84.3	-96.7	-95.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale	-197.0	-138.5	-53.7	-88.0	-6.3	130.3	145.5	69.9
Financement	197.0	138.5	53.7	-383.4	6.3	-130.3	-145.5	-67.5
Banque centrale : avoirs extérieurs nets (- = augmentation)	119.1	-92.0	-20.9	-57.4	-97.7	-208.1	-145.5	-70.1
Engagements envers le FMI (- = augmentation)	-7.1	-13.5	-11.8	19.0	19.2	-12.6	-3.5	-5.1
Autres avoirs nets (- = augmentation)	126.1	-78.5	-9.0	-76.4	-116.9	-195.5	-142.0	-65.1
Rééchelonnement de la dette ^{4/}	0.0	1.3	0.0	0.0	254.1	249.3	0.0	0.0
Remises de dettes (et autres) ^{4/}	17.0	11.9	11.1	0.0	2.7	2.6	0.0	2.6
Ariérés nets (- = réduction)	60.9	217.4	63.5	-326.0	-326.9	0.0	0.0	0.0
Autres financements exceptionnels ^{4/ 5/}	0.0	0.0	0.0	0.0	174.1	-174.1	0.0	0.0
Besoin de financement ^{6/}	0.0	0.0	0.0	471.5	0.0	0.0	0.0	-2.4
Pour mémoire :								
Transactions courantes (transf. officiels inclus)	11.0	6.8	12.0	5.8	10.5	13.7	12.2	10.2
Secteur pétrolier	27.2	26.2	34.3	21.6	27.7	29.7	27.5	24.5
Secteur non pétrolier	-16.2	-19.4	-22.3	-15.9	-17.2	-15.9	-15.2	-14.2
Transactions courantes (hors transferts officiels)	10.8	7.5	12.8	5.5	10.4	13.6	12.1	10.1
Compte de capital	-16.7	-10.8	-13.6	-8.4	-10.7	-10.6	-8.6	-8.4
Balance globale	-5.7	-4.0	-1.5	-2.6	-0.2	3.1	3.6	1.8
Réserves officielles brutes (milliards de FCFA)	9.9	90.1	104.9	181.3	104.9	300.4	442.4	507.4
En mois d'import. de biens et services, non compris rev. des fact.	0.1	0.9	1.2	1.9	0.9	2.6	4.0	4.7
Cours mondial du pétrole (dollars EU/baril)	24.3	25.2	28.9	30.0	38.2	48.1	45.3	42.6
Prix intérieur du pétrole (dollars EU/baril)	22.6	24.2	27.6	28.9	35.6	44.3	42.7	40.6
Production de pétrole (millions de tonnes)	13.0	12.6	13.5	13.3	13.6	13.5	12.1	11.0
taux de change FCFA pour 1 \$ (moyenne)	732.4	695.4	580.1	532.6	528.3	488.4

Sources : autorités gabonaises, et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le chiffre de 2004 exclut les intérêts de retard (environ 4 milliards de francs CFA) dont le montant reste à rapprocher de celui qui ressort des comptes du Trésor français.

2/ Le chiffre de 2003 inclut les remises de dettes (cumulées) de l'Agence française de développement et de la Banque de France pour 2004-13.

3/ Il s'agit de la dette contractée directement ou garantie par l'État.

4/ Les données pour 2004-06 peuvent changer après conclusion d'accords bilatéraux avec les membres du Club de Paris, les autres créanciers bilatéraux et les membres du Club de Londres.

5/ Pour 2004-05, comprend le report de 50 % des arriérés de principal et 35 % des arriérés d'intérêts envers les créanciers du Club de Paris. Le rééchelonnement de ces arriérés ne prendra effet qu'une fois achevée la deuxième revue de l'accord de confirmation.

6/ Le besoin de financement pour la période d'application du programme a été couvert en partie par un rééchelonnement de la dette.

Tableau 7. Gabon— Encours de la dette extérieure et service de la dette inscrit à l'échéancier, 2001–07 1/

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
	Projections						
	(Milliards de francs CFA)						
Dette totale à moyen et à long terme	2,176.5	2,166.1	1,969.6	1,894.5	1,785.5	1,604.0	1,415.2
Encours de la dette	2,176.5	2,166.1	1,969.6	1,391.1	1,182.5	969.9	754.5
<i>dont</i> : arriérés 2/	61.1	278.3	326.9	--	--	--	--
Dette multilatérale	362.3	320.5	242.3	192.0	153.3	118.0	86.7
<i>dont</i> : hors FMI	308.5	276.2	210.6	174.9	148.8	116.9	86.7
Dette bilatérale	1,697.9	1,711.2	1,636.3	1,169.3	1,006.7	835.8	653.0
Club de Paris	1,646.8	1,669.3	1,594.5	1,136.8	976.4	808.1	628.0
Autres créanciers bilatéraux	51.1	41.9	41.8	32.5	30.2	27.6	25.0
Dettes diverses	83.7	86.9	41.5	29.8	22.5	16.2	14.8
Club de Londres	26.8	21.1	18.6	--	--	--	--
Intérêts de retard 3/	5.8	26.3	31.0	--	--	--	--
Nouvelle dette 4/	--	--	--	503.4	603.0	634.1	660.7
FMI	--	--	--	32.2	32.3	32.4	28.3
Projets-Programmes	--	--	--	65.0	97.0	135.0	175.0
Club de Paris VIII (2004)	--	--	--	398.7	473.8	473.8	473.8
Club de Londres	--	--	--	--	-6.9	-11.9	-16.8
Autres créanciers bilatéraux	--	--	--	7.5	6.8	4.8	2.8
Besoin de financement restant à couvrir	--	--	--	--	--	--	-2.5
Total exigible au titre du service de la dette (+ FMI) 5/	548.4	403.2	318.8	347.5	325.6	318.6	314.2
<i>dont</i> rééchelonnable	--	--	156.2	151.3	153.1	156.5	159.3
Principal	306.3	244.7	206.8	225.2	217.3	219.5	226.4
Intérêts	242.1	158.5	112.0	122.3	108.3	99.1	87.9
Dette multilatérale	99.6	64.2	58.1	64.8	50.1	47.9	41.4
Hors FMI	88.7	51.8	49.0	51.2	37.0	44.1	40.2
Encours de la dette envers le FMI	10.9	12.3	9.1	13.6	13.1	3.7	1.2
Dette bilatérale	383.7	269.2	233.8	231.8	230.0	229.2	230.4
Club de Paris	378.8	263.2	231.8	229.0	227.6	226.5	227.7
Club de Paris (avant date butoir)	272.4	184.2	180.4	178.3	186.8	194.4	201.5
Dette jamais rééchelonnée	8.8	5.2	1.8	1.8	1.7	0.8	0.8
Club de Paris I	--	--	--	--	--	--	--
Club de Paris II (1987)	--	--	--	--	--	--	--
Club de Paris III (1988)	--	--	--	--	--	--	--
Club de Paris IV (1989)	26.4	--	--	--	--	--	--
Club de Paris V (1994)	100.0	91.4	90.9	88.0	93.5	95.8	97.1
Club de Paris VI (1995)	152.8	52.8	52.7	54.4	55.5	57.2	58.8
Club de Paris VII (2000)	44.1	27.2	35.1	34.1	36.2	40.6	44.9
Club de Paris (après date butoir)	67.4	48.2	51.4	50.7	40.8	32.1	26.3
Autres dettes bilatérales (crédit non garanti)	4.9	6.0	2.1	2.9	2.4	2.7	2.7
Dettes diverses (créanciers hors Club de Paris)	49.7	59.4	18.1	11.6	7.9	6.3	1.4
Club de Londres	15.5	10.5	8.8	4.2	--	--	--
Intérêts de retard 3/	--	--	--	31.0	--	--	--
Nouvelle dette (une fois besoin de fin. résiduel couvert)	--	--	--	4.1	37.6	35.3	41.0
Principal	--	--	--	1.9	8.7	7.0	11.0
<i>dont</i> Club de Paris VIII (2004)	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont</i> FMI	--	--	--	--	--	--	4.0
Intérêts	--	--	--	2.1	28.9	28.3	30.1
<i>dont</i> Club de Paris VIII (2004)	--	--	--	1.5	23.8	21.6	21.6
<i>dont</i> FMI	--	--	--	0.3	0.7	0.7	0.7

Tableau 7. Gabon — Encours de la dette extérieure et service de la dette inscrit à l'échéancier, 2001–07 1/ (fin)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
	Projections						
	(Milliards de francs CFA)						
Remises de dettes 6/	34.0	23.8	19.1	--	--	--	--
Encours de la dette	17.0	11.9	11.1	--	--	--	--
Arriérés	17.0	11.9	8.0	--	--	--	--
Variation des arriérés (=réduction)	95.4	354.4	95.9	-326.9	--	--	--
Principal	60.9	217.4	63.5	-186.6	--	--	--
Intérêts	34.5	137.1	32.4	-140.3	--	--	--
Autres	--	--	-3.1	--	--	--	--
Rééchelonnement/report de la dette 6/	--	2.6	--	428.2	75.2	--	--
Rééchelonnement du service de la dette	--	2.6	--	101.6	75.2	--	--
Principal	--	1.3	--	65.7	51.1	--	--
Intérêts	--	1.3	--	35.9	24.0	--	--
Rééchelonnement des arriérés	--	--	--	152.6	174.1	--	--
Principal	--	--	--	98.8	120.9	--	--
Intérêts	--	--	--	53.7	53.2	--	--
Paiements différés 9/	--	--	--	174.1	-174.1	--	--
Principal	--	--	--	120.9	-120.9	--	--
Intérêts	--	--	--	53.2	-53.2	--	--
Service de la dette (y compris FMI) : montant réglé	493.9	190.1	274.3	--	--	--	--
Principal	266.3	150.1	202.7	--	--	--	--
Intérêts	227.6	40.0	71.6	--	--	--	--
	(En pourcentage)						
Pour mémoire :							
Dette publique extérieure/PIB							
Y compris FMI	63.1	62.8	56.0	49.6	43.0	40.1	36.5
Hors FMI	54.2	54.8	50.0	44.2	38.6	36.4	33.6
Dette publique extérieure/exportations 7/ 6/							
Y compris FMI	106.7	117.7	103.3	82.2	68.3	67.1	64.6
Hors FMI	91.6	102.6	92.2	73.2	61.3	60.8	59.4
Ratio du service de la dette 7/ 6/							
Dette exigible (avant allègement)	26.9	21.9	16.7	15.1	12.4	13.3	14.4
Principal	15.0	13.3	10.8	9.8	8.3	9.2	10.3
Intérêts	11.9	8.6	5.9	5.3	4.1	4.1	4.0
Dette remboursée	24.2	10.3	14.4	--	--	--	--
Principal	13.1	8.2	10.6	--	--	--	--
Intérêts	11.2	2.2	3.8	--	--	--	--
Service de la dette/recettes publiques 8/ 6/							
Dette exigible (avant allègement)	46.7	37.1	30.4	34.0	29.3	33.0	27.2
Dette remboursée	40.0	16.2	23.4	--	--	--	--
Service de la dette/PIB non pétrolier 6/							
Dette exigible (avant allègement)	27.4	20.1	15.7	16.5	14.8	13.8	13.0
Dette remboursée	24.7	9.5	13.5	--	--	--	--

Sources : autorités gabonaises et estimations et projections des services du FMI.

1/ Données de fin de période; dette contractée ou garantie par l'État.

2/ Jusqu'à fin 2002, il s'agit des arriérés envers les créanciers multilatéraux et bilatéraux ainsi que les banques commerciales. Sur le total exigible à fin 2003, 321 milliards de francs CFA correspondent à la dette rééchelonnable et le reste, soit 4,8 milliards de francs CFA, représente le montant des arriérés au titre de la dette non rééchelonnable qui a été apuré au premier trimestre de 2004. En sont exclus les arriérés possibles à l'égard de la Libye et de l'Iran qui font actuellement l'objet d'un rapprochement comptable.

3/ Le chiffre de 2003-04 exclut les arriérés de retard (environ 4 milliards de francs CFA), dont le montant reste à rapprocher de celui qui ressort des comptes du Trésor français.

4/ Une fois couvert le besoin de financement résiduel.

5/ Le service de la dette est net des remises de dettes.

6/ Les données pour 2004-06 peuvent changer après conclusion d'accords bilatéraux avec les membres du Club de Paris, les autres créanciers bilatéraux et les membres du Club de Londres.

7/ En pourcentage des exportations de biens et de services.

8/ Recettes publiques, hors dons.

9/ Prend effet après l'achèvement de la deuxième revue de l'accord de confirmation.

Tableau 8. Gabon — Besoins et sources de financement extérieur, 2003–07
(Milliards de francs CFA)

	2003	2004	2005	2006	2007
	Est.		Projections		
1. Besoins de financement bruts	293.9	-270.4	153.4	121.6	101.7
Déficit extérieur courant (hors transferts officiels)	449.9	398.6	566.2	483.1	391.1
Amortissement de la dette	-198.6	-212.1	-204.7	-216.1	-219.3
Dette à moyen et long terme	-198.6	-212.1	-204.7	-216.1	-220.3
Secteur public	-172.0	-196.3	-190.5	-204.8	-214.0
Dette multilatérale 1/	-31.8	-34.7	-26.1	-31.9	-30.2
Obligations et autres titres d'emprunt	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0
Dette bilatérale	-140.2	-161.6	-164.4	-172.9	-184.8
Banques commerciales	-8.5	-4.1	-6.9	-5.0	-5.0
Entreprises privées	-18.1	-11.6	-7.3	-6.3	-1.4
Dette à court terme 2/	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0
Remboursement des arriérés	63.5	-326.9	0.0	0.0	0.0
Réserves brutes accumulées	-9.0	-116.9	-195.5	-142.0	-65.1
Rachats et remboursements au FMI	-11.8	-13.1	-12.6	-3.5	-5.1
2. Financement disponible	-406.8	270.4	-153.4	-121.6	-99.7
Investissements directs étrangers (net)	10.0	118.5	115.1	106.5	98.8
Financement par emprunts aux créanciers privés	-321.8	-373.3	-383.3	-271.2	-244.2
Financement à moyen et à long terme	-9.2	-31.2	-28.2	-21.5	-21.5
Prêts au secteur public	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Dont</i> : financement de la balance des paiements 3/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aux banques commerciales	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aux entreprises privées	-9.2	-31.2	-28.2	-21.5	-21.5
Financement à court terme	-312.7	-342.1	-355.0	-249.7	-222.7
<i>Dont</i> : financement de la balance des paiements 3/	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0
Créanciers officiels 4/	-11.1	62.0	37.0	43.2	45.5
Multilatéraux 1/	-0.4	50.1	14.8	19.9	21.1
<i>dont</i> : financement de la balance des paiements 3/	-3.9	42.9	2.0	6.5	7.1
Bilatéraux	-10.6	11.9	22.2	23.3	24.4
Prêts au secteur public	-10.6	11.9	22.2	23.3	24.4
<i>dont</i> : financement de la balance des paiements 3/	-15.8	1.3	3.0	3.1	3.3
Prêts au secteur privé	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0
FMI	0.0	32.2	0.0	0.0	0.0
Dette : rééchelonnement, report et remises	11.1	430.9	77.8	0.0	2.6
Besoin de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	-2.4
Autres flux 5/	-95.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :					
Financement total de la balance des paiements 3/	-8.7	507.4	82.8	9.6	10.6

1/ Hors FMI.

2/ Échéance initiale de moins d'un an. Encours à la fin de la période précédente.

3/ Y compris les opérations de financement d'un déficit de balance des paiements ou d'une augmentation des réserves.

4/ Y compris à la fois les prêts et les dons.

5/ Y compris tous les autres flux financiers nets, ainsi que les erreurs et omissions.

Tableau 9. Gabon — Indicateurs du revenu et indicateurs sociaux, 1980–2002

	Gabon					Même région/tranche de rev.	
	1980–85	1990	2000	2001	2002	Afrique subsaharienne	Rev. intern. tranche sup.
Population							
Population totale, milieu d'année (millions)	0.8	0.9	1.2	1.3	1.3	702.6	647.0
Taux de croissance (moy. annuelle, en %)	3.3	3.0	2.3	2.2	2.2	2.6	1.3
Population urbaine (en % de la pop.)	65.2	68.1	81.5	82.0	82.9	34.0	76.0
Taux de fécondité total (naissances par femme)	4.5	4.8	4.5	4.2	4.1	5.3	2.7
Pauvreté (en pourcentage de la population)							
Indice de dénombrement national 1/	...	62.0 2/
Revenu							
PNB par habitant (dollars EU)	3,900.0	4,470.0	3,327.7	3,100.0	3,060.0	450.0	5,407.0
Indice des prix à la consommation (1995=100)	76.0	72.5	105.3	109.3	109.5	131.0	122.0
Indice des prix des denrées alimentaires (1995=100)	76.0	72.5	104.8	130.5	...
Indicateurs sociaux							
Dépenses publiques (en pourcentage du PIB)							
Santé	...	2.0	1.9	4.0	5.5
Education	5.0	2.4	4.1	5.0
Taux de scolarisation brut (en pourcentage du groupe d'âge)							
Primaire	172.0	168.0	...	151.0	150	78.0	107.0
Secondaire	43.0	50.0	...	54.0	53	25.0	64.0
Supérieur	6.0	7.0	3.0	14.0
Accès à une meilleure source d'eau (en pourcentage de la population)							
Total	58.0	60.0	77.2	86.0	...	58.2	...
En milieu urbain	75.0	77.0	93
En milieu rural	34.0	33.0	35.2
Taux de vaccination (pourcentage des enfants de moins de 12 mois)							
Rougeole	58.0	78.0	...	55.0	55.0	57.0	78.0
Diphtérie-coqueluche-tétanos	24.0	76.0	...	37.0	38	59.0	75.0
Espérance de vie à la naissance (années)							
Total	49.0	51.0	...	52.7	52.9	45.8	66.0
Garçons	47.0	49.0	...	51.0	...	46.0	65.0
Filles	51.0	53.0	...	54.0	...	48.0	69.0
Taux de mortalité							
Nourissons (pour 1.000 naiss. vivantes)	112.0	69.0	57.0	64.0	63.0	92.0	54.0
Enfants de - de 5 ans (pour 1.000 naiss. vivantes)	194.0	96.0	...	87.0	85.0	174.0	78.0
Adultes (15-59 ans)							
Hommes (pour 1.000 habitants)	474.0	425.0	342.0	499.0	221.0
Femmes (pour 1.000 habitants)	387.0	360.0	281.0	453.0	170.0
Maternelle (pour 100.000 naiss. vivantes)	600.0	500.0	519.0	420.0	...	917.0	...

Sources : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde, 2003; Division de statistique des Nations Unies (2003); et Enquête démographique et de santé du Gabon (2000).

1/ Proportion de la population dont la consommation par habitant est inférieure aux deux-tiers de la moyenne nationale.

2/ En 1993.

Tableau 10. Gabon — Objectifs du Millénaire pour le développement

	1990	1995	2001	2002	<u>2015</u> Cible
Objectif 1 : réduire l'extrême pauvreté et la faim					
Cible 1 : réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.					
Proportion de la population disposant de moins de 1 dollar par jour (pourcentage)
Indice d'écart de la pauvreté à 1 dollar par jour (pourcentage)
Part (en pourcentage) du revenu ou de la consommation du cinquième le plus pauvre de la population
Cible 2 : réduire de moitié, entre 1990 et 1995, la proportion de la population qui souffre de la faim					
Prévalence de la malnutrition infantile (pourcentage des enfants de moins de cinq ans)	11.9
Pourcentage de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique	11	9	7	...	5.5
Objectif 2 : assurer l'éducation primaire pour tous					
Cible 3 : d'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires					
Taux net de scolarisation dans le primaire (pourcentage du groupe d'âge correspondant)	78.3
Proportion d'écopliers achevant la cinquième année d'études dans le primaire (pourcentage)	...	59.3	102.1
Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans
Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes					
Cible 4 : éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux d'enseignement en 2015 au plus tard.					
Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (pourcentage)	102.6	96.2	96	...	100
Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes
Pourcentage de femmes employées dans le secteur non agricole	43.2
Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national (pourcentage)	...	6
Objectif 4 : réduire la mortalité infantile					
Cible 5 : réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans					
Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (pour 1.000)	96	91	87	85	32
Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	69	67	64	63	...
Vaccination contre la rougeole (pourcentage des enfants de moins de 12 mois)	76	57	55	55	...
Objectif 5 : améliorer la santé maternelle					
Cible 6 : réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle					
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100.000 naissances vivantes)	500	...	420	...	125
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (en pourcentage du total)	85.5
Objectif 6 : combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies					
Cible 7 : d'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencé à inverser la tendance actuelle					
Taux de prévalence du VIH chez les femmes âgées de 15 à 24 ans	4.7
Taux de prévalence des contraceptifs parmi les femmes âgées de 15 à 24 ans	32.7
Nombre des enfants rendus orphelins par le VIH/SIDA	8600
Cible 8 : d'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle					
Taux de prévalence de la tuberculose (pour 100.000 habitants)	192	248.4	...
Cas de tuberculose détectés dans le cadre DOTS (pourcentage)	72.9	...

Tableau 10. Gabon — Objectifs du Millénaire pour le développement (fin)

	1990	1995	2001	2002	<u>2015</u> Cible
Objectif 7 : assurer un environnement durable					
Cible 9 : intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition de ressources environnementales					
Zones forestières (en pourcentage de la superficie totale)	85.1	...	84.7	...	
Superficie des terres protégées à l'échelle nationale (en pourcentage de la superficie totale)	...	2.8	2.8	2.8	
PIB par unité d'énergie consommée (dollars en PPA, par kg d'équivalent pétrole)	3.7	4.2	4.7	...	
Émission de CO2 (tonnes par habitant)	7	3.4	2.8	...	
Cible 10 : réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population n'ayant pas accès à l'eau potable					
Accès à une source d'eau meilleure	60	...	86	...	93
Cible 11 : réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis					
Accès à de meilleurs services d'assainissement	53	...	
Accès à la sécurité d'occupation des logements	
Objectif 8 : mettre en place un partenariat mondial pour le développement					
Cibles : poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. Répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme. En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile. En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordable dans les pays en développement. En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous					
Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans pourcentage de la population active dans ce groupe d'âge)	
Nombre de téléphones fixes et de téléphones mobiles (pour 1.000 habitants)	21.7	33.5	234	239.7	
Nombre d'ordinateurs personnels (pour 1.000 habitants)	...	5.6	15.8	19.2	

Sources : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde 2004; et www.developmentgoals.org

Tableau 11. Gabon — Indicateurs des obligations financières envers le FMI, 2000-09

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Encours des crédits du FMI 1/							Projections			
En millions de DTS	68.4	59.6	49.5	39.4	64.4	75.4	70.8	64.2	34.7	5.2
En milliards de francs CFA	63.6	53.8	44.3	31.7	48.5	56.8	53.3	48.3	26.1	3.9
En pourcentage des recettes et dons reçus de l'État	5.3	4.6	4.1	3.0	4.4	4.5	4.4	4.2	2.4	0.4
En pourcentage des exportations de biens et de services (f.à.b.), non compris les revenus des facteurs	2.6	2.6	2.4	1.7	2.1	2.2	2.2	2.2	1.3	0.2
En % de la dette publique extérieure, y compris envers le FMI	3.1	2.5	2.0	1.6	2.6	3.2	3.3	3.4	2.1	0.4
En pourcentage du PIB	1.8	1.6	1.3	0.9	1.3	1.4	1.3	1.2	0.7	0.1
En pourcentage de la quote-part	44.3	38.7	32.1	25.6	41.7	48.9	45.9	41.6	22.5	3.4
Rachats et commissions exigibles										
En millions de DTS	10.4	11.7	11.8	11.2	18.2	19.4	7.1	9.0	31.5	30.5
En milliards de francs CFA	9.7	10.9	10.7	9.1	14.3	14.6	5.4	6.8	23.7	23.0
En pourcentage des recettes et dons reçus de l'État	0.8	0.9	1.0	0.9	1.3	1.2	0.4	0.6	2.2	2.1
En pourcentage des exportations de biens et de services (f.à.b.), non compris les revenus des facteurs	0.4	0.5	0.6	0.5	0.6	0.6	0.2	0.3	1.2	1.2
En % de la dette publique extérieure, y compris envers le FMI	0.5	0.5	0.5	0.5	0.8	0.8	0.3	0.5	1.9	2.2
En pourcentage du PIB	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.1	0.2	0.6	0.6
En pourcentage de la quote-part	6.7	7.6	7.7	7.3	11.8	12.5	4.6	5.8	20.4	19.8
Utilisation nette des crédits du FMI (en millions de DTS)	5.8	-8.7	-10.1	-10.1	24.9	11.1	-4.6	-6.6	-29.5	-29.5
Achats	13.2	--	--	--	41.7	27.8	--	--	--	--
Rachats	7.4	8.7	10.1	10.1	16.7	16.7	4.6	6.6	29.5	29.5

Sources : FMI, Département financier, autorités gabonaises et estimations et projections des services du FMI.

1/ Fin de période; à supposer que des tirages sont effectués en 2004-05 au titre de l'accord de confirmation.

Tableau 12. Gabon — Indicateurs de la vulnérabilité extérieure, 1999–2004

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Exportations (variation en pourcentage sur 12 mois, en dollars EU)	31.2	33.1	-21.4	-2.1	24.3	33.4
Importations (variation en pourcentage sur 12 mois, en dollars EU)	-21.6	-12.2	6.0	10.5	11.4	30.9
Termes de l'échange (variation en pourcentage sur 12 mois)	37.9	-1.6	-10.6	-1.5	24.7	1.6
Solde extérieur courant, dons compris (en % du PIB)	8.4	19.7	11.0	6.8	12.0	10.5
Réserves officielles brutes (millions de dollars EU)	22.8	191.2	13.8	136.9	194.1	214.4
Réserves officielles brutes (en mois d'importations de biens et services de l'année suivante) 1/	0.1	1.4	0.1	1.0	0.9	0.9
Réserves brutes du système bancaire (millions de dollars EU)	101.7	428.1	150.9	247.2	354.3	837.9
Réserves brutes du système bancaire (en mois d'importations de biens et services de l'année suivante) 1/	0.6	3.2	1.1	1.8	1.7	3.5
Engagements extérieurs à court terme de la banque centrale (millions de dollars EU) 1/	90.8	89.2	77.9	67.0	70.3	105.5
Réserves officielles/monnaie au sens large (M2) (en %) 1/	3.2	25.9	1.8	15.0	17.7	32.8
Total de la dette contractée ou garantie par l'État (millions de dollars EU)	3717.1	2894.7	3029.6	3292.0	3644.3	3872.3
Total de la dette extérieure/exportations de biens et de services (en pourcentage)	130.4	82.9	106.7	117.7	103.3	82.2
Paiements d'intérêts extérieurs/exportations de biens et de services (en pourcentage)	10.1	7.7	11.9	8.6	5.9	5.3
Paiements d'amortissement extérieurs/exportations de biens et de services (en pourcentage)	12.2	9.3	15.0	13.3	10.8	9.8
Taux de change (pour 1 dollar EU, moyenne de la période)	614.9	710.0	732.4	695.4	580.1	528.3
Taux de change (pour 1 dollar EU, fin de la période)	619.5	713.5	718.4	658.0	540.5	489.2
Avoirs extérieurs nets des banques commerciales (en millions de dollars EU)	-3.1	146.3	52.8	-15.1	27.1	257.9

Sources : autorités gabonaises et estimations des services du FMI.

1/Le Gabon est membre de la Communauté économique et monétaire Gabon de l'Afrique centrale et de sa banque centrale régionale (BEAC). Les réserves brutes indiquées dans ce tableau représentent la part des réserves brutes de la BEAC qui est affectée au Gabon.

Tableau 13. Gabon — Sources de croissance 2003–08
(Variations annuelles en pourcentage)

	Contribution du secteur au PIB en 2003 (%)	2003	2004	2005	2006	2007	2008
		Est.	Projections				
Croissance du PIB réel	100.0	2.4	1.4	2.0	0.2	0.7	0.4
Secteur pétrolier	28.2	6.6	-1.0	-0.6	-8.6	-8.0	-10.3
Secteur non pétrolier	71.8	0.8	2.3	3.0	3.5	3.5	3.5
<i>dont</i>							
Agriculture, pêche et agro-industrie	8.7	1.5	2.0	2.8	4.7	5.0	4.0
Exploitation forestière et industrie du bois	2.9	4.2	-0.1	4.9	5.6	5.6	5.6
Industries extractives (hors activités liées au pétrole)	1.4	3.6	22.9	12.5	11.1	8.0	7.0
Services, transports et commerce	30.9	1.2	1.4	3.1	3.2	3.7	4.9
Bâtiment et travaux publics, eau, électricité et autres industries	27.8	0.0	2.3	2.2	2.8	2.3	1.3
Contribution à la croissance du PIB non pétrolier	100	0.8	2.3	3.0	3.5	3.5	3.5
Agriculture, pêche et agro-industrie	12.1	0.2	0.2	0.3	0.6	0.6	0.5
Exploitation forestière et industrie du bois	4.0	0.2	0.0	0.2	0.2	0.2	0.2
Industries extractives (hors activités liées au pétrole)	2.0	0.1	0.5	0.3	0.3	0.2	0.2
Services, transports et commerce	43.1	0.5	0.7	1.3	1.3	1.5	2.0
Bâtiment et travaux publics, eau, électricité et autres industries	38.8	0.0	0.9	0.9	1.1	0.9	0.5

Sources : autorités gabonaises, et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 14. Gabon — Indicateurs de solidité du secteur bancaire, 1998–2004
(Ratios en pourcentage)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Fonds propres							
Fds propres réglementaires/actifs pondérés par risques	24.5	23.0	13.2	17.2	17.6	19.9	17.8
Total des prêts supérieurs à 15 % des fonds propres/ huit fois les fonds propres	4.5	3.1	2.4	7.3	4.5	7.8	5.9
Qualité des actifs							
Créances improductives/total des prêts bruts	8.9	9.4	6.6	8.6	11.4	13.8	15.8
Créances improductives/total des fonds propres	32.3	36.7	35.0	35.2	52.9	59.4	66.8
Provisions pour créances improductives/total des créances improductives	37.2	36.1	64.7	63.0	66.5	78.8	78.4
Gains et rentabilité							
Marge d'intérêt/revenu brut	184.7	182.6	159.8	173.8	187.1	206.0	...
Rendement des titres de participation	28.8	31.2	60.2	36.8	35.3	30.9	...
Rendement des actifs	5.6	5.4	6.2	5.6	5.2	4.7	...
Liquidité							
Actifs liquides/passifs à court terme	127.0	134.6	125.4	128.8	134.0	185.3	219.5

Source : Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC).

1/ Conformément à la réglementation prudentielle de la COBAC, le total des gros prêts (dépassant 15 % des fonds propres) ne doit pas dépasser un niveau égal à huit fois les fonds propres.

Libreville, le 14 mars 2005

Monsieur Rodrigo de Rato
Directeur général
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431

Monsieur le Directeur général,

1. Cette lettre vient compléter le mémorandum de politique économique et financière du 6 mai 2004 et les lettres d'intention y relatives du 8 septembre et du 10 décembre 2004. Il décrit les prochaines grandes étapes envisagées dans l'exécution de notre programme pour 2005.

2. Les politiques macroéconomiques et les réformes structurelles mises en œuvre par le gouvernement continuent de porter leurs fruits. La croissance économique réelle a atteint 1,4 % en 2004, celle du PIB hors pétrole a été de 2,3 %. Elle a été dopée par la hausse de l'activité dans les secteurs minier (manganèse), de la transformation du bois et des bâtiments. La hausse des prix du pétrole a stimulé la production pétrolière, qui s'est maintenue au même niveau qu'en 2003. La maîtrise de la masse salariale et la discipline monétaire due au régime de change ont contribué au recul de l'inflation, passée de 2,1 % à la fin de 2003 à 0,4 % à la fin de 2004. Les résultats budgétaires ont été conformes au programme, le déficit budgétaire primaire hors pétrole a diminué, passant de 8,2 % du PIB hors pétrole en 2003 à 7,7 % du PIB hors pétrole en 2004. L'activité des secteurs d'exportation a été dopée par les prix élevés du pétrole et du manganèse. En conséquence, le solde extérieur courant demeure en excédent, et les avoirs extérieurs nets du Gabon auprès de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) ont plus que doublé par rapport à la fin de 2003.

3. Les résultats enregistrés dans le cadre du programme appuyé par l'accord de confirmation demeurent satisfaisants. Tous les critères quantitatifs et structurels pour la fin de décembre 2004 ont été respectés. Cinq repères structurels ont également été atteints à la date prévue. Par contre, il n'a pas été possible d'intégrer toutes les recettes affectées dans la loi de finances 2005 comme prévu; il est maintenant envisagé que les comptes spéciaux du Fonds national de l'habitat (FNH) et des collectivités locales y soient intégrés au cours de l'année par la voie d'une loi de finances rectificative. Le nouveau statut général de la fonction publique a été adopté, mais les décrets d'application (repère structurel) demeurent en suspens (voir paragraphe 8). L'adoption des textes d'application du Code minier a également été retardée dans l'attente de finaliser le travail sur un contrat type pour le secteur minier, attendue pour le deuxième trimestre de 2005.

Le cadre macroéconomique pour 2005

4. Les perspectives macroéconomiques, marquées par l'accélération de la croissance dans le secteur hors pétrole, une baisse moins prononcée de la production pétrolière et le

niveau toujours élevé des prix du pétrole et du manganèse, devraient rester favorables en 2005. D'après les projections, le PIB réel hors pétrole augmentera de 3 % en 2005, sous l'effet de la poursuite des investissements dans les secteurs récemment privatisés de l'agro-industrie, de l'expansion des capacités de transformation du bois, de la hausse de production de manganèse et de nouvelles initiatives dans le secteur du logement. La production pétrolière devrait atteindre 13,5 millions de tonnes, soit bien plus que les 11,5 millions de tonnes initialement prévues. Grâce à une politique budgétaire prudente, l'inflation ne devrait pas dépasser 1 %. Les projections tablant sur des prix élevés pour le pétrole et le manganèse montrent que la position extérieure devrait rester forte, marquée par un excédent courant de 13,7 % du PIB et un renforcement des réserves de change. En conséquence, on s'attend à une diminution du ratio de la dette extérieure au PIB, qui devrait tomber de 50 % à la fin de 2004 à 43 % à la fin de 2005. Ces projections demeurent toutefois fortement tributaires des cours du pétrole.

5. A la suite de l'accord de rééchelonnement de la dette conclu avec les créanciers du Club de Paris le 11 juin 2004, les négociations d'accords bilatéraux ont été conclues avec la plupart de créanciers et se poursuivent avec les restantes. Pour que les derniers accords puissent être conclus, le secrétariat général du Club de Paris a consenti au rallongement de la date de signature des accords bilatéraux jusqu'à fin mars 2005. En ce qui concerne la dette envers les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris, le Gabon poursuit des négociations avec l'Arabie Saoudite, la Chine et la Libye. L'accord avec les banques commerciales membres du Club de Londres a été rédigé et il est envisagé que la convention sera signée [au cours du premier semestre 2005].

Principaux éléments de la loi de finances pour 2005

6. La loi de finances pour 2005 approuvée par le Parlement en décembre est conforme au programme appuyé par l'accord de confirmation. Elle vise à réduire le déficit budgétaire primaire hors pétrole de 2 points pour le ramener à 5,8 % du PIB hors pétrole. Cet ajustement s'appuiera sur une augmentation des recettes hors pétrole (d'un point du PIB hors pétrole) et une réduction des dépenses courantes (d'un point du PIB hors pétrole). Comme le prévoyait le programme, nous avons accéléré la mise en place des crédits budgétaires pour l'exercice 2005, qui ont pris effet le 22 février (repère structurel).

7. Les recettes budgétaires totales (y compris les dons) devraient atteindre 1.263 milliards de francs CFA en 2005, soit 30,4 % du PIB, dont 702,4 milliards de francs CFA au titre de recettes pétrolières et 555,4 milliards de francs CFA au titre des recettes hors pétrole y compris dons. Plusieurs mesures devraient contribuer à l'amélioration des recettes hors pétrole en 2005. Notamment, l'informatisation des services des douanes et un meilleur suivi du recouvrement des arriérés fiscaux et un renforcement du contrôle des remboursements de TVA. De plus, dans le domaine de la fiscalité forestière, nous avons introduit un système de précompte visant à améliorer significativement le recouvrement de la taxe d'abattage. Enfin, la nouvelle direction des grandes entreprises a été mise en place. Sa contribution effective au recouvrement des impôts devrait être perçue à partir de l'exercice de 2006. Entre temps, il est envisagé que la DGE sélectionne au minimum trente dossiers de

grandes sociétés et exécute les travaux d'assiette et de liquidation des impôts à notifier aux dites sociétés avant fin septembre 2005.

8. L'effort de maîtrise des dépenses courantes, notamment la masse salariale qui sera ramenée à 225 milliards de francs CFA en 2005 (5,4 % du PIB) se poursuit. Cet objectif sera atteint principalement par le maintien d'une gestion stricte de la solde, notamment la poursuite de l'apurement des fichiers, une meilleure gestion des agents contractuels, la non instauration des comités paritaires pour ne pas faire jouer la procédure d'avancement au mérite en attendant d'analyser le nouveau statut de la fonction publique, le non remplacement systématique des agents de la main d'œuvre non permanente admis à la retraite, et la réduction du nombre des journaliers. En même temps, toute accumulation de rappels de solde (hors ceux générés par le délai normal des mises à jour des fichiers de la solde) sera évitée. Le nouveau statut de la fonction publique, promulgué début février, est en cours d'évaluation pour bien saisir son incidence sur la masse salariale. Entre temps, des dispositions ont été prises, pour permettre que la masse salariale soit maîtrisée pendant la préparation des décrets d'application prévus avant la fin 2005. S'agissant des dépenses non salariales, le gouvernement prévoit de faire des économies sur plusieurs fronts. Les dépenses de souveraineté seront réduites de 2 milliards de francs CFA par rapport à 2004, et les subventions aux entreprises publiques diminueront, notamment les transferts à Gabon Poste et Air Gabon. Le budget d'investissement sera maintenu à son niveau d'environ 4 % du PIB en 2005.

9. Le gouvernement a établi avec la CNSS une initiative pour améliorer la situation financière de cette dernière. Le gouvernement a repris une partie de la dette des entreprises publiques auprès de la CNSS permettant de ce fait l'ouverture des droits à pension à de nombreux employés déflatés. De son côté, la CNSS a engagé un programme de restructuration réduisant notamment sa masse salariale. Avec l'appui de la BAD, la CNSS a entamé une étude actuarielle qui servira à mieux assurer la viabilité à long terme du système de sécurité sociale au Gabon.

10. Le plan d'action destiné à améliorer la situation financière des collectivités locales est en cours d'élaboration. Celui-ci est centré sur le renforcement de l'assiette de l'impôt foncier, une gestion rigoureuse des coûts du personnel et un mécanisme équitable de répartition des transferts aux pouvoirs locaux. Notamment, les saisies effectuées à Libreville et Port Gentil ont permis d'établir l'assiette fiscale et de mettre à jour les livres fonciers. Il est prévu d'accélérer le processus d'immatriculation de titres fonciers permanents en 2005, avec un objectif de doubler le nombre de titres fonciers permanents immatriculés à Libreville et Port Gentil d'ici fin septembre 2005.

11. En conséquence de cette politique budgétaire et de l'accord de rééchelonnement avec les créanciers du Club de Paris, couvrant le premier semestre 2005, aucun déficit de financement n'est envisagé pour 2005.

Transparence et bonne gouvernance

12. Le gouvernement poursuit ses efforts en vue d'accroître l'efficacité et la transparence de la gestion budgétaire. Ainsi, l'audit des dépenses pour les fêtes tournantes sera mené à terme d'ici à la fin d'août 2005. En ce qui concerne le Fonds d'entretien routier (FER), un audit de ses arriérés devrait être complété avant fin juin. Les leçons tirées de cet audit serviront également pour établir une meilleure gestion des dépenses relatives à l'entretien routier envisagées dans le FER de deuxième génération dont l'élaboration est prévue en 2005. Le gouvernement confirme son intention d'appliquer strictement le code des marchés publics. Notamment, l'intégralité des dépenses au titre du FER sera soumise aux procédures du code des marchés publics.

13. Le gouvernement est résolu à poursuivre le renforcement de la gestion publique et la lutte contre la corruption. La Commission nationale contre l'enrichissement illicite (CNLEI) a soumis son premier rapport annuel en décembre 2004, qui sera publié au journal officiel et sur le site web de la commission dès sa mise en place. En 2005, elle poursuivra ses travaux sur les modalités des déclarations de fortune et dans d'autres domaines, les enquêtes et les campagnes de sensibilisation par exemple. Le gouvernement est reconnaissant envers le FMI pour l'assistance technique qu'il lui a apporté dans ce domaine, et espère la poursuite de cette étroite collaboration.

14. Le gouvernement demeure engagé dans la transparence au titre de sa participation à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI). Un groupe de travail comprenant la Présidence, la Primature, le Ministère des finances et le Ministère des hydrocarbures et la CNLEI a été établi. Ce groupe de travail a déjà commencé le travail technique visant à la réconciliation des flux financiers entre les sociétés pétrolières et l'administration. Il soumettra un rapport au groupe d'intérêt, qui comprend les représentants des sociétés pétrolières et de la société civile, aussi bien que l'administration. Le groupe d'intérêt sera formé pendant le mois d'avril et devrait recevoir le premier rapport du groupe de travail avant fin juin 2005. Cette soumission sera suivie par une vérification de la réconciliation par un cabinet d'audit indépendant avant fin septembre 2005 qui assurera sa publication. Il est envisagé que les vérifications indépendantes interviennent à un rythme au minimum semestriel. Sur la base des expériences dans le secteur pétrolier, le gouvernement envisage d'étendre cette initiative au secteur minier en 2006. Le gouvernement sollicite l'appui du FMI dans le cadre d'un rapport sur la transparence fiscale qui pourrait évaluer notamment la transparence dans le domaine de recettes des ressources naturelles.

Secteur financier

15. Le secteur bancaire continuera de faire face à une liquidité considérable en 2005, dans un contexte de balance de paiements excédentaire. Le gouvernement s'attend à une reprise du crédit à l'économie en 2005, résultant du redressement de l'activité dans le secteur du bâtiment et des travaux publics et l'initiative en préparation dans le secteur du logement urbain (la société nationale immobilière projette de construire 2000 unités d'habitation intermédiaires à Libreville). Le gouvernement estime que les institutions de microfinance peuvent jouer un rôle important au Gabon dans le développement de l'initiative privée. Une

association rassemblant les institutions de microfinance a été formée à initiative privée. De son côté, le gouvernement envisage de renforcer le rôle du FODEX (Fonds de développement et d'expansion des petites et moyennes entreprises) dans ce domaine.

Réformes structurelles

16. Le gouvernement est résolu à consolider les réformes structurelles en cours, qui sont essentielles pour stimuler la croissance du secteur hors pétrole et encourager la diversification de l'économie.

Climat des investissements

17. Un atelier, qui s'est tenu à Libreville en février 2005, a examiné les conclusions d'un rapport du Service-conseil pour l'investissement étranger (FIAS) de la SFI. Le gouvernement partage ses principales recommandations : i) améliorer l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises; ii) contenir les coûts des facteurs, notamment les coûts très élevés des opérations portuaires et de transport; iii) alléger les procédures administratives nécessaires à création d'une entreprise, simplification de la fiscalité et suppression effective de la parafiscalité; iv) accroître l'offre de main-d'œuvre qualifiée en modernisant les centres de formation professionnelle; et v) renforcer l'environnement institutionnel en améliorant le fonctionnement des tribunaux et en encourageant le recours à l'arbitrage pour le règlement des différends commerciaux. Sur la base de ces recommandations, le gouvernement envisage la mise en œuvre dans les prochains mois, d'un ensemble de mesures visant à un allègement significatif du dispositif réglementaire et administratif afin de permettre la mise en place d'une véritable politique de promotion des investissements.

Réformes du secteur forestier

18. Le gouvernement a lancé une réforme importante du secteur forestier. Il a décidé de la fin du monopole de la société de commercialisation du bois (SNBG) à compter du 1^{er} janvier 2006. Un comité de pilotage a été mis en place pour examiner et valider les conclusions du travail confié à un cabinet privé international assisté d'experts nationaux, et assurer le suivi des mesures de restructuration durant la période de transition; son rapport est prévu pour fin mars 2005. Le gouvernement a entamé une politique de transparence dans le domaine forestier : publication depuis le 21 février 2005 de la liste des détenteurs de permis forestiers, de la liste des permis en cours de validité et ceux ayant fait retour aux domaines, de la carte des permis et des parcs nationaux. Par ailleurs les premières attributions de permis forestiers par adjudication publique sont envisagées dès que l'expérience pilote en cours sera achevée.

Entreprises publiques

19. Le gouvernement demeure fermement décidé à privatiser certaines entreprises publiques. Dans le cadre de la privatisation de Gabon Télécom, le gouvernement a adopté le cadre réglementaire de l'Agence de régulation des télécommunications (ARTEL) et les conditions ont été mises en place pour qu'un adjudicataire puisse être choisi avant la fin

d'avril 2005. La restructuration d'Air Gabon est en cours, mais sa situation financière demeure fragile. Des mesures ont été prises pour diminuer les charges, notamment celles du personnel. Un calendrier de privatisation partielle est en cours d'élaboration avec l'assistance du consultant retenu pour aider le gouvernement à conduire la privatisation de la société. D'ici à la fin d'avril 2005, le consultant présentera un diagnostic bien précis de la situation économique et financière de la compagnie et les documents nécessaires à l'appel aux pré-candidatures (repère structurel); l'appel d'offres portant sur la privatisation partielle sera publié avant la fin de septembre 2005. En ce qui concerne Gabon Poste, un rapport analytique est en cours, visant à examiner les mesures à adopter pour réduire les coûts et augmenter les recettes, ceci afin de diminuer les subventions annuelles et de relever la qualité du service.

Élaboration du DSRP

20. Le gouvernement travaille en étroite collaboration avec les principaux bailleurs de fonds et avec la société civile pour finaliser le DSRP avant fin août 2005. Dans cette perspective, une enquête rapide (questionnaire des indicateurs de base du bien-être — QUIBB) a été lancée en février 2005. Ses résultats seront disponibles en juin et serviront à actualiser les indicateurs de pauvreté ainsi que d'autres indicateurs sociaux. L'examen des résultats du recensement général de la population et de l'habitat, entrepris avec le concours de bailleurs de fonds, sont en cours de saisie. Des consultations avec la société civile et le secteur privé se déroulent actuellement avec l'aide financière et administrative du PNUD et de la Banque mondiale. Le gouvernement travaille en étroite coopération avec plusieurs bailleurs de fonds pour élaborer un cadre de dépenses publiques qui soit compatible avec le DSRP et qui offre un outil d'évaluation et de priorisation permettant de mieux définir le programme d'investissement public dans la préparation du budget 2006.

21. Le gouvernement gabonais envisage de traiter le présent accord comme un accord de précaution et continuera de maintenir des soldes appropriés sur les comptes en DTS qu'il détient auprès du FMI afin de faciliter les remboursements programmés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma haute considération.

/s/

Paul Toungui
Ministre d'État, Ministre de l'économie, des finances,
du budget et de la privatisation

Table 1. Gabon: Critères de réalisation et objectifs indicatifs quantitatifs dans le cadre de l'accord de confirmation, 2004-05
(Milliards de francs CFA, données de fin de période, flux cumulés à compter du 1^{er} janvier) 1/

	2004			2005			Indicatif			
	Mars Est.	Jun Chiffres effectifs	Sept. Chiffres effectifs	Déc. Chiffres préf.	Ecart	Mars Prog.		Jun.	Sept.	Déc.
Critères de réalisation										
Plafond fixé aux créances nettes du système bancaire su l'administration centrale 2/										
Objectif ajusté 2/										
Plafond appliqué aux nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels à échéance de plus d'un an contractés ou garantis par l'administration centrale 3/										
Plafond fixé à l'encours des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels échéance initiale intérieure ou égale à un an										
contractés ou garantis par l'administration centrale 4/										
Limite fixée à l'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs par l'administration centrale 5/										
Encours des arriérés intérieurs de l'administration centrale 6/										
Objectif ajusté 6/										
Plancher fixé au solde du budget primaire de l'administration centrale, hors dons et investissements financés sur ressources extérieures (sur base ordonnancements) 7/										
Objectif ajusté 7/										
Objectifs indicatifs										
Plancher fixé aux recettes non pétrolières de l'administration centrale										
Plafond appliqué à la masse salariale de l'administration centrale, sur base ordonnancements										
Plafond fixé au totaux des dépenses intérieures, hors intérêts, de l'adm. Centrale, base ordonnancements 8/										
Plancher fixé aux dépenses courantes d'éducation, de santé et d'assistance sociale.										
Plancher fixé à la réduction nette de l'encours des ordres de paiement au Trésor 9/										
Pour mémoire										
Décaissements au titre du financement extérieur hors projet (FMI non compris)										
Montant exigible au titre du service de la dette extérieure (hors FMI)										
Montant exigible au titre du service de la dette intérieure										
Recettes pétrolières										
Rééchelonnement de la dette extérieure 10/										
Produit des privatisations										

Sources: autorités gabonaises, et estimations et projections des services du FMI.

1/ Objectifs indicatifs pour fin mars 2004, fin juin, fin septembre et fin décembre 2005. Les objectifs pour fin juin, fin septembre, fin décembre 2004 et fin mars 2005 sont de critères de réalisation de l'accord de confirmation.

2/ Le critère de la réalisation sera ajusté à la hausse ou à la baisse selon que les recettes pétrolières seront inférieures ou supérieures aux objectifs du programme, que les paiements au titre service de la dette extérieure (net des décaissements au titre de financements extérieurs hors projets) dépasseront ou non ces objectifs et que le produit des privatisations sera en deçà ou au-delà du niveau visé. Il sera ajusté à la baisse en cas de rééchelonnement ou sursis de paiement imprévu de la dette intérieure.

3/ Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle qu'elle est défini au point 9 des Directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure, adoptée par le Conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, mais aussi aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucun montant n'a encore été reçu. Il ne s'applique pas aux accords de rééchelonnement et aux achats au FMI. Aux fins de ce critère, le terme "non concessionnel" désigne une dette comportant un élément de don de moins de 35%, calculé à l'aide de taux d'actualisation, fondés sur les taux d'intérêt commerciaux de référence de l'OCDE (TICR) pour les monnaies utilisées.

4/ Ce critère de réalisation ne s'applique pas aux accords de rééchelonnement, aux achats au FMI et aux crédits commerciaux ordinaires à l'importation.

5/ La non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs constituera un critère de réalisation permanent.

6/ Tel que défini au paragraphe 10 de l'Aide-mémoire technique. Le plafond fixé au financement bancaire sera ajusté à la baisse /à la hausse en cas de rééchelonnement/ sursis de paiement imprévu.

8/ Dépenses hors intérêt, non compris les investissements financés sur ressources extérieures.

9/ Compte tenu de la réduction des arriérés des salaires et du paiement d'indemnités pour violence sociale.

10/ Ces montants représentent l'encours, après rééchelonnement, des arriérés et obligations arrivant à échéance entre mai et décembre 2004 et entre janvier et juin 2005, conformément au procès-verbal agréé du Club de Paris du 11 juin.

11/ Tel que révisé dans le rapport du FMI sur les économies nationales no 05/5 (IMF Country Report No. 05/5).

Tableau 2. Gabon — Critères de réalisation et repères structurels
au titre de l'accord de confirmation, 2004–05

Mesures	Période d'exécution	Stade d'exécution
Critères de réalisation structurels		
<i>Secteur forestier</i>		
Adoption d'un plan d'action assorti d'un calendrier pour la rationalisation de la SNBG, sur la base des conclusions d'une étude financée par la Banque mondiale.	Fin novembre 2004	Adopté début décembre.
Repères structurels		
<i>Réforme de la fonction publique</i>		
Harmonisation des fichiers de la fonction publique et de la Direction de la solde, grâce au système informatisé de gestion de la fonction publique (ANITA).	Fin décembre 2004	Atteint en novembre avec l'instauration du fichier unique de référence (FUR)
Adoption des décrets d'application de la nouvelle échelle des salaires et du nouveau système de promotions conformément aux dispositions du nouveau statut général de la fonction publique.	Fin décembre 2004	Le projet de loi a été approuvé par le Parlement en janvier 2005. La publication des décrets est retardée jusqu'à l'évaluation de l'impact de la loi sur le budget.
<i>Politique budgétaire</i>		
Intégration dans le budget de l'État de 2005 de l'ensemble des fonds spéciaux.	Fin décembre 2004	Pas atteint. Les comptes spéciaux du Fonds national de l'habitat et des collectivités locales seront intégrés en 2005 par la voie d'une loi de finances rectificative.

Tableau 2. Gabon — Critères de réalisation et repères structurels
au titre de l'accord de confirmation, 2004–05

Mesures	Période d'exécution	Stade d'exécution
Aucune nouvelle exonération pour les entreprises, hormis celles déjà accordées en vertu des codes minier, forestier et d'investissement; aucune reconduction des exonérations existantes.	Repère continu	Atteint.
Mise au point de l'assiette de l'impôt foncier local pour Libreville et Port-Gentil.	Fin décembre 2004	Fait.
Établissement de plans d'utilisation détaillés des crédits d'investissement, selon la nomenclature budgétaire, dans le projet de loi de finances 2005 soumis au Parlement	Fin décembre 2004	Fait.
Entrée en vigueur des crédits budgétaires 2005 avant fin février 2005	Fin février 2005	Fait.
Adoption d'un plan d'action concernant les bourses d'étude sur la base des recommandations additionnelles d'une commission présidée par le Vice-Premier ministre.	Fin mai 2005	
<i>Bonne gouvernance</i> Établissement du premier rapport d'activité de la Commission nationale contre l'enrichissement illicite.	Fin décembre 2004	Fait.
Inclusion dans le budget 2005 d'un budget de fonctionnement adéquat pour la Commission nationale contre l'enrichissement illicite.	Fin décembre 2004	Fait.

Tableau 2. Gabon — Critères de réalisation et repères structurels
au titre de l'accord de confirmation, 2004–05

Mesures	Période d'exécution	Stade d'exécution
<i>Développement du secteur privé</i> Sélection de l'adjudicataire pour Gabon Télécom.	Fin septembre 2004	Différée jusqu'à mars 2005 en raison de l'intérêt manifesté par de nouveaux investisseurs.
Adoption des décrets d'application du Code minier.	Fin décembre 2004	Différé jusqu'au deuxième trimestre de 2005.
Non-recours au contrôle des prix et à des mesures visant à allonger la liste des produits soumis au régime de contrôle des prix à fin décembre 2003.	Repère permanent	Fait.
<i>Entreprises publiques</i> Enregistrement d'un excédent d'exploitation, avant amortissement, par Air Gabon.	Fin décembre 2004	Le résultat d'exploitation s'est amélioré, mais sans dégager d'excédent en 2004.
Préparation, par le consultant chargé de la privatisation, des documents nécessaires à l'appel de préqualification.	Fin avril 2005	
<i>Réforme commerciale</i> Élimination des surtaxes à l'importation sur les produits avicoles et les cigarettes.	Fin décembre 2004	Fait.

GABON

Protocole d'accord technique

1. Le présent document précise les modalités de suivi de la mise en œuvre du programme et les informations à communiquer pour la période mai 2004–juin 2005. Il définit : a) les critères de réalisation quantitatifs; b) les critères de réalisation et repères structurels; c) les objectifs indicatifs quantitatifs; d) les facteurs d'ajustement des critères de réalisation quantitatifs; et e) les hypothèses de base qui ont été retenues pour l'élaboration du programme économique pour 2004–05 présenté dans le mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) du gouvernement gabonais joint à la lettre du 6 mai 2004 du Ministre de l'économie, des finances, du budget et de la privatisation au Directeur général du FMI. Les principales hypothèses du programme, en particulier celles ayant trait aux recettes pétrolières, ont été modifiées par la lettre du Ministre de l'économie, des finances, du budget et de la privatisation, en date du 14 mars 2005.

A. Suivi de la mise en œuvre du programme

2. Le suivi de la mise en œuvre du programme se fera sur la base i) de l'évaluation du respect des critères de réalisation quantitatifs trimestriels et des critères de réalisation et repères structurels à des dates spécifiées, et ii) de l'évaluation du respect des objectifs indicatifs quantitatifs trimestriels.

B. Critères de réalisation quantitatifs, objectifs indicatifs quantitatifs et facteurs d'ajustement

Critères de réalisation et objectifs indicatifs quantitatifs

3. Les critères de réalisation quantitatifs sont précisés au tableau 1 joint à la lettre du Ministre des finances en date du 14 mars 2005 et sont comme suit :

- un plafond fixé aux créances nettes du système bancaire sur l'administration centrale;
- un plafond appliqué aux nouvelles dettes extérieures non concessionnelles à échéance initiale supérieure à un an contractées ou garanties par l'administration centrale;
- un plafond à l'encours des nouvelles dettes extérieures non concessionnelles à échéance initiale inférieure ou égale à un an contractées ou garanties par l'administration centrale;
- une limite de zéro à l'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs par l'administration centrale (critère de réalisation permanent);
- un plafond à l'encours des arriérés de paiements intérieurs de l'administration centrale (tels que définis au paragraphe 10);

- un plancher fixé au solde du budget primaire de l'administration centrale, sur base ordonnancements (hors investissements financés sur ressources extérieures (FINEX), cumulés à compter du 1^{er} janvier).
4. Le programme prévoit des facteurs d'ajustement des critères de réalisation quantitatifs, lesquels sont spécifiés aux paragraphes 20 à 24 ci-dessous et dans les notes 2, 6 et 7 du tableau 1 joint à la lettre du Ministre des finances en date du 14 mars 2005.
5. Les objectifs indicatifs quantitatifs (cumulés à compter du 1^{er} janvier) sont les suivants :
- un plancher fixé aux recettes non pétrolières de l'administration centrale;
 - un plafond à la masse salariale totale de l'administration centrale (base ordonnancements);
 - un plafond aux dépenses totales (hors paiements d'intérêts) sur base ordonnancements;
 - un plancher aux dépenses courantes pour les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'assistance sociale, telles que définies au paragraphe 16;
 - un plancher à la réduction des fonds en route au Trésor, des arriérés de salaires (rappels) et des indemnités pour violence politique.

Définitions et modes de calcul

6. L'encours des créances nettes du système bancaire sur l'administration centrale est évalué conformément à la méthode comptable en vigueur à la banque centrale, la BEAC, qui suit la présentation FMI, dans laquelle ces créances ne comprennent pas les dépôts aux comptes chèques postaux¹¹ et sont nettes de la dette titrisée rachetée par les banques commerciales dans le cadre du Club de Libreville en 2004¹². Au 31 décembre 2003, cet encours était de 231,9 milliards de FCFA, ventilé comme suit :

¹¹ Ces dépôts sont exclus puisqu'ils ne sont pas à la disposition du Trésor.

¹² Le total de la dette titrisée rachetée par une banque commerciale locale s'élevait à 5,7 milliards de francs CFA à fin 2004.

Créances nettes du système bancaire sur l'État (En milliards de francs CFA)	
Avances statutaires de la BEAC	165,2
Plus : contrepartie en francs CFA de l'utilisation des ressources du FMI	30,4
Plus : avances consolidées	1,2
Moins : dépôts à la BEAC	50,3
<i>dont</i> : compte du Fonds pour les générations futures	30,0
Plus : emprunts nets aux banques commerciales ¹	85,4
Total	231,9

1/ Non compris les créances du secteur privé non bancaire sur l'État achetées par les banques commerciales.

7. Le «**Compte du Fonds pour les générations futures**» (CFGF) à la BEAC sera alimenté en 2005 par 10 % des recettes pétrolières et par les excédents de recettes pétrolières par rapport au montant prévu au programme (conformément aux hypothèses du scénario de référence décrites au paragraphe 23). Le **CFGF** fait partie des créances nettes du système bancaire sur l'administration centrale.

8. Les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure non concessionnelle sont des plafonds limitant les **nouvelles dettes extérieures non concessionnelles**. Le critère de réalisation relatif aux nouvelles dettes non concessionnelles à échéance de plus d'un an contractées ou garanties par l'administration centrale s'applique non seulement à la dette définie au point 9 des «*Directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure*», adoptées par le FMI le 24 août 2000, mais également aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucun montant n'a encore été reçu. Ce critère de réalisation ne porte pas sur les accords de rééchelonnement ni sur les achats au FMI. Le critère de réalisation relatif à **l'encours de la dette extérieure non concessionnelle¹³ à échéance initiale supérieure ou égale à un an** ne s'applique pas aux accords de rééchelonnement, aux achats au FMI ni aux crédits commerciaux normaux liés aux importations. La concessionnalité des dettes sera calculée sur la base des taux d'intérêt de référence pour les monnaies de libellé utilisées, tels qu'établis par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Une dette est dite assortie de conditions concessionnelles si, à la date de décaissement initiale, le ratio valeur actualisée de la dette calculée sur la base des taux d'intérêt de référence/valeur nominale de la dette est inférieur à 65 % (c'est-à-dire comporte un élément de don d'au moins 35 %).

¹³ Le terme «dette» est défini au point 9 des *Directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure* (Décision numéro 12274-(00/85), 24 août 2000).

9. **L'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs** par l'administration centrale, (critère de réalisation permanent fixant une limite égale à zéro) est la différence entre a) le montant brut de tous les paiements au titre du service de la dette extérieure (intérêts et principal, y compris les intérêts moratoires et de pénalisation, le cas échéant) qui arrivent à échéance dans la période considérée et b) le montant effectivement réglé pendant cette période. Les arriérés qui résultent du non-paiement du service de la dette dont le rééchelonnement est en cours de négociation sont exclus de cette définition.

10. **L'encours des arriérés de paiement intérieurs de l'administration centrale** correspond à l'encours des arriérés de paiements sur : i) les intérêts sur la dette du Trésor, la dette titrisée, les dettes «diverses» et la dette bancaire; ii) le principal de la dette titrisée et des «dettes diverses»¹⁴. À fin décembre 2004, l'encours des arriérés de paiements sur la dette intérieure se chiffrait à 1,9 milliard de francs CFA,.

11. **Les fonds en route au Trésor** comprennent les «ordres de paiement au Trésor», les fonds en route au Fonds d'entretien routier et les «autres fonds en route au Trésor»¹⁵. Les «ordres de paiement au Trésor» correspondent à la différence entre la somme cumulative des ordonnancements et la somme cumulative des paiements effectifs (base caisse-chèques encaissés)¹⁶. À fin décembre 2003, les arriérés de paiements intérieurs de l'administration centrale s'élevaient à 94 milliards, dont 84,7 milliards de francs CFA au titre de l'encours des «ordres de paiement au Trésor» et 9,3 milliards de francs CFA au titre de l'encours des «autres fonds en route au Trésor». La réduction nette des fonds en route au Trésor est égale à la réduction de l'encours de ces fonds à fin 2003, moins l'accumulation de nouveaux fonds en route en 2004¹⁷. Pour 2005, la réduction nette des fonds en route au Trésor est égale à la réduction de l'encours de ces fonds à fin 2004, moins l'accumulation de nouveaux fonds en route en 2005.

¹⁴ La dette intérieure non bancaire comprend l'encours a) de la dette titrisée validée par le Ministère de l'économie, des finances, du budget et de la privatisation à fin décembre 2003; b) de la dette du Trésor; et c) des «dettes diverses» constituées des montants dus à la SEEG, à la CNSS, à Gabon Télécom, à Gabon Poste et de la dette envers les fournisseurs d'Air Gabon prise en charge par l'État en 2001–2002.

¹⁵ Les «autres fonds en route au Trésor» comprennent les comptes «subventions», «consignations» et «agences comptables», y compris les «transferts entre services comptables» liés aux opérations budgétaires, et les «précomptes à répartir».

¹⁶ Définis au paragraphe 13.

¹⁷ Dans le cadre du programme, les paiements d'arriérés de salaires (rappels) et les indemnités pour violence politique sont assimilés à une réduction des fonds en route au Trésor.

12. **Les recettes totales de l'administration centrale** sont évaluées sur base caisse et incluent les opérations de compensation en recettes et dépenses, y compris les obligations fiscales du secteur privé compensées par les obligations financières de l'administration centrale envers le secteur privé. Les recettes fiscales sont spécifiées dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et comprennent toutes les recettes affectées (FER et comptes spéciaux).

13. **Les dépenses totales de l'administration centrale** comprennent les dépenses budgétaires sur base ordonnancements, les avances du Trésor (*avances à régulariser*), et les dépenses relevant des comptes spéciaux et comptes de recettes affectées. L'objectif indicatif quantitatif concernant les dépenses totales autres que les paiements d'intérêts (hors investissement financé sur ressources extérieures (FINEX)) est calculé selon cette définition.

14. **Le solde du budget primaire de l'administration centrale**, sur base ordonnancements, est égal à la différence entre a) les recettes totales de l'administration centrale (hors dons), sur base caisse, et b) le montant total des dépenses courantes (hors paiements d'intérêts) plus les dépenses d'investissement (hors investissements financés sur ressources extérieures), les prêts nets, les dépenses du Fonds d'entretien routier et les recettes affectées.

15. **L'objectif indicatif ayant trait à la masse salariale de l'administration centrale** est évalué sur la base des engagements pour l'ensemble du personnel (permanent et temporaire) de la fonction publique et des forces armées (et de sécurité). La masse salariale comprend tous les éléments de la solde, y compris les indemnités, les cotisations sociales, les indemnités de logement et autres indemnités.

16. **Les arriérés de salaires** (rappels) correspondent aux montants non versés des promotions accordées aux fonctionnaires à la fin de 2002 (ligne 1281 du budget).

17. **Les dépenses des secteurs de l'éducation et de la santé correspondent aux dépenses de biens et services pour l'éducation, la santé et les affaires sociales.** Conformément à l'objectif quantitatif indicatif défini pour 2004, les dépenses suivantes feront l'objet d'un suivi : i) dépenses de biens et de services pour les ministères de l'éducation, de la santé, de la solidarité nationale, des affaires sociales et du bien-être, de la famille et de la protection de l'enfance (rubrique 5, chapitres 81, 82, 84, 91, 93 et 94); ii) transferts et subventions pour l'éducation privée et les filets de protection sociale des ministères de la solidarité nationale et de la famille (lignes 6421 et 6511, chapitres 81, 93 et 94).

18. **Les coûts de restructuration portés en financement représentent les coût sociaux relatifs** aux entreprises publiques à liquider ou à privatiser dans le cadre du désengagement de l'État du secteur productif, les coûts de fonctionnement (consultants, etc..) du Secrétariat du Comité de privatisation et les coûts des départs volontaires dans le cadre de la réforme administrative. Les autres dépenses destinées notamment au maintien en activité des autres entreprises publiques incluses dans le programme de privatisation sont portées en «transferts et subventions».

19. Les opérations financières spécifiées dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE) relatives aux «correspondants du Trésor», aux «collectivités locales» et aux autres opérations de trésorerie correspondent à la variation du solde de ces comptes d'une période à l'autre. Les autorités communiqueront au FMI le solde de tous ces comptes sur une base mensuelle.

Ajustement des critères de réalisation et des objectifs indicatifs quantitatifs

20. Un mécanisme d'ajustement spécifique a été établi pour les recettes pétrolières de 2004-05, étant donné l'importance du pétrole dans l'économie gabonaise et les incertitudes quant à l'évolution des prix mondiaux du pétrole et de sa production. Si les recettes pétrolières dépassent les projections de référence dans un trimestre donné, l'excédent sera versé sur «Compte du Fonds pour les générations futures» à la BEAC, avec ajustement à la baisse correspondant du plafond fixé au crédit net du système bancaire à l'administration centrale et relèvement du plancher appliqué au solde budgétaire primaire. Si les recettes pétrolières libellées en francs CFA sont inférieures aux projections de référence (du fait que les prix effectifs du pétrole, le taux de change ou la production sont plus faibles que prévu dans le scénario de référence), le manque à gagner pourrait être compensé par un recours additionnel au crédit bancaire net — avec relèvement correspondant du plafond au crédit net du système bancaire à l'État, et ajustement à la baisse du plancher appliqué au solde budgétaire primaire. Les plafonds cumulés fixés au facteur d'ajustement sont de 17,0 milliards de francs CFA pour fin juin, 25,5 milliards de francs CFA pour fin septembre et 45,0 milliards de francs CFA pour fin décembre 2004. Ils sont fixés à 50,0 milliards de francs CFA pour fin mars 2005 et à 50,0 milliards de francs CFA pour fin juin 2005. Si le manque à gagner dépasse le facteur d'ajustement maximal, les objectifs budgétaires trimestriels seront réévalués en consultation avec les services du FMI.

21. Le programme prévoit en outre un ajustement (à la baisse/à la hausse) des repères concernant le crédit net du système bancaire à l'administration centrale i) lorsque les paiements effectifs du service de la dette extérieure sont inférieurs/supérieurs aux prévisions¹⁸ (nets des décaissements au titre du financement extérieur hors projet); ii) lorsque la réduction nette des arriérés de paiements intérieurs est inférieure/supérieure aux prévisions; et iii) lorsque la réduction nette des fonds en route au Trésor est inférieure/supérieure aux prévisions.

22. Le programme prévoit également un ajustement symétrique (à la baisse/à la hausse) du crédit bancaire net à l'administration centrale lorsque le produit des privatisations est

¹⁸ Service de la dette extérieure exigible moins toute accumulation d'arriérés extérieurs, moins l'allègement de la dette obtenu. Les prévisions du service de la dette, des arriérés de paiements, de l'allègement de la dette et du financement extérieur hors projet sont calculées en francs CFA aux taux de change en vigueur pour les monnaies en question. Les montants effectifs sont calculés en francs CFA sur la base des transactions effectives en monnaies étrangères et des taux de change publiés par le FMI.

supérieur/inférieur aux projections du programme¹⁹. Les hypothèses du programme concernant les recettes pétrolières, le service de la dette extérieure et intérieure, les décaissements au titre du financement extérieur hors projet, le rééchelonnement prévu de la dette extérieure et le produit des privatisations sont indiquées au tableau 2 joint à la lettre du Ministre des finances en date du 14 mars 2005..

C. Critères de réalisation et repères structurels

23. Les critères de réalisation et repères structurels sont spécifiés dans le tableau 2 du MPEF joint aux lettres en date du 6 mai 2004, du 8 septembre 2004, du 10 décembre 2004 et du 14 mars 2005.

D. Principales hypothèses du programme pour 2004–05

24. Les principales hypothèses du programme sont les suivantes :

	2004	2005
Prix mondiaux du Brent (dollars EU/baril)	39,2	48,1
Prix à l'exportation du pétrole gabonais (dollars EU/baril)	36,9	44,3
Production de pétrole (millions de tonnes) ²⁰	13,6	13,5
Taux de change (francs CFA pour 1 dollar EU, moyenne annuelle)	534,4	488,4
Recettes pétrolières de l'État (milliards de FCFA)	640,0	702,4

E. Informations à communiquer

25. Pour faciliter le suivi de la mise en œuvre du programme, le gouvernement gabonais préparera et enverra au FMI un rapport mensuel dans les quatre semaines qui suivent la fin du mois précédent. De plus, le Comité technique d'appui au Comité interministériel de suivi du programme d'ajustement structurel communiquera au Département Afrique du FMI, dans les quatre semaines qui suivent la fin de la période, par télécopie ou par courrier électronique, les données nécessaires au suivi de l'exécution du programme. Ces données comprendront entre autres :

- a) la situation monétaire intégrée, le bilan de la banque centrale et le bilan consolidé des banques commerciales;

¹⁹ Pour fin mars et fin juin 2005, le facteur d'ajustement s'appliquera au produit des privatisations, net du coût de restructuration des entreprises publiques.

²⁰ Le taux de conversion moyen est de 7,3 barils par tonne métrique.

- b) la position financière nette de l'administration centrale auprès de la BEAC (PNG) et le crédit net du système bancaire à l'administration centrale, avec présentation séparée du Compte du Fonds pour les générations futures;
- c) les opérations financières de l'État sur base ordonnancements (tableau 1 joint), faisant apparaître tout écart entre le solde budgétaire et les variations des arriérés intérieurs et extérieurs d'une part, et le total du financement intérieur bancaire/non bancaire et du financement extérieur net, d'autre part;
- d) la ventilation des recettes pétrolières selon leur nature (redevances, impôt sur les bénéfiques et autres) et par société et les paramètres sous-jacents lorsque les données sont disponibles (production, prix, chiffre d'affaires, coûts etc.), ainsi que le détail des recettes non pétrolières (par type d'impôt) et des recettes non fiscales;
- e) la ventilation des dépenses totales de l'administration centrale, sur base des engagements ajustés, des ordonnancements ajustés et sur base caisse, telle qu'elle ressort du tableau intégré produit par le Comité statistique).
- f) des données détaillées sur les obligations au titre du service de la dette publique intérieure et extérieure, sur la base des contrats et des paiements effectifs, respectivement, avec décomposition en intérêts et principal et par créancier, et toute accumulation éventuelle d'arriérés intérieurs ou extérieurs (fichier électronique);
- g) des détails sur l'encours de la dette extérieure et intérieure à la fin de chaque mois (fichier électronique);
- h) des données détaillées sur l'encours des arriérés de paiements intérieurs (sur une base mensuelle) et les flux cumulés à compter du 1^{er} janvier 2004 : l'accumulation nette de nouveaux arriérés au cours de 2004, telle qu'elle est définie au paragraphe 11, est égale à la différence entre les ordonnancements et les paiements effectués (base caisse), ainsi que le règlement des arriérés d'avant 2004. Les nouveaux arriérés et les paiements d'anciens arriérés doivent être ventilés en salaires, biens et services, transferts et subventions, intérêts, dépenses de capital et prêts nets; tout ajustement des stocks qui ne correspond pas aux données de flux doit être expliqué (fichier électronique).
- i) le montant des nouvelles dettes extérieures contractées ou garanties par l'État, avec informations détaillées (fichier électronique) sur les modalités initiales (monnaie de libellé, taux d'intérêt, période de grâce et échéance);
- j) les décaissements effectifs au titre de financements extérieurs hors projets, y compris de nouveaux emprunts, et les allègements de dette consentis au Gabon par les créanciers extérieurs (fichier électronique);

- k) des informations mensuelles sur le secteur pétrolier : prix à l'exportation, taux de change effectif, production par gisement, exportations, sur la base des données de la Direction générale des hydrocarbures (fichier électronique);
- l) des indicateurs de l'évolution récente de l'économie et autres données statistiques y afférentes, tels que l'indice des prix à la consommation des ménages, les importations et exportations de marchandises (en volume et en valeur) par principales catégories, sur la base des données douanières, la production et les exportations de grumes (en volume et en valeur), ainsi que des notes de conjoncture trimestrielles préparées par la Direction générale de l'économie et le Comité interinstitutionnel des statistiques;
- m) un rapport d'activité sur l'exécution des mesures structurelles énoncées au tableau 2 joint à la lettre en date du 14 mars 2005;
- n) des données trimestrielles sur la situation financière des autorités locales.
- o) un état financier trimestriel d'Air Gabon.

Le Comité technique d'appui du Comité interministériel de suivi du programme d'ajustement structurel fournira au Département Afrique du FMI toute autre information qu'il juge nécessaire ou que les services du FMI demanderont pour assurer un suivi efficace du programme.

Gabon — Relations avec le FMI

(Au 31 janvier 2005)

I. Statut : date d'admission : 10 septembre 1963; article VIII

II. Compte des ressources générales :	Millions de DTS	En % de la quote-part
Quote-part	154.30	100.00
Avoirs du FMI dans la monnaie du Gabon	216.83	140.53
Position de réserve au FMI	0.18	0.12

III. Département des DTS :	Millions de DTS	En % de l'allocation
Allocation cumulative nette	14.09	100.00
Avoirs	2.38	16.89

IV. Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	En % de la quote-part
Accords élargis	16.09	10.43
Accords de confirmation	46.62	30.21

V. Accords financiers les plus récents :

Type	Date d'approbation	Date d'expiration	Montant approuvé (Millions de DTS)	Montant tiré (Millions de DTS)
Accord de confirmation	28 mai 2004	30 juin 2005	69.44	41.66
Accord de confirmation	23 octobre 2000	22 avril 2002	92.58	13.22
Accord élargi	8 nov. 1995	7 mars 1999	110.30	60.67

VI. Projections des paiements au FMI (sur la base des obligations)

(millions de DTS; sur la base de l'encours des ressources utilisées et des avoirs actuels en DTS) :

	Échéances futures			
	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Principal	15.07	4.60	6.59	20.83
Commissions/ intérêts	<u>2.12</u>	<u>1.79</u>	<u>1.63</u>	<u>1.27</u>
Total	17.18	6.38	8.22	22.10

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE : Sans objet

VIII. Évaluation des mesures de diligence :

Conformément à la politique d'évaluation des mesures de diligence du FMI, la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), dont le Gabon est membre, est soumise à des évaluations complètes périodiques. Il ressort d'une évaluation actualisée des diligences de la BEAC, achevée le 30 août 2004, que celle-ci a appliqué un certain nombre de mesures pour renforcer son dispositif de sauvegarde depuis l'évaluation de 2001, mais doit faire davantage de progrès dans des domaines essentiels. Les recommandations issues de l'évaluation de 2004 sont résumées dans le rapport des services du FMI sur les économies nationales n° 05/03 (*IMF Country Report No 05/03*).

IX. Régime de change :

La monnaie du Gabon est le franc CFA, qui est rattaché à l'euro au taux fixe de 655.957 francs CFA pour 1 euro.

Le régime de change du Gabon ne comporte pas de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes.

X. Dernières consultations au titre de l'article IV :

- a) Les consultations avec le Gabon se déroulent selon le cycle de 12 mois.
- b) Les dernières consultations ont été achevées par le Conseil d'administration le 7 novembre 2003.

XI. Participation au PESF :

Le Gabon a participé au PESF et, à cet égard, une mission conjointe FMI/Banque mondiale s'est rendue à Libreville en juin et juillet 2001. Le Conseil d'administration a examiné le rapport d'évaluation de la stabilité financière en mars 2002.

XII. Assistance technique :

Département	Objet	Période d'exécution
Fin. publ.	Gestion budgétaire	Mars 2004
Fin. publ.	Politique et administration fiscales	Novembre 2003
Juridique	Loi contre l'enrichissement illicite	Juin, juillet et octobre 2003
Fin. publ.	Procédures budgétaires et contrôle des dépenses	Novembre 2000
Statistiques	Mission de statistiques multisectorielles	Mai 1998
Fin. publ.	Administration de la TVA	Août 1997

XIII. Représentant résident :

Le FMI a un représentant résident à Libreville. Le représentant résident actuel, M. Richard Randriamaholy, a pris ses fonctions en octobre 2003.

Gabon — Relations avec la Banque mondiale

(Au 28 février 2005)

1. Le Gabon est un pays riche en ressources, dont la population est petite et très urbanisée. L'un des quelques pays BIRD d'Afrique, le Gabon a un PIB par habitant estimé à 4.675 dollars EU en 2003, niveau bien supérieur à la moyenne pour l'Afrique subsaharienne. Le pétrole, principal secteur économique du Gabon, est le moteur de sa croissance. Cependant, les recettes pétrolières du pays sont appelées à diminuer au cours des prochaines années, et le gouvernement a commencé à explorer le potentiel de diversification économique du pays. La Banque mondiale coopère étroitement avec l'équipe du FMI au soutien des mesures structurelles, en particulier celles qui visent à rendre l'environnement plus propice au développement des secteurs privé et forestier, et aide au développement de l'initiative privée locale dans les zones urbaines.

La stratégie et les opérations de prêt du Groupe de la Banque mondiale

2. Au 1^{er} juillet 2004, tous les projets de la Banque étaient achevés. Un projet de soutien à la sylviculture et à l'environnement et un suivi du projet pilote d'infrastructure communautaire sont en cours de préparation. Les résultats et recommandations de l'étude diagnostique sur le climat des affaires au Gabon, effectuée par le Service-conseil pour l'investissement étranger (FIAS) en 2004, ainsi que les travaux de suivi sur l'amélioration du cadre juridique et réglementaire du secteur minier, pourraient servir de point de départ pour la préparation d'une opération de diversification de l'économie et de développement du secteur privé. L'assistance future de la Banque au Gabon sera plus clairement définie dans le contexte d'une nouvelle stratégie d'aide-pays (SAP), qui sera présentée au Conseil des administrateurs dans l'exercice 2005.

3. Les deux projets de la Banque clos le 30 juin 2004 sont i) un prêt au développement des connaissances et à l'innovation, d'un montant de 5 millions de dollars EU, qui a permis de tester de nouvelles méthodes de passation des marchés, de mettre en place des projets pilotes d'aménagement urbain dans les quartiers pauvres des villes et de procéder à un bilan des dépenses publiques urbaines; et ii) un prêt d'assistance technique à la privatisation et au renforcement des capacités réglementaires, d'un montant de 10 millions de dollars EU, qui devrait contribuer au développement de l'investissement privé et accroître la participation du secteur privé non pétrolier à l'économie du pays.

Collaboration FMI–Banque mondiale

4. Dans l'ensemble, les services du FMI et de la Banque mondiale collaborent étroitement au soutien des réformes destinées à favoriser la diversification économique et à la coordination des conseils qu'ils donnent aux autorités gabonaises. Étant donné les mesures structurelles que comporte le programme à moyen terme, celui-ci ne saurait être mené à bien sans la participation de la Banque mondiale dans plusieurs domaines, dont l'amélioration du climat des investissements, les mesures de réduction de la pauvreté et la gestion des ressources non renouvelables, ainsi que l'identification et le développement des sources de croissance dans le secteur non pétrolier.

Tableau 1. Collaboration Banque mondiale–FMI

Domaine de réforme structurelle	Institution chef de file
1. Finances publiques	
Réforme de la fonction publique	FMI
Suivi et contrôle des dépenses	FMI
Suivi des dépenses prioritaires dans le cadre du DSRP	Banque mondiale
Examen des dépenses publiques à moyen terme	Banque mondiale
Administration fiscale	FMI
2. Gouvernance	
Application de la loi anti-corruption	FMI
Code de déontologie des fonctionnaires	FMI
Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI)	Banque mondiale
4. Développement du secteur privé	
Enquête du FIAS sur le climat des affaires	Banque mondiale/SFI
Diversification de l'économie et développement du secteur non pétrolier	Banque mondiale
5. Divers	
Contrôle des prix	FMI
Sylviculture et environnement	Banque mondiale
DSRP	Banque mondiale/FMI
Commerce extérieur	FMI
Transports	Banque mondiale
Aménagement urbain	Banque mondiale

Collaboration FMI–Banque mondiale dans des domaines spécifiques

Domaines où la Banque mondiale a l'initiative et où le FMI n'intervient pas directement

5. Une évaluation de la pauvreté (EP), lancée fin 1994, a été finalisée en mars 1997 et discutée avec un large éventail de parties prenantes gabonaises en juillet 1997. La principale conclusion du rapport est que l'inefficacité relative et la qualité médiocre des dépenses publiques, en particulier dans les secteurs sociaux, représentent de gros obstacles à la réduction de la pauvreté. La Banque appuie la préparation par le gouvernement d'une stratégie de réduction de la pauvreté; à cet égard, elle continuera d'apporter son concours pour renforcer les capacités statistiques et aider l'Office national de la statistique (ONS) à réaliser des enquêtes essentielles auprès des ménages à l'aide d'un questionnaire conçu sur le modèle du Questionnaire unifié des indicateurs de développement (QUID) et à mettre à jour les principaux indicateurs sociaux faisant l'objet d'un suivi annuel. La Banque envisage en outre d'aider l'ONS à mettre sur pied un système permettant d'assurer le suivi et l'évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Domaines où la Banque mondiale a l'initiative et où son analyse sert de référence au FMI

6. En juin 2002, la Banque mondiale a achevé un projet d'une durée de dix ans et d'un montant de 22,5 millions de dollars EU, qui visait à améliorer la gestion et la protection des ressources forestières et écologiques du Gabon. Il s'agissait de renforcer les capacités de planification et les moyens opérationnels des institutions publiques et des organisations non gouvernementales locales (ONG) de protection de l'environnement. Un nouveau projet pour le même secteur est en cours de préparation et sera soumis au Conseil des administrateurs dans l'exercice 2006. Ce projet, qui s'appuie sur les enseignements tirés de l'exécution du projet précédent, vise surtout à assurer la transparence des opérations et l'application de la loi. Il devrait aider les autorités gabonaises à concevoir et appliquer des programmes de réforme de la gouvernance et rendre les collectivités locales aptes à assumer la gestion de leurs ressources naturelles. L'élargissement du projet est prévu de manière à atteindre un plus grand nombre de bénéficiaires, à attirer des investissements dans le secteur forestier ainsi que dans les secteurs de la pêche et de l'environnement, et à aider ainsi le gouvernement dans l'effort qu'il déploie pour diversifier l'économie gabonaise et réduire sa dépendance à l'égard du secteur pétrolier.

7. Le FIAS (organisme conjoint de la Banque mondiale et la Société financière internationale) fournit au Gabon des services consultatifs pour l'aider à améliorer le climat des investissements. Cette assistance technique prend la forme de trois études ayant pour objet de déterminer les obstacles à l'investissement privé, en particulier à l'investissement direct étranger, et de fournir les éléments d'information nécessaires à un programme gouvernemental de réformes visant à réduire les obstacles au développement du secteur privé. Le diagnostic du climat des investissements, notamment la définition des priorités de réforme et la formulation de recommandations concrètes, a été présenté en septembre. Les deuxième et troisième études consisteront à examiner plus en détail les obstacles administratifs à l'investissement et à analyser à fond le régime fiscal et le système des incitations en vue de proposer des réformes concrètes additionnelles et complémentaires. Le FIAS confirmera les résultats de chaque étude en s'appuyant sur ceux de la précédente.

8. La Banque mondiale travaille en outre à la préparation d'un Rapport-cadre sur les infrastructures (IFR), dans lequel elle procèdera à un vaste tour d'horizon du climat général de la participation privée et des principales occasions d'investissement dans l'infrastructure. Il y formulera en outre des recommandations et définira un plan d'action visant à aider le gouvernement à mettre en place les lois, politiques et institutions nécessaires pour créer un environnement propice à une participation plus active du secteur privé. Cette étude portera sur l'infrastructure des transports (transports ferroviaires, aériens et maritimes), les télécommunication, l'eau et l'électricité.

9. À compter de juillet 2005, la Banque mondiale contribuera en outre à une étude des dépenses publiques, dont le but est d'évaluer l'efficacité de ces dépenses, en particulier dans les secteurs sociaux.

Domaines de responsabilité partagée

10. Si la Banque mondiale mène les opérations dans le domaine de la privatisation et des réformes structurelles influant sur l'environnement du secteur privé, le FMI s'intéresse lui aussi vivement à ces questions, mais d'un point de vue macroéconomique. Son attention est centrée avant tout sur la bonne gouvernance, en particulier dans le domaine budgétaire, et sur la transparence des activités des secteurs public et privé. Parmi les autres centres d'intérêt de la Banque mondiale figurent l'efficacité des structures de marché mises en place et l'amélioration du fonctionnement des entreprises. L'étroite coopération entre la Banque mondiale et le FMI s'étend au secteur financier, comme en témoigne le programme d'évaluation du secteur financier (PESF) qu'ils ont préparé conjointement en 2002. Si le PESF a indiqué que le secteur financier gabonais est dans l'ensemble rentable et stable, il y a aussi décelé des faiblesses et des risques structurels, dont le manque de diversification du portefeuille des banques et le développement insuffisant des institutions financières non bancaires.

11. **Les domaines où le FMI a l'initiative et où son analyse sert de référence aux programmes appuyés par la Banque mondiale** sont le dialogue de politique budgétaire, qui fixe l'enveloppe globale des dépenses publiques. Le FMI fournit en outre une assistance technique dans le domaine de la gouvernance et de la lutte contre la corruption.

12. Le FMI mène le dialogue sur les politiques visant à freiner diverses dépenses du secteur public. IL s'agit notamment de politiques concernant la masse salariale de ce secteur et la définition du plafond des dépenses d'investissement public. Dans ces domaines, la Banque mondiale tient compte des recommandations formulées par le FMI et veille à ce que ses propres recommandations correspondent à celles-ci.

13. En outre, le FMI suit la mise en œuvre des Actes uniformes de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) et des mesures de libéralisation des échanges commerciaux prises au niveau (régional) de la CEMAC. Cette action vient compléter un important programme de travail engagé par la Banque mondiale à l'appui de l'intégration régionale des pays de la CEMAC. Elle devrait améliorer le climat des affaires et complètera les travaux effectués par la Banque (en coopération avec la SFI) pour faciliter l'investissement.

14. **Les domaines où le FMI a l'initiative et où la Banque mondiale n'intervient pas directement** sont le dialogue sur la politique monétaire, les taux d'intérêt, le taux de change, la balance des paiements et les questions de statistique et d'évaluation y afférentes.

Gabon — Évaluation de la viabilité de la dette extérieure et de la dette du secteur public

Il s'agit ici d'une mise à jour de l'analyse de la viabilité de la dette extérieure et de la dette du secteur public qui a été effectuée pour la deuxième revue de l'accord de confirmation en vigueur. Le scénario de référence a été actualisé de manière à incorporer les dernières prévisions de la production de pétrole et cours de ce produit. Aux tests de résistance habituels vient s'ajouter un examen de l'effet d'autres chocs sur le scénario de référence et de leur impact sur la viabilité de la dette extérieure et de la dette du secteur public : hausse de la production et des exportations de pétrole; ralentissement de la croissance du PIB non pétrolier et des exportations hors pétrole; baisse des cours du pétrole; croissance plus lente des exportations de produits du bois; augmentation de la masse salariale du secteur public; recettes pétrolières exceptionnelles dépensées au lieu d'être économisées; et les effets conjugués d'un accroissement de la masse salariale et des recettes pétrolières²¹. S'agissant de la viabilité de la dette extérieure, le scénario de référence pour la période 2005–2014 montre que le ratio dette extérieure/PIB recule peu à peu et qu'il n'y a plus de besoins de financement. De même, les résultats du scénario de référence pour la dette du secteur public indiquent que l'encours de la dette publique intérieure, y compris les fonds en route au Trésor et à la banque centrale régionale, sera éliminé dans sa quasi-totalité d'ici à 2010. Cependant, les tests de résistance révèlent que la viabilité de la dette du Gabon demeure extrêmement sensible aux chocs sur la croissance de la production hors pétrole, aux variations de la production pétrolière et du cours du pétrole et au degré de discipline budgétaire. Ces résultats montrent combien il importe de mener une politique budgétaire prudente et de favoriser le développement de l'économie non pétrolière en encourageant celui du secteur privé ainsi que la diversification de la base économique du Gabon.

Viabilité de la dette publique extérieure²²

1. Après mise à jour, le scénario de référence de l'analyse de la viabilité de la dette indique que, pour la période 2005-2007, le ratio dette extérieure/PIB baissera de 13,1 points et s'établira à 36,5 % du PIB (voir tableau 1 et graphique 1). Les recettes pétrolières resteront importantes, par suite du niveau élevé des cours et d'une baisse plus lente que prévu de la production), et le maintien de la discipline budgétaire permettra d'éviter l'apparition de

²¹ Pour de plus amples détails sur ces divers scénarios et leurs conséquences pour la politique budgétaire et la viabilité de la dette, voir *Medium-term Fiscal Constraints in Gabon: A Scenario Approach*, Gabon – Selected Economic Issues (à paraître).

²² L'analyse de viabilité de la dette repose sur l'hypothèse que, à compter de 2005, les placements au Fonds pour les futures générations s'effectueront dans les proportions dictées par la loi (c'est-à-dire 10 % des recettes pétrolières plus 50 % de l'excédent des recettes pétrolières par rapport aux recettes budgétaires).

déficits de financement²³. Après 2007, le scénario de référence laisse entrevoir un nouveau recul du ratio dette extérieure/PIB, qui se situera à 14,1 % en 2014, en grande partie parce que i) les recettes pétrolières resteront élevées; ii) la production hors pétrole augmentera peu à peu; iii) l'amortissement de la dette dépassera les nouveaux emprunts; et iv) la discipline budgétaire sera maintenue. Sur la base du calendrier de remboursement relevant des accords de rééchelonnement précédents, le ratio du service de la dette culmine en 2009, atteignant 18% lorsque le service de la dette est rapporté aux exportations et 31,6 % lorsqu'il est rapporté aux recettes, et de nouveau en 2012 (14,6 % et 22,9 %, respectivement). Les besoins de financement restent faibles jusqu'à fin 2014 et pourraient être facilement couverts par des tirages sur les dépôts de l'État à la banque centrale régionale²⁴.

2. Le Gabon demeure extrêmement vulnérable aux chocs extérieurs, comme le montrent les tests de sensibilité standard (partie inférieure du tableau 1 et graphique 1)²⁵. Dans chacun des tests, qui supposent que des chocs défavorables extrêmes se font sentir sur chaque paramètre déterminant, pris ensemble et isolément, le ratio de la dette augmente plus rapidement et atteint un niveau plus élevé que dans le scénario de référence²⁶.

- Si le taux de croissance du PIB réel et les taux d'intérêt nominaux sont fixés à un niveau égal à leur moyenne historique, le ratio dette/PIB baissera de façon continue; la trajectoire observée est la même que dans le scénario de référence, mais le ratio diminue dans les deux cas à un rythme plus lent.
- S'il y a dépréciation considérable du dollar EU, sous la forme d'un choc temporaire sur le déflateur du dollar EU, le ratio de la dette augmentera fortement en un premier temps (32,1 points de pourcentage d'ici à 2006) et baissera lentement par la suite pour se situer à 66,3 % du PIB en 2014.

²³ Pour la première moitié de 2005, environ 75 milliards de francs CFA au titre du service de la dette envers les créanciers du Club de Paris ont été rééchelonnés en vertu de l'accord conclu en juin 2004.

²⁴ Les besoins de financement sont présumés couverts à des conditions non concessionnelles.

²⁵ Le test qui intègre les effets de la fixation de toutes les variables clés à leurs moyennes historiques n'est pas présenté ici puisque les excédents moyens relativement importants du solde extérieur courant hors intérêts sont l'effet dominant. On obtiendrait ainsi des résultats peu réalistes étant donné la baisse constante de la production pétrolière prévue dans le scénario de référence.

²⁶ Ces analyses de sensibilité supposent des chocs défavorables d'un écart type et d'une durée de deux ans (c'est-à-dire des chocs passagers) pour chaque paramètre déterminant.

- Les effets d'un choc sur le solde extérieur courant hors intérêts sont importants à moyen terme (le ratio de la dette passe à 58,4 % en 2006), mais moins à long terme, puisque le ratio de la dette tombe à 32,9 % en 2014.
- Des chocs concomitants portent la dette extérieure à un niveau insoutenable, car le résultat est dominé par le choc sur le déflateur (une augmentation de 66,2 points du ratio de la dette d'ici à 2014).

4. L'analyse comporte quatre autres tests de sensibilité, à savoir : un choc temporaire sur la production pétrolière, un choc de longue durée sur la croissance de la production non pétrolière, un choc de longue durée sur le deuxième produit d'exportation du Gabon, le bois, et un choc de longue durée sur les cours du pétrole. Si la production de pétrole dépasse les prévisions en 2006 et 2007 — résultat qui concorderait avec le point de vue des principales compagnies pétrolières, qui pensent pouvoir maintenir la production à son niveau actuel pendant les quelques prochaines années — la dette deviendrait encore bien plus soutenable; en effet, elle serait remboursée en totalité en 2013. Tous les autres chocs provoquent une détérioration plus ou moins grande du solde extérieur courant. Une baisse des cours du pétrole (de 25 % par rapport aux cours de référence à moyen terme) a pour effet négatif d'accroître peu à peu le ratio de la dette; de même, un ralentissement de la croissance du secteur des biens exportables (hors pétrole) donne lieu à des ratios d'endettement insoutenables. À l'évidence, étant donné le niveau encore élevé des exportations de pétrole, une baisse des cours de ce produit a un impact considérable à court terme, tandis que le ralentissement de la croissance du secteur des biens exportables (hors pétrole) a un effet qui se fait sentir davantage dans le moyen à long terme. Un repli des exportations de produits du bois se traduit par une baisse plus lente du ratio dette/PIB que dans le scénario de référence. Les trajectoires insoutenables de ce ratio en cas de baisse des cours du pétrole et de ralentissement de la croissance du PIB du secteur des biens exportables (hors pétrole) soulignent i) l'importance de l'adoption par le Gabon de politiques macroéconomiques visant à promouvoir la diversification économique; ii) la forte dépendance du scénario de référence à l'égard de la hausse (attendue) des cours du pétrole; et iii) la nécessité de maintenir une discipline budgétaire rigoureuse.

Viabilité de la dette du secteur public

5. Dans le scénario de référence, le ratio dette totale du secteur public/PIB devrait tomber de 61,9 % en 2004 à 38,5 % en 2007 et à 19,3 % en 2012, année où la dette serait remboursée dans sa totalité²⁷. Ce résultat repose sur les principales hypothèses suivantes :

²⁷ La dette intérieure diminue par suite du remboursement par l'État i) de sa dette envers les fournisseurs et sous-traitants intérieurs; ii) de la dette des entreprises publiques envers le système de sécurité sociale, au titre des arriérés de salaire et à l'égard des fournisseurs (que l'État a prise en charge ces dernières années dans le cadre de leur restructuration); iii) de la dette intérieure envers les banques commerciales; iv) de la quasi-totalité des fonds en route au Trésor; et v) des avances statutaires de la banque centrale régionale. Toutes ces dettes sont à échéance relativement courtes.

i) la croissance du PIB non pétrolier atteint environ 3,5 % en moyenne pendant la période 2005-2011; ii) les pouvoirs publics continuent à maîtriser la masse salariale; et iii) l'État parvient à maintenir ses recettes non pétrolières à un niveau inchangé par rapport au PIB non pétrolier (voir tableau 2 et graphique 2).

6. En ce qui concerne la viabilité de la dette publique du Gabon, les facteurs de vulnérabilité sont mis en lumière par le test de résistance qui fait du solde primaire la variable affectée par le choc. Un choc d'un écart type sur le solde primaire en 2005-06 a pour effet de ramener seulement à environ 40 % le ratio dette publique/PIB d'ici à 2014, en raison du remboursement d'une part plus faible de la dette intérieure et de la nécessité de recourir davantage aux emprunts extérieurs pour couvrir les besoins de financement résultant de ce choc.

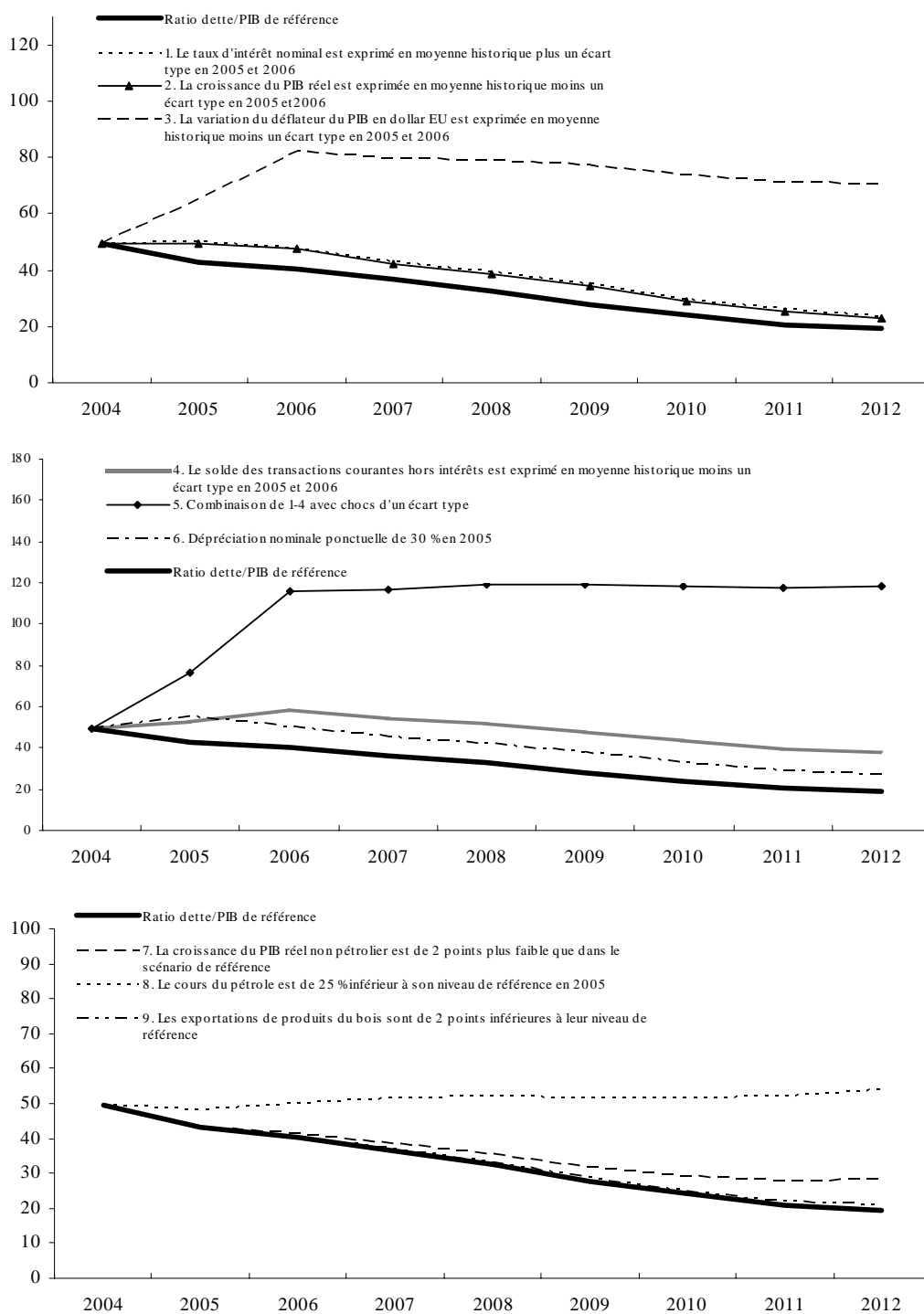
7. Fait peu surprenant, les résultats des tests de sensibilité qui supposent des chocs temporaires sur d'autres paramètres clés (partie inférieure du tableau 2 et graphique 2) rappellent ceux décrits pour la dette extérieure.

8. L'analyse de viabilité de la dette publique comporte trois autres tests de sensibilité aux hypothèses suivantes : i) la masse salariale est plus importante que dans le scénario de référence; ii) les transferts financés par les recettes pétrolières exceptionnelles sont plus élevés; et iii) la masse salariale et les recettes pétrolières sont toutes deux plus élevées. S'agissant du premier choc, on suppose que la masse salariale reste constante en pourcentage du PIB non pétrolier (au lieu de demeurer à son niveau de 2005 en termes réels). Étant donné le niveau élevé des cours du pétrole, cette politique peut être viable dans le court à moyen terme, c'est-à-dire jusqu'à fin 2014. Cependant, à long terme, le niveau plus élevé de la masse salariale donne lieu à une dynamique d'endettement insoutenable (voir le chapitre III du document d'accompagnement sur les questions économiques générales). En ce qui concerne le deuxième choc, on part de l'hypothèse que les recettes pétrolières exceptionnelles sont dépensées à compter de 2005 au lieu d'être économisées²⁸. L'effet de ce choc est immédiat et durable : dans ce scénario, le ratio dette publique/PIB serait d'environ 40 % en 2014. En outre, la dynamique d'endettement suscitée par le niveau plus élevé des dépenses rend la dette publique insoutenable. Enfin, pour ce qui est du troisième choc, on suppose à la fois que les recettes pétrolières sont plus élevées (par suite d'une hausse de la production de pétrole) et que la masse salariale reste constante en pourcentage du PIB non pétrolier. Bien que l'effet de la hausse des recettes pétrolières prédomine jusqu'à la fin de 2014, le ratio dette publique/PIB augmente dans la seconde moitié de la décennie suivante. La dynamique implicite dans ce cas donne aussi à penser que, si la politique concernant la masse salariale est maintenue, la dette publique finira par devenir insoutenable. Ces résultats font ressortir que i) l'une des principales raisons de la viabilité de la dette du Gabon est sa capacité de maintenir la discipline budgétaire même lorsque la production de

²⁸ Les recettes pétrolières exceptionnelles sont égales à la différence entre les recettes budgétaires du scénario de référence et les recettes budgétaires qui seraient perçues si le prix du Brent était de 35 dollars EU le baril.

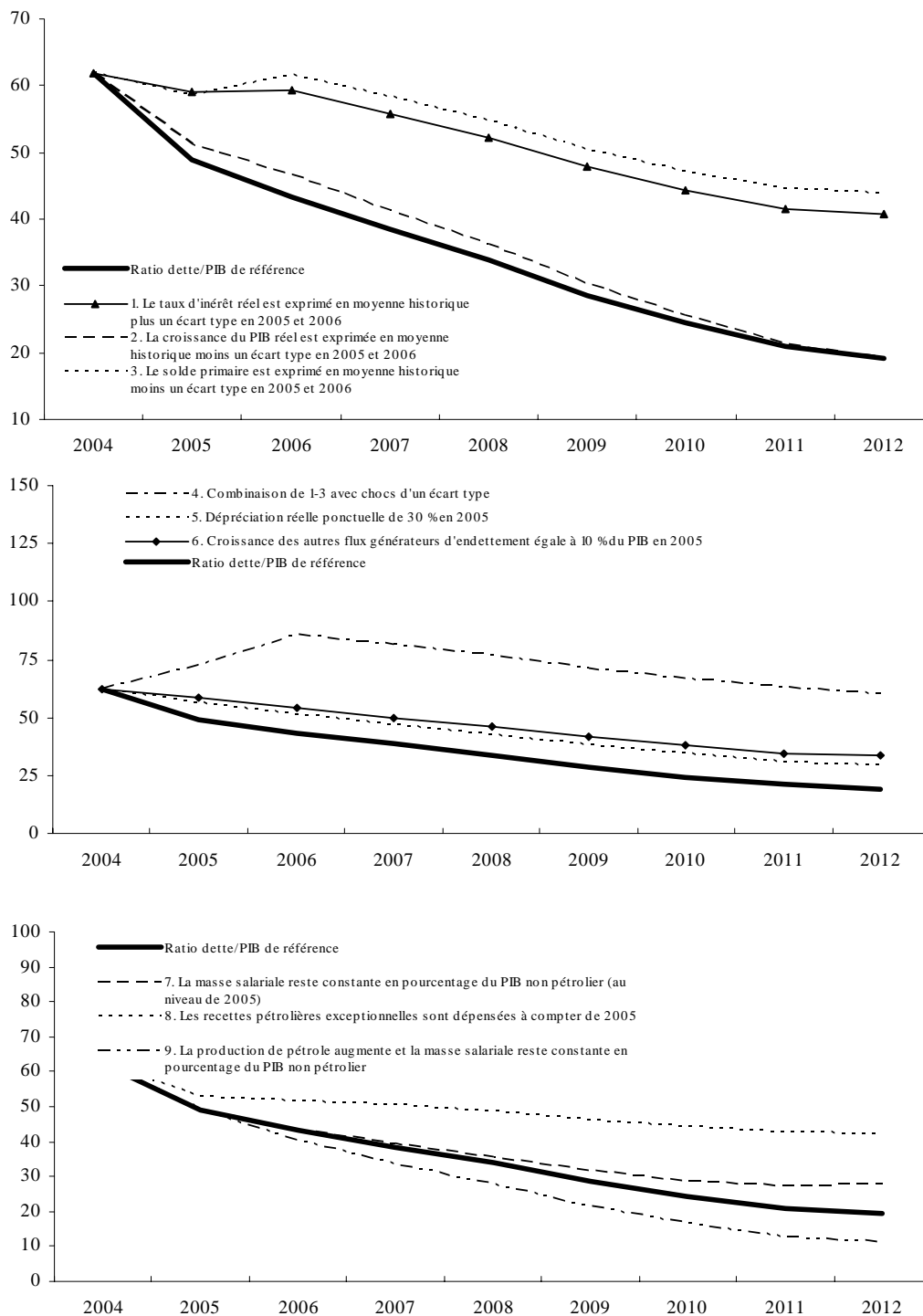
pétrole et les cours de ce produit sont en hausse; et ii) la nécessité de favoriser une croissance continue du secteur non pétrolier par la diversification économique et de faire en sorte que cette croissance se traduise par des recettes budgétaires plus élevées dans ce secteur.

Graphique 1. Gabon — Viabilité de la dette publique extérieure, 2004–2012
(En pourcentage du PIB)



Source : estimations et projections des services du FMI.

Graphique 2. Gabon — Viabilité de la dette totale du secteur public, 2004–2012
(En pourcentage du PIB)



Source : estimations et projections des services du FMI.

Tableau 1. Gabon — Cadre d'évaluation de la viabilité de la dette extérieure, 2000-2014
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Projections						
									2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
I. Projections à moyen terme du scénario de référence															
1 Dette extérieure	57.1	63.1	62.8	56.0	49.6	43.0	40.1	36.5	32.7	27.9	24.1	20.7	19.3	16.6	14.1
2 Variation de la dette extérieure	-22.5	6.0	-0.3	-6.8	-6.4	-6.6	-2.9	-3.6	-3.9	-4.8	-3.8	-3.4	-1.5	-2.7	-2.5
3 Flux générateurs d'endettement extérieur identifiés (4+8+11)	-12.5	-18.1	-1.2	-11.6	-6.4	-13.3	-12.1	-5.9	-6.2	-6.9	-5.9	-5.2	-4.4	-4.0	-3.8
4 Déficit extérieur courant, hors paiements d'intérêts (= excédent)	-24.9	-18.9	-10.3	-15.2	-12.9	-15.8	-14.1	-12.0	-9.6	-8.6	-7.6	-5.9	-4.4	-3.6	-2.5
5 Déficit de la balance des biens et services (= excédent)	-36.3	-26.0	-19.2	-24.1	-25.1	-29.1	-26.3	-23.1	-19.6	-17.4	-15.2	-12.4	-10.1	-8.6	-7.0
6 Exportations	68.8	59.1	53.4	54.2	60.4	63.0	59.8	56.5	52.6	49.7	46.7	43.8	41.1	38.9	36.8
7 Importations	32.6	33.1	34.2	30.1	35.2	33.9	33.5	33.4	33.1	32.3	31.5	31.4	31.0	30.3	29.8
8 Entrées nettes de capitaux non génératrices d'endettement (= entrées)	15.7	8.3	1.8	4.6	5.8	5.6	3.1	2.9	0.6	0.0	0.6	-0.1	-0.6	-0.7	-1.5
9 Investissement direct étranger net, prises de participation	-14.3	-2.0	1.3	0.2	3.1	2.8	2.7	2.6	2.5	2.4	2.2	2.2	2.3	2.1	2.1
10 Invest. de portefeuille net, prises de participation et autres flux de capitaux privés	-14.3	-6.3	-3.0	-4.8	-8.9	-8.3	-5.7	-5.5	-3.1	-2.4	-2.8	-2.1	-1.7	-1.5	-0.6
11 Dynamique automatique de la dette 1/	-3.3	-7.5	7.3	-0.9	0.7	-3.1	-1.0	3.1	2.8	1.7	1.1	0.7	0.6	0.3	0.1
12 Contribution du taux d'intérêt nominal	5.6	5.7	3.8	3.2	2.6	2.0	1.7	1.7	1.5	1.2	0.9	0.8	0.6	0.5	0.4
13 Contribution de la croissance du PIB réel	1.5	-0.9	0.0	-1.2	-0.7	-0.8	-0.1	-0.3	-0.1	-0.4	-0.4	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4
14 Contribution des variations des prix et du taux de change 2/	-10.4	-12.3	3.6	-2.8	-1.2	-4.3	-2.7	1.6	1.5	0.9	0.6	0.4	0.4	0.3	0.1
15 Différence, variations des avoirs extérieurs bruts comprises (2-3)	-10.0	-24.2	0.9	4.7	0.0	6.6	9.2	2.4	2.3	2.1	2.1	1.8	2.9	1.3	1.4
Ratio dette extérieure/exportations (pourcentage)	82.9	106.7	117.7	103.3	82.2	68.3	67.1	64.6	62.1	56.0	51.6	47.4	46.9	42.6	38.4
Besoin de financement extérieur brut (milliards de dollars EU) 3/	-0.7	-0.1	0.0	-0.3	-0.4	-0.7	-0.6	-0.4	-0.1	0.0	-0.2	0.0	0.1	-0.1	-0.1
en pourcentage du PIB	-12.8	-1.8	0.5	-5.6	-4.9	-8.8	-6.7	-4.4	-1.8	-0.5	-2.2	-0.3	0.9	-1.5	-0.7
Principales hypothèses macroéconomiques et extérieures															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	-1.9	2.0	0.0	2.4	1.4	2.0	0.2	0.7	0.4	1.3	1.4	1.9	2.2	2.5	2.7
Croissance du PIB réel non pétrolier (en pourcentage)	2.1	5.3	0.6	0.8	2.3	3.0	3.5	3.5	3.5	3.8	3.9	3.9	4.0	4.0	4.0
Appréciation de la monnaie (valeur en \$ de la monnaie nationale, variation en %)	-13.4	-3.0	5.3	19.9	9.8	8.2	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	3.2	24.6	-1.6	19.8	9.4	15.8	6.7	-3.9	-3.8	-2.8	-2.0	-1.8	-2.0	-1.6	-0.8
Déflateur du PIB non pétrolier en dollars EU (variation en pourcentage)	-10.2	-0.2	7.6	19.6	10.4	9.4	1.6	1.4	1.2	1.8	1.1	0.7	0.7	0.8	0.8
Taux d'intérêt extérieur nominal (en pourcentage)	7.1	12.7	5.8	6.2	5.1	4.8	4.3	4.1	3.9	3.6	3.4	3.2	3.1	2.6	2.4
Taux d'intérêt extérieur nominal (en pourcentage)	30.3	-20.6	4.9	24.1	32.7	22.8	-8.6	-8.4	-9.2	-6.1	-6.5	-6.4	-5.5	-3.7	-3.8
Croissance des exportations non pétrolières (en dollars EU, en pourcentage)	-6.3	-16.0	-13.1	4.5	57.0	18.0	10.1	7.7	5.4	5.4	4.8	4.7	4.4	4.1	4.0
Croissance des importations (en dollars EU, en pourcentage)	-40.2	-6.1	8.9	7.4	39.8	13.2	-4.9	-3.2	-3.5	-3.0	-2.9	-0.5	-0.5	-0.6	0.1
Croissance des importations privées non pétrolières (en dollars EU, en pourcentage)	-9.0	-5.2	21.4	12.6	24.5	14.6	3.0	1.2	0.4	1.1	1.1	1.1	1.0	0.8	1.5
II. Tests de résistance du ratio de la dette extérieure															
1. Le taux d'intérêt nominal est exprimé en moyenne historique plus un écart type en 2005 et 2006	49.6	49.7	47.8	42.8	43.8	39.1	34.7	29.7	25.6	23.4	20.4	17.7			
2. La croissance du PIB réel est exprimée en moyenne historique moins un écart type en 2005 et 2006	49.6	49.4	47.4	42.3	38.6	34.2	29.2	25.1	22.9	19.8	17.2				
3. La variation du déflateur du PIB en \$EU est exprimée en moyenne historique moins un écart type en 2005 et 2006	49.6	65.1	81.7	79.5	78.6	76.7	73.6	71.1	70.5	68.6	66.3				
4. Le solde des transactions courantes hors intérêts est exprimé en moyenne historique moins un écart type en 2005 et 2006	49.6	52.4	58.4	54.2	51.4	47.8	43.3	39.8	38.1	35.4	32.9				
5. Combinaison de 2-5 avec chocs d'un écart type	49.6	76.1	116.2	116.9	118.8	119.6	118.2	117.5	118.4	117.7	115.8				
6. La production est à court terme plus élevée que dans le scénario de référence (à partir de 2006)	49.6	43.0	37.1	31.1	24.9	17.9	11.9	6.5	3.0	0.0	0.0				
7. La croissance du PIB réel non pétrolier est de 2 points plus faible que dans le scénario de réf.	49.6	43.4	41.1	38.3	35.4	31.7	29.3	27.5	28.2	27.8	28.1				
8. Le cours du pétrole est de 25 % inférieur à son niveau de référence à compter de 2005	49.6	47.9	49.8	51.2	52.0	51.3	51.5	52.0	53.9	54.4	55.0				
9. Les exportations de produits du bois sont de 2 points inférieures à leur niveau de référence	49.6	43.0	40.2	36.7	33.0	28.4	24.9	21.9	20.8	18.6	16.7				
Statistiques historiques des principales variables (10 dernières années)															
	Moyenne historique	Écart type		Moyenne 2003-10											
Déficit des transactions courantes, hors paiements d'intérêts	-14.4	8.4		-9.7											
Entrées de capitaux nettes non génératrices d'endettement	-5.2	6.2		-1.5											
Taux d'intérêt extérieur nominal (en pourcentage)	8.0	2.0		3.8											
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	1.5	4.3		1.3											
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	3.7	29.3		0.8											

1/ Est égale à $[(1-g-p)(1+r) + \text{ext}(1+r)] / (1-g-p+g)$, multiplié par l'encours de la dette de la période précédente, où r = taux d'intérêt effectif nominal sur la dette extérieure, p = variation du déflateur du PIB en dollars EU, g = taux de croissance du PIB réel, e = appréciation nominale (augmentation de la valeur en dollars de la monnaie nationale) et a = part de la dette extérieure totale libérée en monnaie nationale.
 2/ La contribution des variations des prix et du taux de change est égale à $[-p(1+r) + \text{ext}(1+r)] / (1-g-p+g)$, multiplié par l'encours de la dette de la période précédente; p = variation du déflateur du PIB en dollars EU ($e > 0$) et que l'inflation s'accroît (sur la base du déflateur du PIB).
 3/ Déficit des transactions courantes, plus amortissement de la dette à long terme, plus dette à court terme de la fin de la période précédente.

Tableau 2. Gabon — Cadre d'évaluation de la viabilité de la dette du secteur public, 2000-2014
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs				Projections											
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
I. Projections de référence à moyen terme																
Dette du secteur public 1/	#	71.3	81.1	82.8	73.0	61.9	48.8	43.2	38.5	33.8	28.6	24.4	20.9	19.3	16.6	14.1
Variation de la dette du secteur public	#	-28.3	9.8	1.7	-9.8	-11.0	-13.1	-5.7	-4.7	-4.7	-5.2	-4.2	-3.5	-1.6	-2.7	-2.5
Flux générateurs d'endettement identifiés (4+7+12)	#	-31.6	0.1	-9.2	-12.9	-19.3	-14.2	-6.3	-6.6	-7.0	-7.5	-7.5	-7.2	-7.0	-7.2	-6.7
Déficit primaire	#	-18.1	-7.9	-11.7	-12.4	-15.1	-11.9	-10.1	-9.7	-9.4	-8.9	-8.7	-8.1	-7.7	-7.5	-7.0
Recettes et dons	#	34.1	31.6	30.5	31.6	33.1	29.0	28.5	28.3	28.3	27.7	26.9	26.4	26.2	26.1	25.7
Recettes : recettes non pétrolières	#	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
doit : recettes non pétrolières	#	16.0	23.7	18.8	19.2	18.0	17.2	18.4	18.6	18.9	18.7	18.2	18.3	18.6	18.6	18.7
Depenses primaires (hors intérêts)	#	-13.2	8.0	2.5	-0.4	-3.8	-2.3	3.8	3.1	2.4	1.4	1.2	0.9	0.6	0.3	0.3
Dynamique automatique de la dette 2/	#	-16.0	7.9	4.1	2.6	-2.4	-2.3	3.8	3.1	2.4	1.4	1.2	0.9	0.6	0.3	0.3
Contribution de l'écart taux d'intérêt / croissance 3/	#	-17.5	9.4	4.1	4.6	-1.5	-1.1	3.9	3.4	2.6	1.9	1.6	1.4	1.1	0.8	0.8
doit : contribution de la croissance du PIB réel	#	1.5	-1.5	0.0	-2.0	-0.9	-1.1	-0.1	-0.3	-0.1	-0.4	-0.4	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4
Contribution de la dépréciation de la monnaie 4/	#	2.7	0.1	-1.6	-3.0	-1.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dénominateur = 1+g-π+igt	#	1.3	1.0	1.0	1.0	1.1	1.1	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	#	-0.3	-0.1	0.0	0.0	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Produit des privatisations (négatif)	#	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Comptabilisation de passifs implicites ou conditionnels	#	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres (préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	#	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Différence, variation d'actifs comprise (2-3)	#	3.4	9.7	10.9	3.1	8.3	1.1	0.6	1.9	2.3	2.3	3.3	3.6	5.4	4.5	4.2
Ratio dette / recettes du secteur public 1/	#	208.9	256.5	271.8	230.6	187.3	168.2	151.4	135.8	119.3	103.3	90.7	79.0	73.5	63.6	54.9
Ratio dette / recettes du secteur public 1/	#	-0.9	7.8	3.3	8.5	3.5	0.7	0.7	-0.4	-0.3	-0.1	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.4
en milliards de dollars EU	#	0.0	0.4	0.2	0.5	0.3	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement brut 5/																
en milliards de dollars EU	#	-1.9	2.0	0.0	2.4	1.4	2.0	0.2	0.7	0.4	1.3	1.4	1.9	2.2	2.5	2.7
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	#	5.8	5.9	5.1	5.3	4.9	4.8	3.8	3.8	3.7	3.6	3.7	3.8	3.7	3.5	3.8
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette publique (en pourcentage) 6/	#	-22.7	12.5	5.1	5.6	-2.2	-1.9	7.7	7.6	6.5	5.6	5.5	5.8	5.3	4.3	4.6
Taux de change (unités de monnaie nationale moins variat. du déflateur du PIB en %)	#	713.3	718.4	658.0	540.5	489.2	488.3	488.2	487.9	487.7	487.5	487.5	487.5	487.5	487.5	487.5
Dépréciation nominale de la monnaie nationale (francs CFA pour un dollar)	#	15.2	0.7	-8.4	-17.9	-9.5	-0.2	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déflateur du PIB (en pourcentage)	#	28.5	-6.6	0.0	-0.4	7.0	6.7	-3.9	-3.8	-2.8	-2.0	-1.8	-2.0	-1.6	-0.8	-0.8
Croissance de la dépense réelle primaire (corrigée du déflateur du PIB, en pourcentage)	#	-22.6	50.9	-20.8	4.8	-7.7	-5.8	-5.4	-5.0	-2.6	-1.1	0.0	1.3	1.9	2.3	3.1
Solde primaire non pétrolier/PIB non pétrolier	#	-4.3	-3.1	-3.1	-3.1	-1.7	-0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	1.5	1.9	2.6
II. Tests de résistance du ratio de la dette publique																
1. Le taux d'intérêt réel est exprimé en moyenne historique plus un écart type en 2004 et 2005	#	61.9	59.1	59.4	55.8	52.2	47.8	44.4	41.7	40.7	38.4	36.3	34.3	32.7	31.5	30.5
2. La croissance du PIB réel est exprimée en moyenne historique moins un écart type en 2004 et 2005	#	61.9	51.2	46.6	41.4	36.1	30.3	25.4	21.3	19.0	15.7	12.7	10.7	9.5	8.5	8.0
3. Le solde primaire est exprimé en moyenne historique moins un écart type en 2004 et 2005	#	61.9	58.6	61.6	58.3	54.8	50.5	47.2	44.6	43.7	41.4	39.5	37.9	36.7	35.6	34.5
4. Combinaison de 2-4 avec choix d'un écart-type	#	61.9	72.2	85.3	81.3	77.0	71.3	66.7	62.7	60.2	56.1	52.3	49.6	47.1	44.9	42.9
5. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2005 7/	#	61.9	56.1	51.0	46.9	42.7	37.9	34.1	30.9	29.6	27.1	24.9	23.1	21.8	20.9	20.0
6. Croissance des autres flux générateurs d'endettement égale à 10 % du PIB en 2004	#	61.9	58.8	54.0	50.1	46.1	41.4	37.8	34.7	33.5	31.1	28.9	27.2	25.9	25.0	24.8
7. La masse salariale reste constante en pourcentage du PIB non pétrolier (au niveau de 2005)	#	61.9	48.8	43.4	39.2	35.4	31.4	28.7	27.2	27.9	28.0	28.8	29.2	29.5	29.7	30.1
8. Les recettes pétrolières exceptionnelles sont déduites à partir de 2005	#	61.9	53.1	51.4	50.3	48.6	45.9	44.1	42.5	42.4	41.0	39.7	38.4	37.2	36.1	35.1
9. La production de pétrole augmente et la masse salariale reste constante en % du PIB non pétrolier	#	61.9	48.8	40.3	33.6	27.5	21.2	16.4	12.7	11.4	9.5	8.3	7.4	6.7	6.1	5.6
Statistiques historiques des principaux variables (10 dernières années)																
	Moyenne historique	Écart type		Moyenne 2003-10												
Déficit primaire	-8.5	6.3		-9.3												
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	1.5	4.3		1.3												
Taux d'intérêt nominal (en pourcentage) 6/	7.2	2.3		3.8												
Taux d'intérêt réel (en pourcentage)	-1.3	17.5		5.2												
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	8.5	18.8		-1.4												
Ratio recettes / PIB	30.3	3.5		27.7												

1/ Par dette du secteur public, on entend la dette brute de l'ensemble des administrations publiques.
 2/ Égale à $(1 - \pi(1+g) - g + \alpha\epsilon(1+r))/(1+g+\pi+gr)$, multiplié par le ratio de la dette de la période précédente, où r = taux d'intérêt; π = taux de croissance du déflateur du PIB; g = taux de croissance du PIB réel; α = part de la dette libellée en devises; et ϵ = dépréciation nominale de la monnaie (mesurée par l'augmentation de la valeur en monnaie nationale du dollar EU).
 3/ La contribution du taux d'intérêt réel, calculée à partir du dénominateur de la note 2/ est égale à $r - \pi(1+g)$ et la contribution de la croissance réelle à g .
 4/ La contribution du taux de change, calculée à partir du numérateur de la note 2/, est égale à $\alpha\epsilon(1+r)$.
 5/ Déficit du secteur public, plus amortissement de la dette du secteur public à moyen et à long terme, plus dette à court terme à la fin de la période précédente.
 6/ Papiers d'intérêts nominaux divisés par l'encours de la dette de la période précédente.
 7/ Par dépréciation réelle, on entend la dépréciation nominale (mesurée par la baisse en pourcentage de la valeur en dollars EU de la monnaie nationale) moins l'inflation intérieure (mesurée par le déflateur du PIB).

Tableau 3. Gabon — Analyse de viabilité de la dette : scénario de référence, 2004-2023 1/
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2003-2010	2011-2023	2003-2023	
Stock total de la dette	1 009,6	1 891,5	1 785,5	1 604,0	1 415,2	1 233,6	1 045,4	900,7	773,6	723,5	633,0	548,8	478,2	419,0	368,5	324,8	308,8	321,6	341,8	348,5	360,7	1 481,1	457,2	907,2	
Présumés (hors arriérés)	1 642,6	1 291,1	1 182,5	999,9	794,5	586,7	322,5	215,3	90,1	26,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,0	201,1	162,2	65,3	35,5	369,9	869,9	432,6	410,2	
Stock des arriérés	326,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	302,6
Service de la dette : total	318,8	347,5	325,6	318,6	314,2	331,8	336,7	223,4	233,2	224,8	113,5	104,1	103,7	112,3	100,8	85,3	61,4	28,1	21,1	30,0	40,0	314,6	96,8	188,6	
Service de la dette : encours exigible	0,0	4,1	37,0	283,0	283,3	273,2	262,5	254,5	153,2	135,9	151,1	109,9	6,9	5,5	4,9	3,1	2,2	1,8	1,5	0,5	0,5	271,3	26,3	131,2	
Service de la dette : nouveaux emprunts	206,8	225,2	217,3	219,5	226,4	255,0	272,0	169,5	187,0	185,5	81,4	76,9	80,2	91,5	82,7	69,6	47,4	14,2	6,6	14,6	23,6	224,0	73,9	136,6	
Amortissement total	206,8	223,2	208,6	212,6	215,4	217,8	223,7	127,0	140,1	130,2	67,2	67,2	74,1	86,5	78,2	66,7	45,3	12,4	5,2	14,0	23,1	19,6	49,5	100,3	
Amortissement exigible : nouveaux emprunts	0,0	1,9	8,7	7,0	11,0	37,1	48,3	42,5	46,9	55,3	33,2	27,2	23,8	20,8	18,1	15,7	14,0	13,9	14,5	15,0	10,0	20,4	24,5	36,4	
Paiements d'intérêt : total	112,0	123,3	108,3	99,1	97,9	76,8	64,7	57,9	46,1	39,3	32,2	27,2	23,8	20,8	18,1	15,7	14,0	13,9	14,5	15,0	10,0	90,6	22,9	53,0	
Paiements d'intérêt : dettes courantes	112,0	120,2	79,4	70,8	57,8	44,7	30,8	19,9	13,1	5,7	3,9	2,2	0,8	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	10,0	6,9	30,9	
Paiements d'intérêt exigibles : nouveaux emprunts	0,0	2,1	28,9	28,3	30,1	32,1	33,9	34,0	33,1	33,6	30,2	26,0	22,7	20,3	17,7	15,5	13,9	13,9	14,4	15,4	16,3	23,7	21,0	21,0	
Ratios de l'analyse de viabilité de la dette																									
Ratio dette totale/PIB :	56,0	49,6	43,0	40,1	36,5	32,7	27,9	24,1	20,7	19,3	16,6	14,1	12,0	10,3	8,7	7,5	6,8	6,8	6,8	6,8	6,8	38,7	11,0	23,5	
ratio dette courante/PIB	46,7	36,4	28,5	24,2	19,5	14,2	8,6	5,8	2,4	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	23,0	0,6	11,2		
ratio nouvelle dette & arriérés apurés/PIB	9,3	13,2	14,5	15,9	17,1	18,5	19,3	18,4	18,3	18,6	16,0	13,5	11,5	9,8	8,3	7,0	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	15,7	10,4	12,3	
Ratio dette totale/exp. biens & serv. hors rev. facteurs :	103,3	82,2	68,3	67,1	64,6	62,1	56,0	51,6	47,4	46,9	42,6	38,4	34,5	30,9	27,6	24,5	23,2	23,9	24,6	25,3	25,7	69,4	32,0	49,3	
ratio dette courante/exp. biens & serv. hors rev. facteurs	86,1	60,4	45,2	40,6	34,5	27,0	17,3	12,3	5,5	1,7	1,6	1,5	1,5	1,5	1,4	1,4	1,3	1,2	1,1	1,1	1,1	40,4	1,7	20,2	
ratio nouvelle dette & arriérés apurés/exp. biens & serv. hors rev. facteurs	17,1	21,8	23,1	26,5	30,2	35,1	38,8	39,3	41,9	45,2	41,0	36,8	33,0	29,5	26,2	23,2	21,9	22,7	23,5	24,1	24,6	29,0	30,3	29,1	
Ratio dette totale/recettes :	187,7	170,4	142,0	133,6	124,7	112,9	98,2	87,2	77,3	73,7	64,6	58,4	48,1	41,8	36,4	31,5	29,4	30,0	30,6	31,1	31,4	132,1	44,7	83,5	
ratio dette courante/recettes	156,6	125,2	94,0	80,8	66,5	49,1	30,3	20,8	9,0	2,7	2,4	2,2	2,1	2,0	1,9	1,7	1,6	1,5	1,4	1,4	1,4	77,9	2,4	37,6	
ratio nouvelle dette & arriérés apurés/recettes	31,2	45,3	47,9	52,8	58,2	63,8	67,9	66,3	68,3	71,0	62,2	53,2	46,0	39,8	34,6	29,8	27,8	28,5	29,2	29,7	30,1	54,2	42,3	45,9	
Ratio service de la dette/exp. biens & serv. hors rev. facteurs :	16,7	15,1	12,4	13,3	14,4	16,7	18,0	12,8	14,3	14,6	7,6	7,3	7,5	8,3	7,5	6,4	4,6	2,1	1,5	2,2	2,8	14,9	6,7	10,3	
ratio service de la dette courante/exp. biens & serv. hors rev. facteurs	16,7	14,9	11,0	11,8	12,5	13,2	13,6	8,4	9,4	8,8	1,0	0,8	0,5	0,4	0,4	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	12,8	1,7	6,5	
ratio service de la nouvelle dette/exp. biens & serv. hors rev. facteurs	0,0	0,2	1,4	1,5	1,9	3,5	4,4	4,4	4,9	5,8	6,6	6,5	7,0	7,9	7,2	6,2	4,4	2,0	1,4	2,1	2,8	2,2	5,0	3,7	
Ratio service de la dette totale/recettes :	30,4	31,3	25,9	26,5	27,7	30,4	31,6	21,6	23,3	22,9	11,6	10,5	10,4	11,2	10,0	8,3	5,8	2,6	1,9	2,7	3,5	28,2	9,6	17,5	
ratio service de la dette courante/recettes	30,4	30,9	22,9	23,6	24,1	24,0	23,9	14,2	15,3	13,8	1,5	1,1	0,7	0,6	0,5	0,3	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	24,2	2,6	11,9	
ratio service de la nouvelle dette/recettes	0,0	0,4	3,0	2,9	3,6	6,3	7,7	7,4	8,0	9,1	10,0	9,4	9,7	10,6	9,5	8,0	5,6	2,5	1,8	2,6	3,4	3,9	6,9	5,5	
Pour mémoire :																									
Exportations de biens	1 907,0	2 304,5	2 616,0	2 391,7	2 189,3	1 865,7	1 745,2	1 633,0	1 543,2	1 486,6	1 429,8	1 386,2	1 355,5	1 335,5	1 325,5	1 325,0	1 331,8	1 343,0	1 359,1	1 379,7	1 404,7	2 125,9	1 408,7	1 691,6	
Exportations de services	2 244,7	2 566,2	2 331,8	2 129,4	1 928,2	1 808,0	1 685,3	1 573,2	1 483,3	1 426,7	1 369,9	1 295,4	1 275,6	1 265,1	1 271,9	1 271,9	1 289,2	1 299,2	1 319,8	1 344,8	1 374,0	2 031,8	1 335,5	1 607,8	
Recettes budgétaires hors dons	1 049,1	1 111,5	1 257,7	1 200,8	1 135,3	1 092,8	1 065,0	1 033,5	1 000,7	981,2	979,8	990,5	994,1	1 005,1	1 010,9	1 030,9	1 050,2	1 070,9	1 094,2	1 119,4	1 146,8	1 118,2	1 036,4	1 068,6	
PIB nominal	3 518,9	3 818,0	4 154,8	3 999,9	3 872,5	3 777,1	3 750,6	3 734,3	3 730,7	3 755,2	3 819,0	3 888,1	3 978,0	4 087,7	4 212,7	4 355,7	4 522,5	4 703,9	4 900,1	5 108,8	5 329,9	3 828,3	4 337,9	4 112,2	

Sources : autorités gabonaises et estimations des services de FMI.

1/ On suppose que les besoins de financement sont couverts par des emprunts extérieurs à échéance de 8 ans (avec une période de grâce de trois ans) et à un taux d'intérêt annuel de 5,5 %.

2/ Sur l'encours des arriérés à fin 2003, environ 320 milliards de francs CFA correspondaient au montant de la dette rééchelonnée.

Tableau 4. Gabon — Projections macroéconomiques : scénario de référence de l'analyse de viabilité de la dette, 2004–2023
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

Projections sectorielles	Moyennes														
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2023	2003-2010	2011-2023	2003-2023
I. Secteur réel															
Taux de croissance du PIB réel	2.4	1.4	2.0	0.2	0.7	0.4	1.3	1.4	1.9	2.2	2.5	3.6	1.2	3.0	2.3
dont : croissance du PIB non pétrolier	0.8	2.3	3.0	3.5	3.5	3.5	3.8	3.9	3.9	4.0	4.0	4.0	3.0	4.0	3.6
Taux de croissance du PIB nominal	2.0	8.5	8.8	-3.7	-3.2	-2.5	-0.7	-0.4	-0.4	0.7	1.7	4.3	1.1	2.8	2.1
Niveaux du PIB nominal	3518.9	3818.0	4154.8	3999.9	3872.5	3777.1	3750.0	3734.3	3730.7	3755.2	3819.0	5329.9	3828.3	4337.9	4143.7
dont : PIB non pétrolier	1485.9	1715.5	1956.1	1694.6	1459.0	1237.5	1086.6	946.3	811.0	696.5	614.6	184.4	1447.7	405.6	802.6
PIB non pétrolier	2033.0	2102.5	2198.7	2305.4	2413.5	2539.6	2664.0	2788.1	2919.7	3088.7	3204.5	5145.5	2380.6	3932.2	3341.1
Production de pétrole (millions de tonnes)	13.5	13.6	13.5	12.1	11.0	9.6	8.6	7.5	6.7	5.9	5.2	1.7	11.2	3.7	6.5
Prix du pétrole (PEM) (dollars EU/baril)	28.9	38.2	48.1	45.3	42.6	41.3	40.5	40.2	38.8	37.5	36.2	30.3	40.6	32.8	35.8
2. Balance des paiements															
Transactions courantes (transferts inclus)															
Transactions courantes en % du PIB	12.0	10.5	13.7	12.2	10.2	8.2	7.5	6.6	5.1	3.7	3.1	-0.8	10.1	1.0	4.5
Exportations, f.a.b.	1847.1	2244.7	2562.2	2331.8	2129.4	1928.2	1805.8	1685.3	1573.2	1483.3	1426.7	1344.8	2066.0	1348.8	1622.0
Secteur pétrolier	1553.6	1800.9	2066.9	1787.3	1538.8	1303.1	1144.4	989.3	842.0	717.5	627.2	160.2	1523.0	402.2	829.2
Autres secteurs	293.4	443.7	495.3	544.5	590.6	625.1	661.4	696.0	731.2	765.8	799.5	1184.7	543.0	946.6	792.8
Importations, f.a.b.	-605.9	-722.5	-778.3	-776.9	-781.3	-775.9	-771.3	-768.2	-783.8	-794.9	-805.1	-950.9	-747.5	-858.4	-816.2
Secteur pétrolier	-124.3	-216.3	-231.8	-200.5	-184.9	-164.7	-143.2	-121.9	-118.5	-111.0	-103.7	-45.1	-173.5	-77.9	-114.3
Administrations publiques	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.2	-0.1	-0.2	-0.1
Secteur non pétrolier	-481.5	-506.1	-546.4	-576.3	-596.3	-611.0	-628.0	-646.2	-665.2	-683.7	-701.2	-905.6	-574.0	-780.3	-701.7
Balance commerciale	1241.2	1522.1	1777.8	1554.9	1348.1	1152.3	1034.5	917.1	789.3	688.5	621.6	393.9	1318.5	490.4	805.9
Services (net)	-712.6	-1019.9	-1104.6	-975.6	-871.8	-774.4	-696.3	-622.2	-563.0	-513.3	-468.1	-403.7	-847.2	-424.0	-585.2
Transferts (net)	-105.1	-101.5	-102.1	-90.9	-79.6	-69.1	-58.1	-47.1	-36.1	-35.1	-34.1	-30.4	-81.7	-32.1	-51.0
Compte de capital															
Transferts (net)	-477.2	-407.0	-440.9	-342.8	-326.7	-252.5	-250.1	-167.7	-153.4	-128.5	-21.8	77.0	-333.1	16.1	-116.9
Moyen et long terme	25.1	2.7	2.6	3.0	3.4	3.4	2.7	2.0	2.4	3.0	0.0	0.0	5.6	0.4	2.4
dont : tirages de l'étranger	-189.6	-67.6	-88.5	-96.1	-107.4	-125.6	-148.4	-51.6	-61.9	-53.2	48.1	88.8	-109.3	43.6	-14.6
amortissement	15.4	59.9	32.0	38.0	40.0	40.0	40.0	40.0	40.0	40.0	40.0	40.0	38.2	40.0	39.3
Investissements directs étrangers	-205.7	-214.8	-207.3	-219.0	-224.7	-242.2	-262.6	-165.0	-179.7	-175.0	-63.9	16.4	-217.7	-44.5	-110.4
Autres invest. Privés à moyen et long terme	10.0	118.5	115.1	106.5	98.8	94.7	88.9	83.1	82.5	86.4	81.6	86.1	89.4	81.5	84.5
Autres invest. Privés à court terme	-9.2	-31.2	-28.2	-21.5	-21.5	-18.1	-14.6	-9.6	-4.6	-4.6	-9.6	-53.6	-19.3	-33.4	-28.0
Flux à court terme (y compris erreurs&omissions)	-312.7	-342.1	-355.0	-249.7	-222.7	-130.3	-104.5	-118.1	-93.9	-78.3	-69.9	-11.8	-229.4	-27.9	-104.7
Balance globale	-53.7	-6.3	130.3	145.5	69.9	56.3	29.9	80.1	36.8	11.6	97.6	36.8	56.5	50.6	52.8
Pour mémoire :															
Achats nets au FMI (+ = tirages nets)	-8.2	-12.6	-11.7	-3.5	-5.1	-1.6	-12.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-8.7	0.0	-3.3
Recettes budgétaires hors dons	1049.1	1111.5	1257.7	1200.8	1135.3	1092.8	1065.0	1033.5	1000.7	981.2	979.8	1146.8	1118.2	1036.4	1067.6
Exp. biens & services, hors rev. facteurs	1907.0	2304.5	2616.0	2391.7	2189.3	1988.0	1865.7	1745.2	1633.0	1543.2	1486.6	1404.7	2125.9	1408.7	1681.9
dont : exportations non pétrolières	350.0	500.3	545.8	601.0	647.1	681.6	717.9	752.6	787.7	822.4	856.1	1241.2	599.5	1003.1	849.4
Imp. biens & services, hors rev. facteurs	-1057.5	-1345.8	-1407.8	-1338.8	-1295.0	-1288.8	-1211.4	-1176.7	-1170.6	-1164.3	-1157.4	-1293.4	-1260.2	-1198.5	-1222.0
dont : importations non pétrolières	-772.0	-875.4	-927.3	-955.0	-965.7	-969.6	-979.7	-990.7	-1002.0	-1012.4	-1020.6	-1236.8	-929.4	-1098.3	-1034.0
Taux de croissance															
Exp. biens & services hors rev. facteurs	3.6	20.8	13.5	-8.6	-8.5	-9.2	-6.2	-6.5	-6.4	-5.5	-3.7	1.8	-0.1	-1.6	-1.0
dont : exportations non pétrolières	-12.8	42.9	9.1	10.1	7.7	5.3	5.3	4.8	4.7	4.4	4.1	3.8	9.1	3.9	5.9
Imp. biens & services hors rev. facteurs	-10.4	27.3	4.6	-4.9	-3.3	-3.6	-3.0	-2.9	-0.5	-0.5	-0.6	2.0	0.5	0.7	0.6
dont : importations non pétrolières	-6.1	13.4	5.9	3.0	1.1	0.4	1.0	1.1	1.1	1.0	0.8	2.4	2.5	1.7	2.0
Exportations	3.7	21.5	13.9	-8.8	-8.7	-9.5	-6.3	-6.7	-6.7	-5.7	-3.8	1.9	-0.1	-1.7	-1.1
dont : exportations non pétrolières	-15.1	51.2	10.3	11.3	8.5	5.8	5.8	5.2	5.1	4.7	4.4	4.0	10.4	4.2	6.5
Importations	-7.0	19.3	7.7	-0.2	0.6	-0.7	-0.6	-0.4	2.0	1.4	1.3	2.0	2.3	1.7	1.9
dont : importations non pétrolières	-1.4	5.1	8.0	5.5	3.5	2.5	2.8	2.9	2.9	2.8	2.6	2.6	3.6	2.6	3.0

Sources : autorités gabonaises et estimations des services du FMI.

Banque des États de l'Afrique centrale — Évaluation des diligences

La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) est la banque centrale régionale des États d'Afrique centrale, dont le Gabon fait partie. D'après les résultats de l'évaluation des diligences de la BEAC qui s'est achevée le 30 août 2004, la banque centrale a mis en œuvre un certain nombre de mesures pour renforcer son dispositif de sauvegarde depuis l'évaluation de 2001, mais a encore des progrès à faire dans des domaines essentiels.

Les principales recommandations issues de l'évaluation ont été présentées dans le rapport des services du FMI sur les économies nationales n° 05/5 (*IMF Country Report No. 05/5*). Les autres recommandations qui revêtent un caractère prioritaire mais ont trait aux relations avec les pays membres sont les suivantes : i) afin d'éviter une apparente dérogation à ses statuts et d'assurer une totale transparence de la communication des réserves par les pays membres, la BEAC devrait préciser à ces derniers dans quelles circonstances ils sont autorisés à détenir des réserves hors banque centrale; ii) la BEAC et ses pays membres sont encouragés à mettre en place un mécanisme destiné à prévenir les impayés envers le FMI et à faciliter le respect des échéances en procédant à des achats anticipés de DTS et en donnant l'autorisation de débiter le compte DTS du pays membre; iii) la BEAC devrait coopérer avec ses membres afin de faire le rapprochement des soldes des comptes du Trésor et de s'assurer que ceux-ci concordent avec les soldes qu'elle a communiqués pour le crédit à l'État.

Gabon — Questions d'ordre statistique

1. La base de données économiques du Gabon est assez complète. Les données sont généralement établies conformément aux normes internationales, mais il n'y a pas concordance des données sectorielles, ce qui fait douter de la qualité des statistiques. Des statistiques économiques et financières détaillées, notamment de longues séries chronologiques, sont présentées dans *Tendances de l'Économie*, que publie deux fois par an la Direction générale de la statistique et des études économiques (DGSEE) du Ministère du plan. Les évolutions sectorielles plus récentes sont décrites en détail dans le *Tableau de Bord de l'Économie*, publication trimestrielle de la Direction générale de l'économie (DGE) du Ministère de l'économie, des finances, du budget et de la privatisation.
2. Le Gabon participe au Système général de diffusion des données (SGDD). Les métadonnées concernant les systèmes statistiques nationaux, notamment les projets d'amélioration, ont été affichées pour la première fois au Tableau d'affichage des normes de diffusion des données du FMI le 1^{er} octobre 2002, mais n'ont pas été mises à jour. Les autorités ne communiquent pas de statistiques du secteur réel aux fins de leur publication dans *International Financial Statistics (IFS)*, ni de statistiques de finances publiques aux fins de leur publication dans le *IFS Yearbook* ou le *Government Finance Statistics (GFS) Yearbook*.

Comptabilité nationale

3. L'année de base pour les calculs des agrégats de comptabilité nationale à prix constants n'est plus 1989 mais 1991. L'évolution du secteur pétrolier et autres secteurs exportateurs essentiels est retracée par divers indicateurs qui ne rendent peut-être pas pleinement compte des profits engendrés par ces secteurs. En dépit des récentes améliorations de la collecte et du traitement des statistiques du secteur pétrolier, il subsiste des incohérences entre les statistiques de comptabilité nationale et celles de la balance des paiements. En outre, il faut effectuer plus fréquemment des enquêtes auprès des ménages pour améliorer la qualité et le volume des données disponibles sur la répartition des revenus et la consommation. Un plus gros effort s'impose pour établir une base de données plus cohérente.

Emploi et chômage

4. Les données sur le chômage et la population active totale ne sont pas systématiquement disponibles.

Prix

5. Les indices mensuels des prix à la consommation pour les ménages à faible revenu et ceux à revenu intermédiaire ne sont disponibles que pour Libreville, la capitale. Une grande proportion de la population vit dans d'autres centres urbains comme Port Gentil. Ces indices sont établis sur la base des résultats d'une vieille enquête effectuée en 1975 sur les dépenses

des ménages et font une grande place aux prix des produits alimentaires et des biens de consommation de base.

Comptes des administrations publiques

6. L'une des principales déficiences des statistiques macroéconomiques est la couverture limitée des données de finances publiques. En effet, aucune estimation des comptes consolidés des administrations publiques n'est communiquée au Département des statistiques, qui ne peut ainsi parfaitement appréhender les priorités de celles-ci en matière de dépenses. En outre, les opérations de sécurité sociale ne sont pas encore incluses dans les données de finances publiques. De plus, les relevés vérifiés des opérations du secteur pétrolier ne sont pas publiés avec une fréquence suffisante (au moins tous les trimestres), ce qui empêche un suivi adéquat des principaux indicateurs des finances publiques et de l'activité économique. Par ailleurs, il importe d'améliorer, en particulier, le traitement statistique des avances fiscales des compagnies pétrolières, l'enregistrement dans les comptes budgétaires des investissements publics financés par celles-ci et la comptabilisation des arriérés de paiements intérieurs de l'État.

Statistiques monétaires

7. Les données monétaires mensuelles du Gabon, ainsi que celles des autres membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) sont communiquées de façon régulière, quoique avec retard. Les données sont transmises sur support électronique par la banque centrale régionale (BEAC) et publiées dans *IFS*. La couverture institutionnelle des statistiques monétaires est complète, mais les mouvements monétaires entre les pays membres de la CEMAC nuisent à leur exactitude. Dans le cas du Gabon, toutefois, la quantité des billets de banque importés est plus faible que dans les autres pays de la région. Environ 94 % des billets de banque en circulation au Gabon sont émis par le pays lui-même; le reste provient du Cameroun, de la République du Congo et de la Guinée équatoriale. Environ 18 % des billets de banque du Gabon circulent dans d'autres pays, dont 12 % au Cameroun et 4 % en République du Congo.

8. La mission de statistiques monétaires et financières envoyée auprès du siège de la BEAC (mai 2001) lui a fourni une assistance technique destinée à remédier aux déficiences de la couverture, de la méthodologie et des méthodes de calcul des statistiques monétaires, et à améliorer leurs délais de diffusion. La mission a discuté d'un plan d'action aux fins de l'application du *Manuel de statistiques monétaires et financières (MSMF)* et de la présentation d'une page pour la zone CEMAC dans *IFS*. Suite à la mission de 2001, la BEAC a organisé en mai 2002, à Libreville (Gabon), un atelier régional sur les statistiques monétaires et financières pour favoriser l'application du *MSMF* dans les pays de la CEMAC. La page consacrée à la CEMAC a été publiée pour la première fois dans le numéro de janvier 2003 d'*IFS*.

Dettes publiques extérieures

9. Des données complètes sur l'encours de la dette extérieure et sa composition ainsi que des projections détaillées du service exigible de celle-ci sont disponibles et communiquées (en général aux missions du FMI) par la Direction générale de la comptabilité publique du Ministère de l'économie, des finances, du budget et de la privatisation.

Statistiques de la balance des paiements et du commerce extérieur

10. Les statistiques de balance des paiements sont diffusées avec des retards considérables, et les données les plus récentes remontent à 2001. Comme pour la plupart des pays de la CEMAC, les données de balance des paiements sont établies et diffusées par l'agence nationale de la BEAC. Le processus d'établissement de ces données exige une étroite coopération entre le siège de la BEAC et son agence au Gabon, car le siège calcule la contribution nationale aux réserves internationales qu'il détient et gère au nom des six pays membres. Le siège valide en outre les résultats préliminaires et procède à des vérifications de la cohérence des données sur la base des directives adoptées pour l'ensemble de l'union monétaire.

11. Depuis 1995, les statistiques de balance des paiements sont établies conformément au *Manuel de la balance des paiements (MBP5)*. Les données-source sont tirées principalement i) des enquêtes de la banque centrale auprès des entreprises (principale source de données); ii) des déclarations des banques et de l'administration postale sur les opérations de change des autres entreprises, des détaillants et des particuliers; et iii) des informations communiquées par BEAC sur les billets de banque émis par le Gabon et renvoyés par les autres pays membres de la BEAC.

12. Les statistiques du commerce extérieur sont fondées, pour la plupart, sur des estimations, qui ne font pas l'objet de recoupements avec les statistiques douanières. Les données sur les autres postes du compte des transactions courantes est peu fiable en raison du faible taux de réponse aux enquêtes auprès des entreprises, en dépit de corrections partielles par ajustements. Au compte d'opérations financières, les investissements directs étrangers sont généralement sous-estimés car l'enquête auprès du secteur pétrolier n'est pas suffisamment détaillée. Le volume global et la ventilation détaillée des flux de capitaux privés, en particulier à court terme, sont difficiles à déterminer car les données ne sont pas complètes.

Secteur des entreprises publiques

13. Bien qu'il existe une base de données assez bonne sur les opérations des entreprises publiques, les informations les concernant ne sont communiquées au FMI qu'au coup par coup, notamment lors du passage de missions au Gabon. À l'heure actuelle, les données transmises à l'institution se rapportent aux entreprises qui sont entièrement sous le contrôle de l'État ou dans lesquelles il détient une participation d'au moins 25 %.

**GABON — TABLEAU DES INDICATEURS COURANTS NÉCESSAIRES À L'EXERCICE DE LA
SURVEILLANCE
AU 8 MARS 2005**

	Date de l'observation la plus récente	Date de réception des données	Périodicité de l'établissement des données ⁶	Périodicité de la communication des données ⁶	Fréquence de publication ⁶
Taux de change	24/2/05	25/2/05	Q	Q	Q
Réserves internationales (actifs et passifs) des autorités monétaires ¹	31/12/04	16/2/05	M	M	M
Monnaie centrale	31/12/04	16/2/05	M	M	M
Masse monétaire au sens large	31/12/04	16/2/05	M	M	M
Bilan de la banque centrale	31/12/04	16/2/05	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	31/12//04	16/2/05	M	M	M
Taux d'intérêt ²	31/12/04	16/2/05	M	M	M
Indice des prix à la consommation	31/1/05	16/2/05	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administrations publiques ⁴	31/12/04	16/2/05	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administration centrale	31/12/04	16/2/05	M	M	M
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	31/12/04	16/2/05	M	M	M
Solde extérieur courant	31/12/04	16/2/05	A	I	A
Exportations et importations de biens et services	31/12//04	16/2/05	M	M	I
PIB/PNB	31/12/04	16/2/05	A	I	A
Dette extérieure brute	31/12/04	16/2/05	M	M	A

¹Y compris les avoirs de réserve donnés en garantie ou autrement grevés de charges, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

²Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire et les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

³Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extra-budgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I), non disponible (ND).



INTERNATIONAL MONETARY FUND

Public Information Notice

EXTERNAL
RELATIONS
DEPARTMENT

Note d'information au public (NIP) n° 05/55
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
26 avril 2005

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI conclut les consultations avec le Gabon au titre de l'article IV

Le 28 mars 2005, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les consultations au titre de l'article IV avec le Gabon⁵⁷.

Généralités

L'économie gabonaise, qui avait souffert de déséquilibres financiers prononcés au début de la décennie, s'est nettement redressée depuis 2003. Le gouvernement a mis en œuvre un vaste programme de réformes économiques et structurelles. En partie grâce à la hausse des cours du pétrole et au rééchelonnement de la dette extérieure, la position extérieure s'est sensiblement renforcée. Conjuguée au renforcement de l'administration fiscale et à une discipline accrue en matière de dépenses, cette amélioration a contribué à un assainissement considérable des comptes budgétaires.

La croissance du PIB est estimée à 1,5 % pour 2004. La croissance hors pétrole a atteint 2,25 % par suite de la hausse de la production dans les secteurs du manganèse et de la transformation du bois; l'activité s'est accélérée au second semestre dans le bâtiment et les travaux publics, ainsi que dans les secteurs de l'électricité et du ciment, sous l'effet d'une exécution plus rapide du programme d'investissement public. Dans le même temps, l'inflation est tombée à 0,5 % grâce à la modération des salaires et à la discipline monétaire imposée par le régime de taux de change fixe. La position extérieure est demeurée solide : l'excédent du compte des transactions courantes a atteint 10,5 % du PIB et la dette extérieure a baissé de 13 points de pourcentage pour s'établir en dessous de 50 % du PIB à la fin de 2004. Le taux de change réel s'est légèrement déprécié

⁵⁷ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des renseignements économiques et financiers, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui est soumis à l'examen du Conseil d'administration. À l'issue de cet examen, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs et ce résumé est communiqué aux autorités du pays.

en 2004 et, d'après les estimations, la compétitivité est demeurée relativement forte, ne serait-ce que grâce à la modération des salaires.

La politique budgétaire est restée rigoureuse en 2004. L'excédent budgétaire global a été maintenu à 7,5 % du PIB, tandis que le déficit primaire non pétrolier a baissé de 0,5 point de pourcentage pour tomber à 7,75 % du PIB non pétrolier en 2004, en raison à la fois d'un accroissement des recettes non pétrolières et de la compression des dépenses, surtout au titre des traitements et salaires. Le niveau élevé des prix du pétrole a procuré au pays des entrées de fonds exceptionnelles, qu'il a consacrées en priorité à la réduction de sa dette extérieure et intérieure et au relèvement des dépôts auprès du Fonds pour les générations futures.

Les réformes structurelles des dernières années visaient à améliorer la gestion des ressources publiques, promouvoir l'investissement privé et diversifier l'économie. Le gouvernement a lancé une réforme complète du secteur forestier : il a simplifié la fiscalité du secteur, amélioré la transparence des procédures d'adjudication de permis d'exploitation forestière et annoncé l'élimination du monopole à l'exportation de la Société nationale des bois du Gabon à compter de 2006. Des avancées ont été réalisées dans la privatisation et la restructuration des entreprises publiques, qui, de ce fait, grèvent moins les finances publiques. Des mesures ont été prises pour renforcer le processus de passation des marchés publics et, partant, rehausser la qualité des dépenses publiques. Une étude diagnostic des contraintes pesant sur le climat des investissements aide le gouvernement à formuler un programme de réformes dans ce domaine. Des mesures sont déjà mises en œuvre pour améliorer la gouvernance et la transparence à la suite de la publication du premier rapport de la Commission nationale contre l'enrichissement illicite et la création d'un groupe de travail gouvernemental chargé de mettre en pratique les dispositions liées à l'adhésion à l'Initiative pour la transparence des industries extractives.

S'agissant de l'avenir, le défi crucial auquel est confronté le Gabon est de gérer la transition d'une économie fortement tributaire du pétrole — qui contribue pour 45 % au PIB, pour 80 % aux exportations et pour plus de 50 % aux recettes publiques en 2004 — à une économie diversifiée qui met à profit l'initiative privée et progresse dans la réduction de la pauvreté. Cette tâche est d'autant plus ardue que la dette extérieure du Gabon est encore élevée et que le pays est vulnérable aux fluctuations des cours du pétrole.

Évaluation par le Conseil d'administration

Les administrateurs ont félicité les autorités gabonaises pour les progrès réalisés dans le domaine la stabilisation macroéconomique, ainsi que pour l'amorce réussie de réformes structurelles dans le cadre du programme économique du pays. Conjuguées à la hausse des prix du pétrole, ces mesures se sont traduites par une croissance positive, une inflation faible et une amélioration sensible des positions budgétaire et extérieure. Toutefois, compte tenu des perspectives négatives du secteur pétrolier, du lourd fardeau de la dette extérieure et d'une pauvreté qui sévit sur une grande échelle, les administrateurs ont souligné que le Gabon devait relever un double défi : il lui faut tout d'abord poursuivre ses efforts de stabilisation macroéconomique et consolider les résultats obtenus dans ce domaine, afin d'établir les conditions requises pour une

croissance durable; ensuite, il doit renforcer le processus de réformes structurelles en cours visant à asseoir les mesures de diversification de l'économie gabonaise sur des bases solides, rehausser le taux de croissance du secteur non pétrolier et relancer les efforts de réduction de la pauvreté.

Les administrateurs se sont félicités de la décision du gouvernement d'économiser les recettes pétrolières exceptionnelles de 2004. Ils ont noté qu'en continuant de consacrer la majeure partie du surcroît de recettes pétrolières à la réduction de la dette publique le Gabon peut enclencher un cercle vertueux susceptible de réduire substantiellement le poids du service de la dette supporté par les finances publiques et d'atténuer la vulnérabilité de l'économie face aux fluctuations des cours du pétrole. Ils ont engagé les autorités à saisir cette occasion pour s'attaquer aux problèmes créés par les dérapages budgétaires passés et assainir les finances publiques.

Les administrateurs se sont réjouis de l'exécution réussie de la loi de finances 2004, qui a permis d'abaisser le déficit primaire non pétrolier en augmentant les recettes non pétrolières et, surtout, en maîtrisant les dépenses. Ils ont estimé que le budget 2005 est, à juste titre, ambitieux, puisqu'il vise à poursuivre la réduction du déficit primaire non pétrolier. De l'avis des administrateurs, la réussite de la loi de finances passe d'abord par une grande fermeté dans sa mise en œuvre, grâce notamment à une stricte maîtrise de la masse salariale du secteur public — pierre angulaire de la discipline budgétaire du Gabon. Le renforcement de la position financière des caisses de sécurité sociale et des collectivités locales est considéré aussi comme un élément essentiel de la maîtrise des dépenses.

Les administrateurs ont relevé plusieurs risques budgétaires en 2005. Ils ont regretté notamment le report de la nouvelle loi sur la fonction publique. Certes, à court terme, des mesures compensatoires peuvent contribuer à préserver la discipline en matière de dépenses, mais les administrateurs ont invité instamment les autorités à progresser dans l'amélioration du contrôle structurel de la masse salariale. À ce sujet, plusieurs administrateurs ont exhorté les autorités à accélérer l'examen de la loi et à s'assurer qu'elle soit rapidement mise en œuvre. Les administrateurs ont souligné, en outre, l'importance de la maîtrise des salaires dans le renforcement de la compétitivité du secteur non pétrolier. Les administrateurs se sont dits préoccupés par la dépendance à l'égard de mesures administratives en matière de recettes et ont encouragé les autorités à rester vigilantes et s'assurer que la discipline budgétaire acquise de haute lutte — et essentielle à la viabilité à moyen terme de l'économie gabonaise — ne soit pas remise en cause.

Les administrateurs se sont félicités des progrès réalisés dans l'élaboration du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), qui donne l'occasion au gouvernement de renforcer sa stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté. Ils ont souligné qu'un DSRP de grande qualité — solidement rattaché à un cadre de dépenses publiques dont on aura soigneusement évalué les coûts et défini les priorités — permettra d'accroître la qualité des dépenses publiques et d'établir le programme de dépenses à moyen terme sur des bases solides. Selon les administrateurs, cela suppose une amélioration de l'élaboration et de l'exécution de la loi de finances, ainsi que l'usage de pratiques avisées en matière de comptabilité publique et le renforcement de la transparence du secteur public.

Les administrateurs ont souligné qu'une mise en œuvre vigoureuse du programme de réformes structurelles est essentielle à la relance de la croissance du secteur non pétrolier par le secteur privé, ainsi qu'à une diversification accélérée de l'économie. Ils ont noté que la compétitivité est restée satisfaisante, mais que le coût élevé de la main-d'œuvre, des transports et des services publics freinait l'investissement privé. Les administrateurs se sont réjouis de l'intention des autorités d'appliquer les recommandations du Service-conseil pour l'investissement étranger visant à améliorer le climat des affaires. Ils ont attaché une importance particulière au renforcement de la gouvernance et de la transparence, à la promotion des institutions de microcrédit et à l'avancement du programme de privatisation. Ils estiment aussi qu'il est possible de renforcer davantage le cadre juridique et réglementaire, notamment en rendant son application plus cohérente.

Les administrateurs ont pris note des progrès réalisés dans le domaine de la gouvernance et de la transparence, notamment la publication du premier rapport de la Commission nationale contre l'enrichissement illicite. Ils ont encouragé les autorités à faire en sorte que la commission dispose des moyens nécessaires à l'exécution de sa mission et que tous les fonctionnaires concernés respectent ses règles. Les administrateurs ont salué la décision du Gabon d'adhérer à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI), qui renforcera la transparence et la responsabilisation dans un secteur clé de l'économie. Par ailleurs, les administrateurs ont approuvé la demande des autorités quant à la réalisation par les services du FMI d'un rapport sur la transparence des finances publiques en général et la transparence des recettes des ressources naturelles en particulier.

Les administrateurs se sont félicités des avancées réalisées dans la réforme du secteur forestier. Ils ont signifié leur appui à la décision des autorités d'éliminer le monopole à l'exportation de la Société nationale des bois du Gabon et de restructurer la compagnie, de sorte qu'elle puisse fonctionner dans un environnement pleinement concurrentiel. Les administrateurs ont souligné l'importance que revêtait à leurs yeux la poursuite du processus de réforme, sous la forme notamment d'un plan de développement forestier durable, de la mise en place d'enchères pilotes pour les contrats d'exploitation forestière et du renforcement de la transparence globale de la gestion des ressources forestières.

Les administrateurs ont noté que l'intégration transfrontalière était, pour le Gabon, l'occasion d'exploiter les opportunités offertes par le renforcement du marché régional. Ils ont engagé les autorités à respecter leurs engagements régionaux, notamment en démantelant les importantes barrières non tarifaires qui restent en place.

Les notes d'information au public (NIP) font partie des efforts déployés par le FMI pour promouvoir la transparence de ses vues et de son analyse de l'évolution et des politiques économiques. Les NIP sont diffusées, avec le consentement du pays (ou des pays) concerné(s), après examen par le Conseil d'administration des consultations au titre de l'article IV avec les pays membres, de la surveillance de l'évolution régionale, du suivi post-programme et des évaluations a posteriori des programmes appliqués par les pays membres nécessitant un engagement à plus long terme. Les NIP sont diffusées aussi après examen par le Conseil d'administration de questions de politique générale, sauf dans les cas particuliers où le Conseil en décide autrement.

Gabon. Indicateurs économiques et financiers, 2001-04

	2001	2002	2003	2004
	(variations annuelles en pourcentage)			
Économie intérieure				
Taux de croissance du PIB réel	2,0	0,0	2,4	1,4
<i>Dont</i> : pétrole	-5,7	-1,4	6,6	-1,0
Hors pétrole	5,3	0,6	0,8	2,3
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	2,1	0,2	2,1	0,4
	(en pourcentage du PIB)			
Investissement fixe brut	25,8	24,4	24,0	24,3
Épargne nationale brute	36,8	31,3	36,0	34,8
	(en millions de dollars E.U., sauf indication contraire)			
Secteur extérieur				
Exportations, f.à.b..	2.616,2	2.561,5	3.183,8	4.248,6
Importations, f.à.b..	-848,2	-937,2	1.044,3	1.367,6
Compte des transactions courantes	517,9	338,8	730,0	758,5
Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB)	11,0	6,8	12,0	10,5
Dette publique extérieure (en pourcentage du PIB)	63,1	62,8	56,0	49,6
Taux de change effectif réel (variation en pourcentage)	1,1	2,5	5,7	-1,0
	(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)			
Variables financières				
Recettes de l'administration centrale	34,0	31,5	29,8	29,1
<i>Dont</i> : non-pétrolières	12,2	13,9	13,6	13,4
Total des dépenses	30,8	28,1	22,4	21,7
Solde primaire hors pétrole 1/	-16,9	-16,8	-8,2	-7,7
Solde global (base engagements)	3,2	3,4	7,4	7,4
Variation de la monnaie au sens large (en pourcentage)	7,5	5,7	-1,2	11,6

Sources : autorités gabonaises.

1/ En pourcentage du PIB hors pétrole.



INTERNATIONAL MONETARY FUND

EXTERNAL
RELATIONS
DEPARTMENT

Communiqué de presse n° 05/68
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
29 mars 2005

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI a achevé la troisième revue de l'accord de confirmation avec le Gabon, ainsi que l'examen des assurances de financement

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la troisième revue des résultats économiques du Gabon dans le cadre de l'accord de confirmation de 14 mois, d'un montant de 69,4 millions de DTS (environ 104,9 millions de dollars EU), visant à appuyer le programme économique du pays ([voir communiqué de presse n° 04/277](#)). Le Conseil d'administration a également approuvé l'examen des assurances de financement reçues par le Gabon.

Le total des tirages effectués au titre de l'accord de confirmation s'est monté à 41,7 millions de DTS (environ 63 millions de dollars EU). L'achèvement de la troisième revue libère un montant équivalant à 13,9 millions de DTS (environ 21 millions de dollars EU). Toutefois, au vu de la solidité de la position extérieure du pays, les autorités gabonaises considèrent maintenant l'accord comme un accord de précaution et aucun décaissement n'est envisagé pour l'instant.

Suite à l'examen de la situation économique du Gabon par le Conseil d'administration à sa réunion du 29 mars 2005, M^{me} Anne O. Krueger, Première Directrice générale adjointe et Présidente par intérim, a déclaré :

«Le Gabon continue d'appliquer le programme appuyé par l'accord de confirmation de façon satisfaisante. Tous les critères de réalisation et la majorité des repères structurels pour la fin de décembre 2004 ont été respectés. Nous nous réjouissons que les autorités internalisent fortement le programme.

«L'économie étant encore fortement dépendante d'un secteur pétrolier en recul, alors que la pauvreté continue de sévir sur une grande échelle, le Gabon doit relever un double défi : il lui faut tout d'abord poursuivre ses efforts de stabilisation macroéconomique et consolider les résultats obtenus dans ce domaine, afin d'établir les conditions requises pour une croissance durable; ensuite, il doit renforcer le processus de réformes structurelles en cours visant à asseoir les mesures de

diversification de l'économie gabonaise sur des bases solides, rehausser le taux de croissance du secteur non pétrolier et relancer les efforts de réduction de la pauvreté.

«En continuant de consacrer une partie du surcroît de recettes pétrolières à la réduction de la dette publique, le Gabon peut enclencher un cercle vertueux susceptible de réduire substantiellement le poids du service de la dette supporté par les finances publiques et d'atténuer la vulnérabilité de l'économie face aux fluctuations des cours du pétrole. Le Gabon devrait saisir cette occasion pour s'attaquer aux problèmes créés par les dérapages budgétaires passés et asseoir de façon durable ses finances publiques sur des bases solides.

«Une mise en œuvre vigoureuse du programme de réformes structurelles est essentielle à la relance de la croissance du secteur non pétrolier par le secteur privé, ainsi qu'à une diversification accélérée de l'économie. Il sera important d'améliorer le climat des investissements pour améliorer la compétitivité. Cela requiert notamment une amélioration continue de la gouvernance et de la transparence. Nous nous félicitons de la mise sur pied de la Commission nationale contre l'enrichissement illicite et de l'adhésion du Gabon à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI) : ces mesures peuvent contribuer grandement au renforcement de la transparence et de la responsabilisation. Ces objectifs sont également importants dans le cadre des réformes de grande envergure mises en œuvre dans le secteur forestier. L'avancement du programme de privatisation, le renforcement du cadre légal et réglementaire et la promotion des institutions de microcrédit seront aussi essentiels au renforcement du climat des affaires», estime M^{me} Krueger.

Par accord de confirmation, on entend une décision du FMI par laquelle celui-ci donne à un État membre l'assurance qu'il pourra effectuer des achats (tirages) au Compte des ressources générales jusqu'à concurrence d'un montant spécifié et pendant une période spécifiée (12 à 18 mois en général) sous réserve que le pays membre respecte les conditions de l'accord.

**Déclaration de M. Damian Ondo Mañe, Administrateur pour le Gabon
28 mars 2005**

Au nom des autorités gabonaises, j'aimerais remercier à nouveau la Direction et les services du FMI pour le soutien qu'ils continuent d'apporter au Gabon dans les efforts d'ajustement qu'il déploie pour relever plusieurs défis redoutables : baisse de la production pétrolière, endettement extérieur élevé et médiocrité des indicateurs sociaux. Les entretiens qui ont eu lieu à Libreville entre les autorités gabonaises et les services du FMI ont été utiles et productifs. Le rapport des services du FMI en reflète bien la teneur et décrit fidèlement les progrès accomplis par les autorités dans la mise en œuvre de leur programme.

Les autorités gabonaises estiment que le rapport sur les questions générales (SIP) cible bien les sujets selon leur importance dans la stratégie du pays. Ses conclusions corroborent l'opinion des autorités quant à la nécessité de rendre le pays moins dépendant vis-à-vis du pétrole en diversifiant l'économie et en améliorant les conditions sociales. Sur ce dernier point, la question de l'utilisation des recettes pétrolières exceptionnelles — faut-il les dépenser ou les économiser en les déposant dans le *Fonds pour les générations futures* ? —, qui est un élément important du dialogue entre les autorités et les services du FMI, doit être examinée à la lumière des besoins considérables du pays tant en matière d'investissements (en infrastructures, notamment) que dans le domaine social. La mise au point définitive du DSRP contribuera grandement à l'approfondissement de la réflexion dans ce domaine.

Évolution récente de l'économie et résultats obtenus dans le cadre de l'accord de confirmation

Dans l'ensemble, les résultats macroéconomiques enregistrés à la fin de 2004 étaient conformes aux projections de la deuxième revue du programme, grâce aux facteurs suivants : mise en œuvre de politiques solides par les autorités, fermeté des prix du pétrole et accroissement de la production de manganèse. On estime que le PIB réel a augmenté de 1,4 % en 2004, la production pétrolière ayant légèrement dépassé son niveau de 2003. Il convient de noter que la hausse de la production de pétrole s'explique principalement par l'accroissement des investissements — rendu possible par la hausse des cours pétroliers — dans des champs pétrolifères parvenus au terme de leur développement. La croissance du PIB hors pétrole, tirée principalement par la forte demande du secteur public, est estimée à 2,3 %. L'inflation, qui est demeurée faible (0,5 %), était inférieure à l'objectif. Les résultats obtenus dans le cadre de l'accord de confirmation sont satisfaisants, puisque tous les critères de réalisation quantitatifs et structurels étaient respectés en décembre 2004.

Grâce à la hausse des prix du pétrole au dernier trimestre 2004 et à l'amélioration de la gestion des dépenses en cours d'année, le **secteur budgétaire** a enregistré un excédent supérieur à l'objectif. Les recettes pétrolières ont été plus basses que prévu principalement en raison du remplacement

d'accords de concession par des accords de partage de la production (qui permettent un recouvrement des coûts plus rapide) en amont. Les dépenses, notamment la masse salariale, ont été maintenues dans les limites prévues. Le solde primaire non pétrolier est passé de 8,2 % à 7,7 % du PIB. Conformément au programme, l'excédent de recettes pétrolière de 2004 a été consacré à la réduction de la dette extérieure et intérieure, ainsi qu'à l'accroissement des dépôts dans le *Fonds pour les générations futures*. Un accord, en vigueur depuis janvier 2005, a été conclu avec la banque centrale régionale en vue de rémunérer le fonds au taux de 1,7 % par an.

S'agissant du **secteur extérieur**, l'excédent du compte des transactions courantes a doublé pour passer de 5,5 % du PIB en 2003 à 10,4 % en 2004, ce qui a permis au Gabon d'accroître sensiblement sa contribution aux réserves internationales de la banque centrale régionale en 2004. Comme prévu, la dette extérieure est passée de 56 % du PIB à la fin de 2003 à 49,6 % à la fin de 2004; cette tendance devrait se poursuivre jusqu'à la fin de 2005 si les prix du pétrole restent élevés. À la suite de l'accord conclu en juin 2004 avec le Club de Paris, les négociations d'accords bilatéraux ont été menées à bien avec la plupart des créanciers. Toutefois, pour que les accords restants puissent être conclus, le secrétariat général du Club de Paris a consenti au report de la date de signature des accords bilatéraux jusqu'à la fin mars 2005. Les entretiens se poursuivent avec les créanciers non membres du Club de Paris et un accord devrait être signé avec le Club de Londres au premier semestre 2005.

Des progrès ont été accomplis aussi dans la mise en œuvre de **réformes structurelles** mais plus lentement que prévu, en conséquence de quoi certains repères structurels n'ont pas été respectés. Le parlement a adopté à la fin de 2004 le texte de loi du nouveau statut général de la fonction publique, mais la version initiale du projet a été modifiée par l'assemblée. En conséquence, le gouvernement a décidé de différer l'adoption des décrets d'application jusqu'à ce que la pertinence et les conséquences budgétaires de ces modifications étaient été évaluées. En outre, les comptes spéciaux qui restent à intégrer au budget le seront par le biais d'une loi de finances rectificative en 2005. L'adoption des textes d'application du code minier a été retardée dans l'attente de l'achèvement des travaux sur l'élaboration d'un contrat de concession type pour le secteur minier, attendu pour le deuxième trimestre de 2005.

Dans le **secteur forestier**, où une réforme importante est en cours avec l'aide de la Banque mondiale, le gouvernement a publié la liste des détenteurs de permis forestiers, la liste des permis en cours de validité et ceux ayant fait retour aux domaines, ainsi que la carte des permis et des parcs nationaux depuis février 2005⁵⁸. Par ailleurs, le gouvernement a lancé un projet pilote d'attribution de permis forestiers par adjudication publique. Aucun permis forestier ne sera attribué en dehors de ce projet, ni avant son achèvement. Comme indiqué dans le rapport sur les questions générales, la réforme de la fiscalité forestière en 2004 n'a pas eu les effets escomptés, puisque des arriérés d'impôt ont été accumulés en dépit de la simplification du régime fiscal. Le gouvernement a donc

⁵⁸ Tous ces documents peuvent être consultés sur Internet à l'adresse <http://www.finances.gouv.ga/fiscforet.htm>.

décidé d'introduire un système de retenue à la source pour améliorer la perception de l'impôt et mettre un terme à l'accumulation d'arriérés. Il entend retirer les permis forestiers aux entités qui ne s'acquitteront pas de leurs impôts.

En décembre 2004, la **Commission nationale contre l'enrichissement illicite** (CNLEI) a rédigé son premier rapport annuel, qui sera publié au *Journal Officiel* et sur le site Internet de la commission. En 2005, la commission se fixe comme tâche de faire respecter les modalités de déclaration d'actifs, réaliser des enquêtes et mener des campagnes de sensibilisation sur sa mission.

Perspectives et politiques macroéconomiques en 2005

Comme je l'indiquais dans ma précédente déclaration, les perspectives économiques restent positives en 2005 en raison des bonnes conditions qui prévalent dans le secteur pétrolier et du surcroît d'intérêt manifesté par les investisseurs étrangers à l'égard de secteurs tels que les industries extractives, l'agroalimentaire, la transformation du bois et le logement. Pour ces raisons, l'activité non pétrolière devrait croître de 3 % en termes réels. Les autorités gabonaises, selon lesquelles l'évolution récente du secteur pétrolier n'est pas durable, restent déterminées à appliquer leur programme d'ajustement. En 2005, la politique économique visera à poursuivre les efforts d'ajustement en renforçant la gestion des finances publiques et en encourageant l'activité dans le secteur non pétrolier grâce à la mise en œuvre de réformes structurelles. La loi de finances 2005 approuvée par le parlement en décembre est conforme à l'accord de confirmation actuel.

Plus précisément, dans le **secteur budgétaire**, la loi de finances 2005 vise à réduire le déficit budgétaire primaire non pétrolier de 2 % du PIB en relevant les recettes non pétrolières et en comprimant les dépenses primaires. L'augmentation des recettes non pétrolières devrait découler de l'amélioration de l'administration fiscale à laquelle contribueront plusieurs facteurs dont, notamment, l'informatisation des services des douanes, un meilleur suivi du recouvrement des arriérés d'impôt et le renforcement du contrôle des remboursements de TVA. Les autorités gabonaises accéléreront la mise en place de la nouvelle Direction des grandes entreprises en vue de la rendre pleinement opérationnelle en 2006.

Côté dépenses, le gouvernement poursuivra ses efforts pour limiter les dépenses courantes non essentielles. Toutefois, comme on l'a fait remarquer ci-dessus, les retards enregistrés dans l'exécution de la nouvelle loi sur la fonction publique réduisent la possibilité de comprimer davantage la masse salariale. Les autorités gabonaises continueront donc de mettre en œuvre des mesures administratives pour maîtriser cette dernière. Les dépenses non salariales, telles que les transferts et les subventions aux entreprises publiques, devraient diminuer elles aussi.

Par ailleurs, des mesures sont prises pour réduire les pressions qui s'exercent à titres divers sur les finances publiques. La restructuration des deux fonds de sécurité sociale se poursuivra et contribuera à réduire leurs coûts (à commencer par la masse salariale) et à rétablir leur viabilité financière. Le plan d'action en cours d'élaboration sur le renforcement des finances des collectivités locales met l'accent sur la création de nouvelles sources de recettes (telles que l'impôt foncier) et la

maîtrise des coûts en personnel. De même, un rapport analytique est en cours visant à examiner les mesures à adopter pour réduire les coûts et accroître les recettes de *Gabon Poste*.

Le budget d'investissement sera maintenu à son niveau d'environ 4 % du PIB en 2005. Toutefois, les autorités poursuivront leurs efforts pour renforcer l'efficacité et la **transparence des dépenses d'investissement public**; l'audit des dépenses pour les fêtes tournantes et celui des arriérés du *Fonds d'entretien des routes* (FER) devraient être terminés respectivement avant la fin août et la fin juin. De surcroît, le gouvernement a l'intention d'appliquer strictement le code des marchés publics, notamment en ce qui concerne les dépenses au titre du FER.

La BEAC continuera de mener la **politique monétaire** au niveau régional de manière compatible avec le régime de taux de change fixe qui a bien servi le pays. Le crédit à l'économie devrait augmenter sous l'effet du lancement probable de nouveaux projets en 2005, notamment dans le logement. Les autorités monétaires sont conscientes des risques posés par la grande liquidité du système bancaire, une situation que l'on retrouve au demeurant dans la plupart des pays d'Afrique centrale. De concert avec la commission bancaire régionale (COBAC), elles continueront de suivre l'évolution du crédit et de renforcer le contrôle prudentiel en vue d'assurer le bon fonctionnement du secteur financier.

Les autorités ont l'intention de poursuivre la mise en œuvre de leur **programme de réforme** dans le but d'améliorer le climat des affaires, promouvoir l'activité du secteur privé en diversifiant l'économie et rendre ce dernier plus compétitif. À ce sujet, un séminaire a été organisé à Libreville en février 2005 sur les conclusions du rapport FIAS concernant les obstacles à l'investissement privé au Gabon. Sur la base de ce rapport, les autorités gabonaises ont l'intention de mettre en œuvre un ensemble de mesures visant à alléger le dispositif réglementaire et administratif, afin de permettre la mise en place d'une politique efficace de promotion des investissements.

S'agissant de la **privatisation/restructuration** des entreprises publiques, les autorités gabonaises ont adopté le cadre réglementaire de l'*Agence de régulation des télécommunications* (ARTEL), ultime condition à remplir avant de sélectionner un soumissionnaire pour Gabon Télécom. Le processus de sélection devrait être achevé d'ici la fin du mois d'avril de cette année. En dépit des problèmes techniques rencontrés par sa flotte, *Air Gabon* est parvenu à améliorer sa situation financière, bien que, comme prévu, son compte d'exploitation de 2004 n'a pas affiché d'excédent. Le consultant retenu pour conseiller les autorités sur la privatisation partielle de la compagnie remettra une évaluation des résultats économiques et financiers d'*Air Gabon*, dans laquelle figurera la documentation qui permettra de présélectionner des soumissionnaires avant la fin avril 2005.

En ce qui concerne la transparence du secteur pétrolier dans le cadre de l'**EITI**, un groupe de travail comprenant des représentants du Bureau de la Présidence, du Bureau du Premier Ministre, du Ministère des finances, du Ministère des hydrocarbures et de la CNLEI a été établi; il a commencé le travail technique visant à réconcilier les flux financiers entre les sociétés pétrolières et l'administration. Le rapport issu de ces travaux techniques sera remis d'ici la fin juin 2005 à un groupe d'intérêt qui sera formé en avril 2005 et se composera de représentants des compagnies

pétrolières, de la société civile et de l'administration. Un cabinet d'audit indépendant effectuera alors la vérification de la réconciliation avant la fin septembre 2005. Les autorités gabonaises ont l'intention d'effectuer des audits de ce type deux fois par an. À la lumière des résultats de ces travaux dans le secteur pétrolier, le gouvernement envisage d'étendre l'initiative au secteur minier en 2006. Parallèlement à cet exercice, les autorités demandent au FMI de préparer, courant 2006, un RONC de finances publiques axé principalement sur la transparence des recettes tirées des ressources naturelles.

Les autorités gabonaises restent décidées à élaborer un **DSRP** de grande qualité sur lequel reposera leur stratégie de développement et ont pris les mesures nécessaires à la finalisation du document. Il convient de noter que, suite à l'examen interne des progrès accomplis dans l'élaboration du DSRP à la fin 2004, plusieurs mesures (dont la constitution d'une nouvelle équipe pour diriger le processus) ont été prises pour que le document soit prêt au plus tôt. Depuis, le processus s'est visiblement accéléré : des stratégies sectorielles ont été élaborées et des consultations ont été menées au niveau régional avec la société civile et le secteur privé dans le cadre du processus participatif. La finalisation du DSRP dépend maintenant de l'achèvement de l'enquête en cours sur la pauvreté. En outre, le gouvernement travaille en étroite coopération avec plusieurs bailleurs de fonds pour élaborer un cadre de dépenses publiques qui soit compatible avec le DSRP. Ce cadre facilitera l'élaboration d'un programme d'investissement public durant la préparation de la loi de finances de 2006.

Conclusion

Les autorités gabonaises ont continué de montrer leur engagement à l'égard de leur programme d'ajustement et à faire la preuve de leur volonté de l'internaliser. Comme je l'ai mentionné dans mes déclarations précédentes, les autorités ont pleinement conscience des mutations structurelles qui affectent l'économie de leur pays et des problèmes qu'elles posent. Elles ont l'intention de poursuivre leur politique d'ajustement pour surmonter ces problèmes, notamment la baisse de la production pétrole, le niveau élevé de l'endettement extérieur et la médiocrité des indicateurs sociaux.

Dans ce contexte, les autorités gabonaises réitèrent leur volonté d'entretenir des relations étroites avec le FMI grâce à la conclusion d'un accord subséquent, qui aidera le pays à atteindre ses objectifs économiques et sociaux. J'aimerais rappeler que la requête initiale des autorités gabonaises portait sur un mécanisme élargi de crédit. Toutefois, afin d'établir les antécédents nécessaires, elles ont accepté un programme de référence, auquel a succédé l'accord de confirmation en vigueur. Pour elles, il a toujours été entendu que l'exécution satisfaisante de l'accord de confirmation ouvrirait la voie à la conclusion d'un accord pluriannuel.

Les autorités gabonaises continuent de penser que l'accord de confirmation a contribué à établir les bases d'un accord pluriannuel, instrument le plus apte à étayer la mise en œuvre du vaste programme de réformes structurelles du Gabon et l'exécution de sa stratégie de réduction de la pauvreté, compte tenu notamment de la baisse de la production de pétrole attendue à compter de

2006 et de la vulnérabilité du pays aux fluctuations des cours pétroliers. En conséquence, les autorités gabonaises souhaitent entamer dès que possible des négociations sur un accord de ce type. Je demande aux administrateurs de soutenir leur demande.